

Analyse des inégalités dans le canton de Genève

dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain

Rapport 2020

**Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève
(CATI-GE)**

Université de Genève et Haute école de gestion de la HES-SO Genève

15 janvier 2020

TABLE DES MATIÈRES

2.1	Les indicateurs.....	15
2.2	Méthodologie.....	17
2.3	Remarques importantes	18
3.1	Situation démographique	20
3.2	Rapports de dépendance des jeunes et des personnes âgées	23
3.3	Nombre de logements	25
4.1	Précarité monétaire : Revenu annuel brut médian (IB1).....	28
4.2	Précarité monétaire : Part de contribuables à bas revenu (IB2)	34
4.1	Education : Part des effectifs scolarisés d’origine modeste (IB3).....	40
	Encadré 1 : Indicateur complémentaire sur l’éducation : Elèves scolarisés dans le privé	46
4.2	Emploi / Chômage : Part de chômeurs inscrits (IB4)	48
4.3	Prestations sociales : Part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5).....	54
4.4	Logement : Part de bénéficiaires d’allocations de logement (IB6).....	59
	Encadré 2. Indicateur complémentaire sur le logement : Nombre de logements HBM.....	64
4.5	Commentaire sur les résultats des indicateurs de base	67
	Encadré 3. Indicateur complémentaire sur la Santé : Soins dentaires.....	68
5.1	Identification des communes cumulant le plus d’inégalités.....	70
5.2	Identification des sous-secteurs cumulant le plus d’inégalités.....	72
6.1	La commune de Carouge.....	77
6.2	La commune de Chêne-Bourg.....	78
6.3	La commune de Lancy.....	79
6.4	La commune de Meyrin	81
6.5	La commune d’Onex	83
6.6	La commune de Thônex	84
6.7	La commune de Vernier	85
6.8	La commune de Versoix	87
6.9	La Ville de Genève	89
	Annexe 1. Les divisions administratives du canton de Genève	96
	Annexe 2. Population de moins de 20 ans et de 65 ans et plus.....	97
	Annexe 3. Sous-secteurs comprenant des institutions spécifiques	100
	Annexe 4. Indicateurs complémentaires sur l’Education	102
	Les élèves fréquentant le parascolaire	102
	Annexe 5. Indicateurs complémentaires sur le Logement	104
	Le Quotient de localisation des HBM	104
	Le taux d’occupation des logements.....	105
	Indice de dépense de chaleur.....	106
	Annexe 6. Indicateurs complémentaires sur l’environnement urbain.....	108
	Les milieux naturels	108
	La mixité fonctionnelle	108

Le nombre de petits commerces.....	110
Annexe 7. Indicateurs complémentaires sur la Sécurité	111
Annexe 8. Autres Sous-secteurs de la ville de Genève.....	113

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Thématiques envisagées	15
Figure 2. Indicateurs de base (IB) et indicateurs complémentaires.....	16
Figure 3. Indicateurs complémentaires pour les thèmes de la santé, environnement urbain et sécurité	17
Figure 5. Nombre de logements en 2018, par commune	26
Figure 6. Evolution du nombre de logements entre 2011 et 2018, par commune.....	27
Figure 7. Répartition des 84 sous-secteurs avec le revenu médian annuel le plus faible (IB1) selon la commune.....	33
Figure 8. Classement des communes selon la part de contribuables à bas revenu (IB2) 2011 et 2020.....	38
Figure 9. Répartition des 87 sous-secteurs avec la plus forte part de contribuables à bas revenu (IB2) selon la commune.....	40
Figure 10. Répartition des 80 sous-secteurs avec la plus forte proportion d'élèves issus de milieu modeste (IB2) selon la commune	45
Figure 11. Répartition des 67 sous-secteurs avec la plus forte part de chômeurs inscrits (IB4) selon la commune.....	52
Figure 12. Les 271 sous-secteurs par ordre croissant de parts de chômeurs inscrits.....	53
Figure 13. Répartition des 82 sous-secteurs dans lesquels la part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5) est la plus élevée, selon la commune	58
Figure 14. Répartition par commune des 71 sous-secteurs dans lesquels la part de bénéficiaires d'allocations de logement (IB6) est la plus élevée en 2020.....	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Classement des communes selon le revenu annuel brut médian (IB1)	31
Tableau 2. Classement des communes selon la part des contribuables à bas revenu (IB2).....	37
Tableau 3. Part des effectifs scolarisés d'origine modeste (IB3) par commune	42
Tableau 4. Classement des communes selon la part de chômeurs inscrits (IB4).....	50
Tableau 5. Classement par commune de la part des bénéficiaires de subsides sociaux (IB5).....	56
Tableau 6. Classement des communes selon la part des bénéficiaires d'allocations de logement (IB6)	61
Tableau 7. Nombre de logements HBM par commune en 2010 et 2018	65
Tableau 8. Synthèse 2020 des indicateurs de base par commune et sélection des communes prioritaires ...	71
Tableau 9. Liste des sous-secteurs cumulant au moins trois critères de sélection (par ordre décroissant de population)	73
Tableau 10. Nombre de sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU selon le nombre de critères et l'année	75
Tableau 11. Données par sous-secteurs pour la commune de Carouge.....	78
Tableau 12. Données par sous-secteurs pour la commune de Chêne-Bourg.....	79
Tableau 13. Données par sous-secteurs pour la commune de Lancy	81
Tableau 14. Données par sous-secteurs pour la commune de Meyrin.....	82
Tableau 15. Données par sous-secteurs pour la commune d'Onex.....	84
Tableau 16. Données par sous-secteurs pour la commune de Thônex	85
Tableau 17. Données par sous-secteurs pour la commune de Vernier	87
Tableau 18. Données par sous-secteurs pour la commune de Versoix	88
Tableau 19. Sous-secteurs prioritairement concernés en Ville de Genève et en-dehors.....	89
Tableau 20. Données par sous-secteurs pour la Ville de Genève	92
Tableau A1. Sous-secteurs de la Ville de Genève ne rencontrant aucun critère de sélection des indicateurs de base, résultats 2020.....	113

LISTE DES CARTES

Carte 1. Population résidente totale en 2018, par commune.....	20
Carte 2. Population résidente totale en 2018, par sous-secteur	23
Carte 3. Rapport de dépendance des jeunes en 2017, par commune	24
Carte 4. Rapport de dépendance des personnes âgées en 2017, par commune	25
Carte 5. Revenu annuel brut médian (IB1), par commune	29
Carte 6. Revenu annuel brut médian (IB1), par sous-secteur	32
Carte 7: Part de contribuables à bas revenu (IB2), par commune	35
Carte 8. Part de contribuables à bas revenu (IB2), par sous-secteur	39
Carte 9. Part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé (IB3), par commune.....	41
Carte 10. Part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé (IB3), par sous-secteur.....	44
Carte 11. Part d'élèves scolarisés dans le privé, par commune	46
Carte 12. Part d'élèves scolarisés dans le privé, par sous-secteur.....	47
Carte 13. Part de chômeurs inscrits (IB4), par commune	49
Carte 14. Part de chômeurs inscrits (IB4), par sous-secteur	51
Carte 15. Part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5), par commune.....	54
Carte 16. Part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5), par sous-secteur	57
Carte 17. Part de bénéficiaires d'allocations de logement (IB6), par commune	60
Carte 18. Part de bénéficiaires d'allocations de logement (IB6), par sous-secteur	62
Carte 19. Nombre de logements HBM, par commune.....	64
Carte 20. Nombre de logements HBM, par sous-secteur	66
Carte 21. Proportion d'élèves ayant besoin de soins dentaires, par commune	69
Carte 22. Proportion d'élèves ayant besoin de soins dentaires, par sous-secteur.....	69
Carte 23. Communes prioritairement concernées, résultats 2020.....	72
Carte 24. Sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU, résultats 2020.....	76
Carte 25. La commune de Carouge	77
Carte 26. La commune de Chêne-Bourg.....	79
Carte 27. La commune de Lancy.....	80
Carte 28. La commune de Meyrin	82
Carte 29. La commune d'Onex	83
Carte 30. La commune de Thônex.....	84
Carte 31. La commune de Vernier.....	86
Carte 32. La commune de Versoix.....	88
Carte 33. La Ville de Genève, vue d'ensemble	90
Carte 34: Ville de Genève, sous-secteurs prioritairement concernés.....	91
Carte 35. Les 475 sous-secteurs du canton de Genève, par commune	96
Carte 36. Les 128 sous-secteurs de la Ville de Genève, par secteur	96
Carte 37. Part des résidents de moins de 20 ans par commune, en % de la population communale.....	97
Carte 38. Part des résidents de moins de 20 ans par sous-secteur, en % de la population communale	97
Carte 39. Part des résidents de 65 ans et plus par commune, en % de la population communale.....	98
Carte 40. Part des résidents de 65 ans et plus par sous-secteur, en % de la population communale	98
Carte 41. Rapport de dépendances des jeunes, par sous-secteur	99
Carte 42. Rapport de dépendances des personnes âgées, par sous-secteur.....	99
Carte 43. Sous-secteurs abritant un Etablissements médico-sociaux (EMS) et/ou un Immeubles avec encadrement social (IEPA).....	100
Carte 44. Sous-secteurs abritant un centre pour migrants.....	101
Carte 45. Part d'élèves fréquentant le parascolaire le midi, par commune	103
Carte 46. Part d'élèves fréquentant le parascolaire le midi, par sous-secteur	103
Carte 47. Quotient de localisation des logements HBM, par commune.....	104
Carte 48. Conditions d'habitation de la population résidente, par sous-secteur	106
Carte 49. Indice de dépense de chaleur, moyenne sur 3 ans entre 2011 et 2019.....	107
Carte 50. Part de milieux naturels, par sous-secteur en ville de Genève.....	108

Carte 51. Mixité fonctionnelle, par sous-secteur	109
Carte 52. Nombre de petits commerces, par sous-secteur.....	110
Carte 53. Nombre d'évènements liés au contrat local de sécurité (2016-2018), par sous-secteur	112
Carte 54. Nombre d'évènements liés au contrat local de sécurité : bruit, conflit, social (2016-2018), par sous-secteur	112

PRÉFACE DU MAGISTRAT

Le présent rapport est le fruit d'une volonté du Département de la cohésion sociale de relancer la Politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU). Les chiffres présentés ici démontreront qu'il s'agit là d'une nécessité, tant il est vrai que Genève souffre de nombreuses disparités socioéconomiques sur l'ensemble de son territoire. Il existe en effet dans notre canton des secteurs durablement marqués par la précarité. Jusqu'ici, on avait pour habitude d'élaborer des politiques sociales à destination des habitant.e.s. Il s'agit aujourd'hui de les repenser à l'aune des territoires dans lesquelles elles s'inscrivent. La focale doit être mise tant sur les individus que sur leur environnement et leur qualité de vie.

Dans un canton aussi prospère que le nôtre, on oublie souvent combien la richesse produite est inégalement répartie non seulement entre les habitant.e.s, mais également entre les territoires. En effet, à Genève, ces dernières années, le développement urbain s'est accompagné d'une augmentation de la précarité et d'un creusement des inégalités. Le paradoxe réside dans le fait que, entre 2008 et 2017, le nombre d'emplois créés a battu des records, avec une augmentation de 17,5 %, tandis que dans le même intervalle, le taux d'aide sociale a cru de 90,5 %. Cela démontre que dans un même espace urbain, l'accès aux ressources n'est pas réparti équitablement. Et si nous sommes tou.te.s familiarisé.e.s avec le concept d'*égalité des chances*, il n'en est pas forcément de même avec celui d'*égalité des opportunités*.

Nous vivons toutes et tous sur un territoire donné, qui est notre quartier ou notre commune. Un territoire qui nous façonne et nous conditionne. Un territoire qui influence, durablement, notre pouvoir d'agir, notre accomplissement personnel et professionnel, mais aussi nos modes de vie, notre santé ou nos relations sociales. Et il est illusoire de penser que la République, parce qu'elle offre partout le même service public, se suffit à elle-même pour gommer l'inégalité des conditions de vie sur son territoire. Si la ligne de départ est la même pour chacun.e, la piste n'est pas semée des mêmes embûches pour toutes et tous. Je veux porter aujourd'hui des politiques publiques volontaristes pour permettre de réduire le fossé qui règne en matière d'opportunités dans notre canton. S'attaquer aux problèmes qui relèvent des inégalités territoriales est un bon moyen – même si ça n'est pas le seul – d'y parvenir.

Pour cette raison, j'ai fait de la relance de la (PCSMU) l'une de mes priorités. Celle-ci ne peut cependant se résumer aux seuls volets sociaux des problématiques engendrées par les inégalités urbaines. C'est à une démarche résolument transversale, menée en étroite collaboration avec tous les départements du canton, les communes et la société civile, qu'il nous faut aujourd'hui faire appel; une démarche qui nécessite que l'ensemble des politiques publiques puissent se déployer à la teneur des disparités territoriales.

Nous sommes aujourd'hui aux prémices de cette logique qui se focalise sur l'égalité des opportunités plutôt que l'égalité des chances, dont j'espère pourtant qu'elle deviendra progressivement la norme. Je remercie donc chaleureusement les auteur.e.s de ce rapport pour la qualité de leur travail et leur implication à relancer le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE) et de ce fait au déploiement d'une politique qui améliorera concrètement la qualité de vie des Genevois.e.s.

Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale

AVANT-PROPOS

Le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE) a été créé en septembre 2009 et a pour mission d'analyser de manière large et systématique les inégalités dans le canton de Genève ainsi que leur évolution. Ses travaux visent à fournir les outils pour mieux coordonner les politiques destinées à réduire les inégalités et faciliter le choix de stratégies d'action adaptées au contexte socio-économique particulier du canton de Genève.

La collecte de données et la cartographie de ce rapport a été réalisée par Teycir Mastour, stagiaire en géomatique au sein du CATI-GE, et la rédaction par Caroline Schaerer de la Haute école de gestion de Genève. La supervision est assurée par le Prof. Giovanni Ferro Luzzi, directeur de l'Ireg.

Le présent rapport a bénéficié du soutien financier du Département de la cohésion sociale (DCS). Son financement est également assuré par un fonds interdomaine de la plateforme de développement urbain de la HES-SO Genève, à travers un projet de recherche conjoint HEPIA-HEG-HETS intitulé « Transition énergétique, inégalités territoriales et développement urbain : Stratégies et instruments (TURN) ».

Le CATI-GE remercie vivement pour leur collaboration Monsieur le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, Mme Christine Hislair Kammermann, MM. Marko Bandler et Hossam Adly du Département de la cohésion sociale (DCS); M. Martin Benninghoff, Mmes Aurore Duteil, Odile Leroy Zen-Ruffinen du Service de la recherche en éducation (SRED) ; MM. Hervé Montfort, Sébastien Blanc, et Matti Langel de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) ; M. André Faggioni du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) ; Mme Sophie Rossillion de l'Hospice Général (HG) ; M. Hy Dao Professeur à l'Université de Genève ; MM. Gilles Desthieux, Reto Camponovo, David Maradan, Lionel Riquet, Simon Gaberel, Charles Beer, Mme Nathalie Braunschweiger du projet TURN.

Le CATI-GE reste seul entièrement responsable d'éventuelles erreurs ou omissions dans le présent document.

RÉSUMÉ DU RAPPORT

L'analyse présentée dans ce Rapport 2020 a pour but de mettre en évidence les communes et les sous-secteurs présentant de fortes inégalités socio-économiques au sein du canton. Ces inégalités, mesurées pour un ensemble de six indicateurs de base, permettent d'identifier les communes et les sous-secteurs qui sont prioritairement concernés par la PCSMU. Cette priorité repose sur le cumul de critères de sélection des six indicateurs de base (IB) suivants : le revenu annuel brut médian (IB1), la part de contribuables à bas revenu (IB2), la part des effectifs scolarisés d'origine modeste (IB3), la part de chômeurs inscrits en pourcentage de la population 15-64 ans (IB4), la part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5) et la part de bénéficiaires d'allocations de logement (IB5). Les résultats 2020 pour ces six indicateurs sont les suivants ¹:

- IB1 (Revenu annuel brut médian) : Une grande stabilité des résultats entre 2011 et 2020 est constatée (malgré des changements méthodologiques intervenus dans le calcul des données brutes) puisque sur les 12 communes ayant le revenu médian le plus faible en 2020, 10 communes étaient déjà sélectionnées dans les rapports précédents. Avully et Perly-Certoux sont les deux nouvelles communes à figurer parmi les communes avec le revenu médian le plus faible, mais aucun sous-secteur de ces deux communes ne figure parmi ceux qui ont le niveau de revenu le plus faible.
- IB2 (Part de contribuables à bas revenu) : Les communes ayant les plus fortes parts de contribuables à bas revenu sont les mêmes que celles identifiées en 2011 et en 2014.
- IB3 (Part d'élèves d'origine modeste ou défavorisée) : La part des effectifs scolaires issus de milieux défavorisés a légèrement baissé entre 2011 et 2020. Les communes ayant les parts les plus importantes de ces élèves sont généralement les mêmes que dans les rapports précédents. Des changements notables sont toutefois à noter pour les communes de Genthod, Russin et Presinge, dans lesquelles la part de ces effectifs a largement augmenté entre 2011 et 2018.
- IB4 (Part de chômeurs inscrits) : Malgré des modifications intervenues sur la distinction entre demandeurs d'emploi chômeurs et demandeurs d'emploi non-chômeurs, les communes les plus sévèrement touchées par le chômage sont restées globalement identiques entre 2011 et 2018. Les variations les plus importantes sont généralement observées dans les communes dans lesquelles le nombre de résidents est le plus faible, rendant la part communale de résidents en âge de travailler relativement sensible à des changements dans le nombre absolu de chômeurs. C'est le cas pour les communes de Chancy et Puplinge qui rejoignent en 2020 les communes dans lesquelles la part de chômeurs inscrits est la plus élevée. Une très forte variabilité dans la part de chômeurs inscrits est constatée au niveau des sous-secteurs notamment dans le quatrième quartile de la distribution.
- IB5 (Part de bénéficiaires de subsides sociaux) : Les 11 communes ayant les parts des plus élevées de bénéficiaires de subsides sociaux restent les mêmes que dans les précédents rapports à l'exception

¹ Comme expliqué dans le rapport, l'année de référence fournie correspond à celle de la publication du rapport et non celle de la source des données, ces dernières étant très disparates dans leur dernière date de disponibilité.

de Dardagny, où la part de bénéficiaires de subsides a doublé, situation qui s'explique probablement par la présence d'un nouvel EMS sur la commune.

- IB6 (Part de bénéficiaires d'allocations de logement) : Les communes dans lesquelles les parts de bénéficiaires d'allocations de logement sont les plus élevées sont les mêmes que celles sélectionnées en 2011 et 2014, l'exception des communes d'Avully et Chancy. Dans ces deux communes, la part de bénéficiaires a pratiquement doublé depuis le Rapport 2014.

Comme en 2014 et 2011, les communes de Vernier, Meyrin, Lancy, Chêne-Bourg, Onex, Versoix, Thônex, Carouge et Genève qui cumulent cinq ou six indicateurs de base et sont donc celles sur lesquelles la PCSMU devrait déployer prioritairement ses actions. Les communes d'Avully et Chancy cumulent quant à elle trois indicateurs de base en 2020 et sont donc à surveiller car elles ne vérifiaient qu'un seul (pour Avully) ou aucun indicateur de base (pour Chancy) dans les Rapports précédents.

L'analyse menée à l'échelle des sous-secteurs statistiques du canton de Genève permet également de cerner avec plus de précision les périmètres où s'expriment les inégalités territoriales et d'orienter plus finement les actions et les mesures de la PCSMU. De manière générale, une grande disparité entre les sous-secteurs d'une même commune est constatée. L'analyse à ce niveau géographique plus fin est plus difficile en raison de la faible population dans certains sous-secteurs et le fait que certaines données ne sont pas communicables pour des raisons de secret statistique.

Au niveau des sous-secteurs, 11 sous-secteurs cumulent six indicateurs de base, 23 en cumulent quatre, 21 en cumulent quatre. 55 sous-secteurs sont ainsi prioritairement concernés par la PCSMU en 2020, contre 67 en 2014. Il faut toutefois noter que 28 sous-secteurs cumulent trois indicateurs de base, parmi lesquels neuf ont des données manquantes pour au moins un des indicateurs. Bien que ces sous-secteurs soient relativement peu peuplés, ils sont susceptibles de concentrer plus d'inégalité que ne le suggère le cumul des critères.

Comme en 2014 et 2011, *Cité-Nouvelle*, sur la commune d'Onex est le sous-secteur présentant à la fois la population résidente la plus élevée (7'587 hab., 2017) et cumulant de fortes inégalités pour les six indicateurs de base. Il est suivi du sous-secteur *Prulay* (6'322 hab., Meyrin), de *Chêne-Bourg-centre* (2'589 hab.), de *Fontenette-Gevril* (2'230 hab. Carouge), de *Pâquis-temple* (2'046 hab., Genève), de *Crève-Cœur* (1'341 hab., Versoix), du *Quai du Rhône* (1'311 hab., Genève), de *Petit-Bel-Air* (1'204 hab., Chêne-Bourg), de *Sainte-Clotilde* (920 hab., Genève) et de *Champs-Prévost* (560 hab., Vernier). Parmi les 55 sous-secteurs identifiés comme prioritairement concernés par la PCSMU, 29 se situent en Ville de Genève. On peut noter finalement l'apparition de nouveaux quartiers prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs des *Palettes* (4'893 hab., Lancy), *Liotard* (3'689 hab., Genève), *Poussy-Champ-Claude* (3'354 hab., Vernier) et *James-Fazy* (665 hab., Genève) qui cumulent tous quatre facteurs de précarité.

En conclusion, le rapport pointe vers une persistance des inégalités. Si ces dernières sont plutôt stables entre communes, des déplacements progressifs de ces poches de précarité sont tout de même perceptibles, même si dans l'ensemble, les quartiers les plus touchés et les plus densément habités sont les mêmes que voici huit ans. Cette analyse pourrait être avantageusement complétée par l'ajout de nouveaux indicateurs plus proches des dimensions étudiées, qu'il s'agisse de santé, de formation ou d'habitat. Enfin, ces poches de précarité appellent une politique transversale aux différents départements de l'Etat. En effet, chaque département agit

déjà sur les ménages par différents dispositifs et mesure, mais une collaboration permettrait de coordonner une action conjointe à l'échelle du quartier pour que les différentes dimensions des inégalités soient traitées simultanément et harmonieusement, tout en respectant le principe de subsidiarité si des compétences et des moyens existent au niveau communal.

1. INTRODUCTION

Le canton de Genève connaît une croissance économique soutenue accompagnée d'une expansion démographique importante. Depuis 1997, le PIB cantonal a crû de pratiquement 50% alors que la population résidente est passée d'environ 400'000 à 500'000. Cette dynamique fait parfois oublier que les fruits de la croissance ne sont pas distribués de manière homogène et que la forte pression sur les loyers, un marché du travail plus compétitif peuvent considérablement fragiliser certaines couches de la population. Comment assurer que Genève puisse à la fois créer des nouveaux emplois et maintenir un niveau de vie décent pour tous ses habitants ? Tels sont les défis auxquels sont confrontés les décideurs, qu'il s'agisse de planification urbaine (logements, mais aussi les transports), de mesures du marché du travail ou encore de politiques visant généralement à améliorer la qualité de vie des habitants. Si Genève ne peut être assimilé à un grand centre urbain dont les périphéries constituent des ghettos comme il peut y en avoir dans de grandes villes européennes, des poches de précarité peuvent se constituer qui sont source d'accumulation de facteurs péjorant la qualité de vie pour les résidents de ces quartiers. Le problème qui peut à terme se poser est celui d'une dynamique d'accroissement des inégalités territoriales qui nourrit un cercle vicieux où la qualité du bâti, mais aussi des infrastructures, des services et des loisirs qui y sont disponibles se dégrade progressivement. Le phénomène de gentrification (remplacement de groupes sociaux défavorisés dans les quartiers proches du centre par des couches de population aisées) peut également détériorer les conditions de vie des ménages aux ressources plus modestes.

Le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (ci-après CATI-GE) a été mis sur pied en septembre 2009 sous l'impulsion du Conseil d'Etat qui s'était fixé comme objectif de lutter contre la croissance des inégalités et la dégradation des conditions de vie et de restaurer le sentiment d'appartenance à un quartier, le bien-être et la qualité de vie. Le rôle et les missions du CATI-GE ont été inscrits dans la Loi du 19 avril 2012 relative à la Politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU), ainsi que dans son règlement d'application du 20 mars 2013 (RCSMU), tous deux entrés en vigueur le 27 mars 2013. Le CATI-GE a été conçu comme un outil d'aide à la décision pour la Politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU). Il a pour mission de rassembler, produire, rendre transparente et diffuser de manière systématique la connaissance concernant les inégalités dans le canton de Genève.

En effet, les travaux du CATI-GE ont pour but d'aider à mieux coordonner les politiques destinées à réduire les inégalités et faciliter le choix de stratégies d'action adaptées au contexte socio-économique particulier du canton. Le premier rapport du CATI-GE date de 2011, puis a été mis à jour une première fois en 2014. En 2020, le CATI-GE a été relancé à l'aune de la PCSMU et dans le cadre du projet TURN (Transition énergétique, inégalités territoriales et développement urbain : Stratégies et instruments), mené par la Plateforme de Développement Urbain HES-SO, qui vise à mettre en œuvre des politiques coordonnées de quartier améliorant la cohésion sociale et territoriale et la participation citoyenne. Le but du projet TURN est de mettre en évidence les conditions nécessaires pour qu'un quartier puisse être rénové tout en maintenant le niveau de mixité sociale existant, des loyers abordables et les locataires en place et éviter ainsi tout risque de gentrification.

De manière générale, les politiques publiques visant à réduire les inégalités sont de plusieurs types avec des objectifs et des moyens différents. Par exemple, la progressivité de l'impôt exploite la plus grande capacité contributive des ménages aisés pour financer des infrastructures ou des services publics. Les transferts

financiers (comme les prestations complémentaires ou le subside pour l'assurance maladie) ou en nature (logements d'utilité publique) agissent également dans le sens de la redistribution entre ménages aisés et précarisés. L'accès gratuit à l'éducation et à des prestations de soins participent de la même philosophie de solidarité entre ménages.

La différence fondamentale de mesures ou dispositifs publics découlant de la PCSMU consiste dans l'action sur un territoire donné et ses résidents plutôt que sur un groupe particulier de la population. Ce type de politique territoriale vise donc à compléter les autres dispositifs ciblant les ménages, lorsque la problématique tient à l'absence de cohésion sociale dans un quartier. Il peut s'agir de logements vétustes, de manque d'infrastructures ou de petits commerces, d'accès limité aux transports publics, à des espaces de vie ou de manifestations culturelles. L'insécurité, les incivilités ou les déprédations peuvent également nuire au «vivre ensemble» d'un quartier, ainsi qu'à son image.

Ces facteurs de malaise peuvent avoir des effets de renforcement qui réduisent la mixité et la cohésion sociale dans le quartier, lorsque les ménages les moins précaires peuvent se permettre de le quitter pour un environnement plus serein.

Aussi importe-t-il qu'une politique visant à renforcer la cohésion sociale agisse à l'échelle du quartier pour lui redonner son attractivité et sa qualité de vie. L'inclusion de commerces de proximité, de centres de soin, de maisons de quartiers ou une amélioration des transports publics contribuent à rendre le quartier plus accueillant. La puissance publique peut aussi rénover le bâti (en améliorant par exemple l'isolation thermique et acoustique) ou construire davantage de logements d'utilité publique.

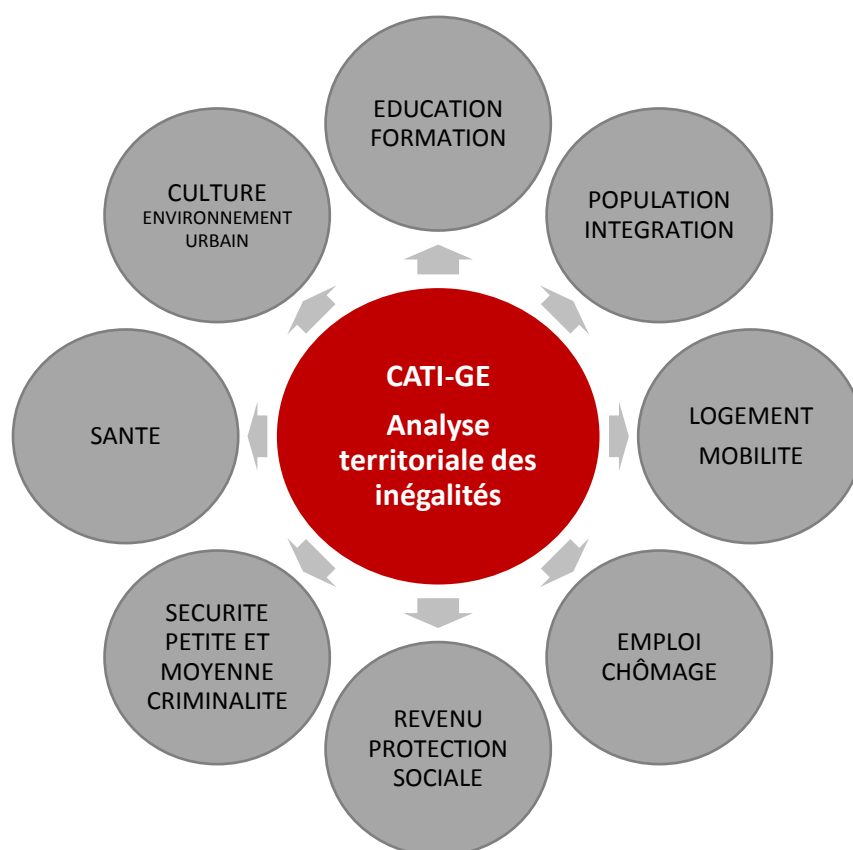
Le présent rapport constitue la troisième édition et permettra donc d'apprécier l'évolution des inégalités dans le canton de Genève sur pratiquement une décennie.

Ce rapport est structuré de la manière suivante : les indicateurs et les critères d'éligibilité à la PCSMU sont présentés dans la Section 2. La Section 3 présente les communes et des sous-secteurs sous l'angle démographique. La Section 4 présente les résultats des indicateurs de base pour 2020 ainsi que leur évolution depuis 2011, puis la Section 5 synthétise les résultats pour tous les indicateurs de base et met en avant les communes et les sous-secteurs prioritaires pour les actions de la PCSMU, ainsi que. Dans la Section 6, chaque commune prioritairement concernée par la PCSMU est présentée de manière plus fine. Finalement, la Section 7 conclut ce rapport.

2. CHOIX DES INDICATEURS ET MÉTHODOLOGIE

L'objectif du CATI-Ge est de considérer un grand nombre de thématiques ayant trait à la précarité afin de décrire le plus largement possible les conditions sociales, économiques, sanitaires et environnementales des populations qui résident dans le canton de Genève. La Figure 1 précise les thématiques qui sont envisagées dans le cadre des inégalités territoriales.

Figure 1. Thématiques envisagées



Toutefois, toutes ces thématiques n'ont pour l'heure pas pu être considérées en raison de la disponibilité et accessibilité de certaines données à l'échelle des communes et des sous-secteurs.

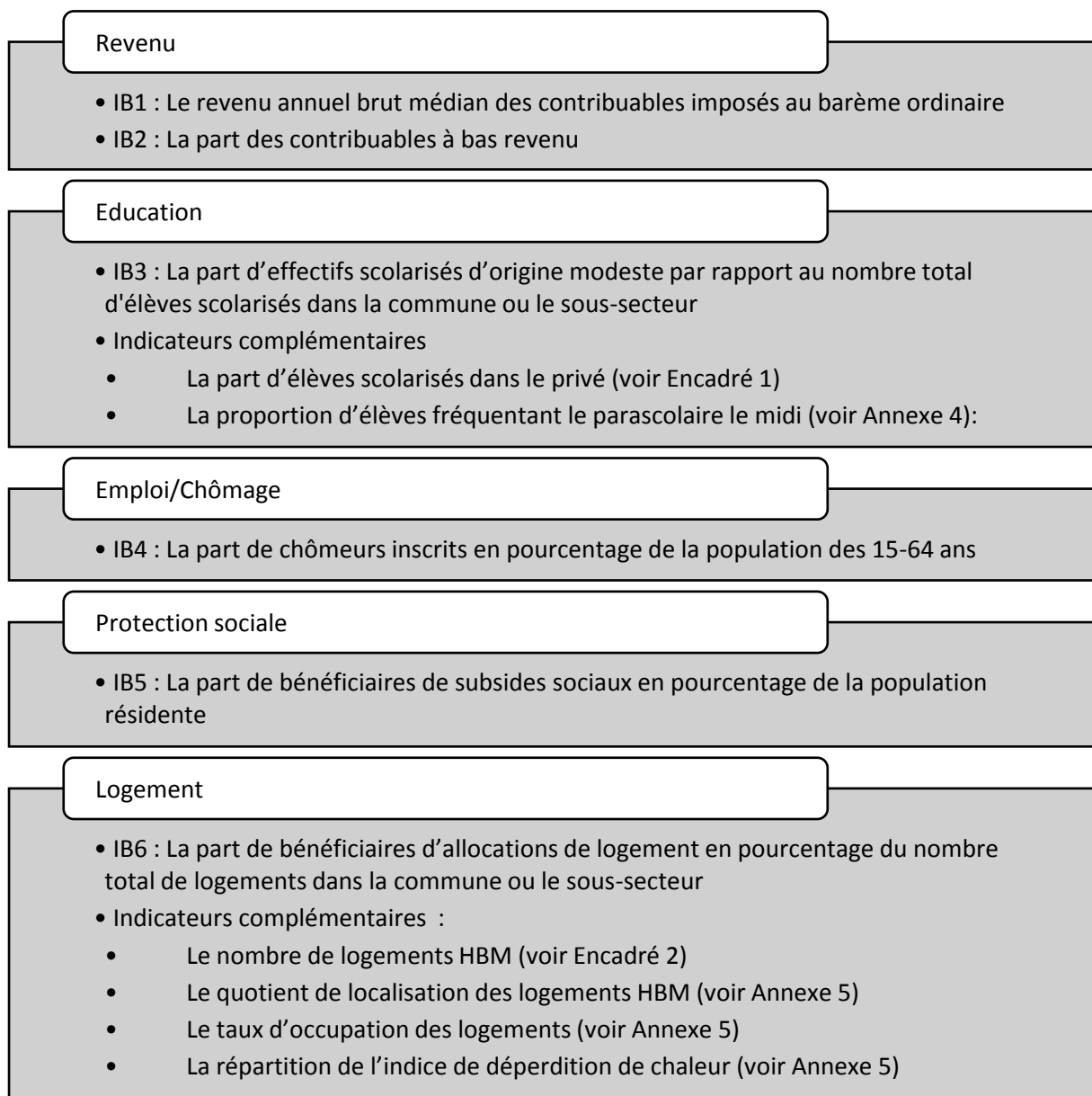
2.1 LES INDICATEURS

Le CATI-Ge propose six indicateurs de base (IB) relatifs aux thématiques de revenu, d'éducation, d'emploi/chômage, de protection sociale et de logement qui permettent de mettre en évidence les inégalités territoriales dans le canton de Genève ainsi que leurs évolutions dans le temps. Sur la base de ces six indicateurs, les communes et sous-secteurs prioritairement concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain sont identifiés selon la méthodologie précisée au point 2.2. Ces indicateurs de base peuvent être complétés par des indicateurs complémentaires dans les mêmes domaines, ou dans des domaines non couverts par ceux-ci. Les indicateurs dits complémentaires n'interviennent en revanche pas comme critères dans l'identification et la sélection des communes et sous-secteurs présentant un risque de précarité. Ils permettent cependant d'amener un éclairage différent sur des éléments de l'environnement des ménages du quartier qui peuvent renforcer le sentiment de précarité, de manière plus qualitative. Les indicateurs de base constituent ainsi qu'une première étape dans l'analyse des inégalités dans la mesure où ils sont susceptibles d'être complétés par d'autres indicateurs couvrant d'autres thématiques, ou mieux à même de caractériser les inégalités qui se manifestent dans le canton de Genève.

Les indicateurs de base, ainsi que les indicateurs complémentaires y relatifs sont présentés dans la Figure 2. À noter que pour plus de lisibilité, et pour garder l'attention sur les indicateurs de base, les indicateurs

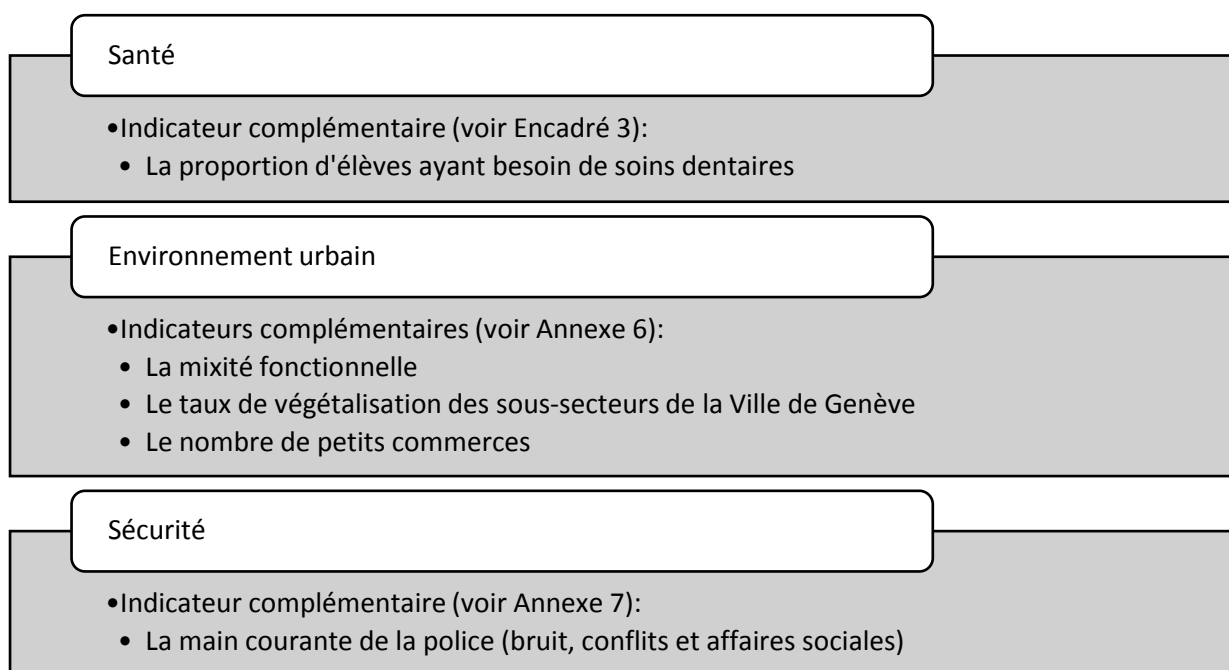
complémentaires les plus aboutis sont reportés dans des encadrés, tandis que les moins pertinents pour la PCSMU sont reportés dans l'Annexe du Rapport.

Figure 2. Indicateurs de base (IB) et indicateurs complémentaires



Les thématiques de l'environnement urbain, la santé et la sécurité, sont pour l'heure couvertes uniquement par des indicateurs complémentaires. En effet, aucun indicateur de base n'a été pris en compte à ce jour sur ces thématiques en raison de la difficulté de trouver données statistiques disponibles sur l'ensemble du canton et qui soient mises à jour régulièrement. Parmi les indicateurs complémentaires, reportés dans la Figure 3, les plus pertinents font l'objet d'un encadré tandis que les autres sont reportés dans l'Annexe.

Figure 3. Indicateurs complémentaires pour les thèmes de la santé, environnement urbain et sécurité



2.2 MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs de base (IB) contribuent à l'identification des poches de précarité sur le territoire. Pour ce faire, le territoire cantonal doit être découpé en quartiers. L'analyse spatiale réalisée par le CATI-Ge définit les quartiers en termes de communes et de sous-secteurs statistiques². Evidemment, ce découpage est réducteur et ne correspond pas forcément à la réalité du terrain par rapport à la vie communautaire et la volonté de vivre ensemble. Il s'agit simplement d'un découpage statistique du territoire genevois permettant de diffuser des données à une plus petite échelle que les communes genevoises. Ainsi, l'identification de territoires de l'action publique nécessite une démarche réflexive permettant de dépasser ce découpage strictement statistique et de mieux tenir compte de la réalité sociale du terrain, en prenant en compte les perceptions des ménages qui habitent ces territoires. Les résultats du CATI-Ge sont toutefois utiles pour la PCSMU afin de cibler les zones d'intervention en fonction des critères de précarité socio-économique.

La méthodologie utilisée par le CATI-Ge pour identifier les poches de précarité au niveau des communes et des sous-secteurs se fait en deux étapes.

Etape 1 : Sélection selon la classification par quartile

La première étape consiste à sélectionner pour chacun des indicateurs de base, les communes, respectivement des sous-secteurs, qui présentent une situation relativement plus défavorable par rapport aux

² Les annexes 1 à 3 reportent les subdivisions du territoire cantonal en communes et en sous-secteurs statistiques.

autres. Ainsi, pour chaque indicateur, les données par communes et des sous-secteurs, sont classées ordre croissant, ce qui permet de mettre en évidence les valeurs des quartiles Q1 et Q3 :

- Q1 : la valeur de la variable, telle que l'effectif des valeurs qui lui sont inférieures représentent 25% des données de l'effectif total.
- Q3 : la valeur de la variable, telle que l'effectif des valeurs qui lui sont supérieures représentent 25% des données de l'effectif total.

Ainsi, les 25% des communes/sous-secteurs présentant une situation relativement défavorable par rapport aux autres sont sélectionnés. Le choix de sélection entre Q1 et Q3 dépend de l'indicateur de base :

- Pour l'indicateur IB1 (Revenu annuel brut médian), on sélectionne les 25% des communes/sous-secteurs dont la variable est inférieure à Q1, de sorte qu'on obtienne les communes/sous-secteurs avec les revenus médians les plus faibles.
- Pour tous les autres indicateurs de base, on sélectionne les 25% des communes/sous-secteurs dont la variable est supérieure à Q3, de sorte qu'on obtienne les communes/sous-secteurs avec le plus fort pourcentage de chômeurs inscrits, le plus fort pourcentage de scolarisés d'origine modeste, etc.

A noter que la même classification est utilisée pour les indicateurs complémentaires, même s'ils ne contribuent pas à l'identification des communes pour la PCSMU, et donc ne sont pas pris en compte dans l'étape 2 ci-après.

Etape 2 : Identification des communes et des sous-secteurs

La deuxième étape consiste à identifier les parties du territoire genevois qui cumulent le plus d'inégalités. Ainsi, on cumule le nombre d'indicateurs pour lesquels chaque commune/sous-secteur rencontre les critères de sélection (étape 1 ci-dessus). Par conséquent, on considère que les communes et sous-secteurs qui rencontrent les critères de sélection pour plusieurs indicateurs de base devraient faire l'objet d'une priorisation pour l'action de la PCSMU.³

2.3 REMARQUES IMPORTANTES

Afin de permettre une comparaison entre les différents Rapports du CATI-Ge, les six indicateurs de précarité de base (IB) sont conservés. Cela permet, en plus de vision temporelle, de laisser la possibilité aux communes de s'appuyer sur ces indicateurs pour développer, le cas échéant, des actions concrètes dans le cadre de la PCSMU et de pouvoir en apprécier les impacts. Il faut toutefois noter que malgré la stabilité des indicateurs, des modifications dans la construction des données brutes sur lesquelles s'appuie le CATI-GE ne sont pas exclues.

3 Dans les deux premiers rapports, l'éligibilité des communes à la PCSMU avait été définie formellement par un seuil de dépassement pour au moins quatre indicateurs de base,

Par ailleurs, la méthode de classification par quartile a ses limites. C'est notamment le cas lorsqu'une valeur de quartile sépare des données dont les valeurs sont proches.

La taille de la population résidente est également un élément important de la lecture des résultats pour les sous-secteurs identifiés comme concernés par la PCSMU. La population résidente n'est pas répartie de manière homogène au sein du découpage statistique des sous-secteurs. Il se peut que certains sous-secteurs identifiés comme prioritairement concernés par la PCSMU aient une population résidente faible par rapport à d'autres, qui rencontrent moins de critères de sélection mais qui possèdent une population résidente bien plus élevée.

Dès lors, il nous semble qu'un équilibre doit être trouvé entre ces deux dimensions (population et indicateurs de base) pour sélectionner au mieux les futurs territoires de mise en œuvre de la PCSMU. Ainsi, un critère supplémentaire a été ajouté pour une meilleure représentativité statistique des indicateurs construits à l'échelle des sous-secteurs, ce qui a eu pour conséquence d'éliminer les sous-secteurs dont la population résidente est particulièrement faible. Ainsi, 106 des 475 sous-secteurs statistiques n'ont pas été pris en compte pour les analyses. L'ensemble de ces sous-secteurs ont une population comprise entre 0 et 90 habitants. La classification des données par quartiles ne se fait donc plus sur l'ensemble des 475 sous-secteurs pour chacun des indicateurs. La comparaison des résultats du Rapport 2011 par rapport à ceux de 2014 et 2020 à l'échelle des sous-secteurs doit donc être faite en tenant compte de cette particularité. Enfin, les six indicateurs de base présentés ci-dessus, bien que permettant déjà d'identifier les communes et les sous-secteurs dans lesquels s'expriment certaines formes d'inégalités, ne permettent pas de dresser un panorama complet des inégalités qui s'exercent dans les différentes régions du canton.

3. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET NOMBRE DE LOGEMENTS

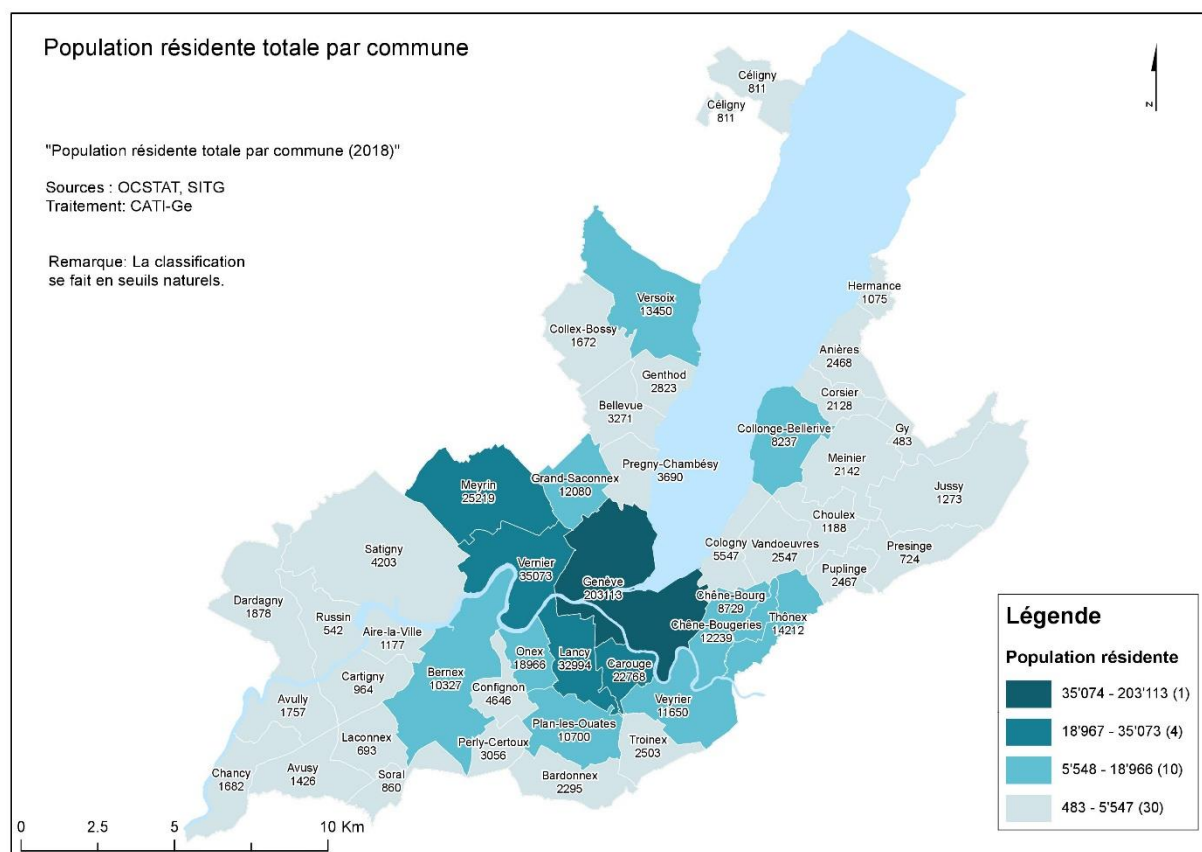
Avant de présenter les indicateurs de base, un point de situation sur la démographie et les logements dans les communes et sous-secteurs du canton s'impose. En effet, ces deux paramètres peuvent expliquer une partie de l'évolution des indicateurs de base.

3.1 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

La population résidente totale du canton de Genève se monte en 2018 à 501'748 habitants. Les communes les plus peuplées sont la Ville de Genève (203'113 hab., 2018), suivie de Vernier (35'073 hab.), Lancy (32'994 hab.), Meyrin (25'219 hab.) et Carouge (22'768 hab.). Les communes d'Onex, Thônex, Versoix, Chêne-Bougeries, Grand-Saconnex, Veyrier, Plan-les-Ouates et Bernex comptent plus de 10'000 habitants, tandis que les communes de Cartigny, Soral, Céligny, Presinge, Laconnex, Russin et Gy en comptent moins de 1'000.

La Carte 1 représente la population résidente totale par commune.

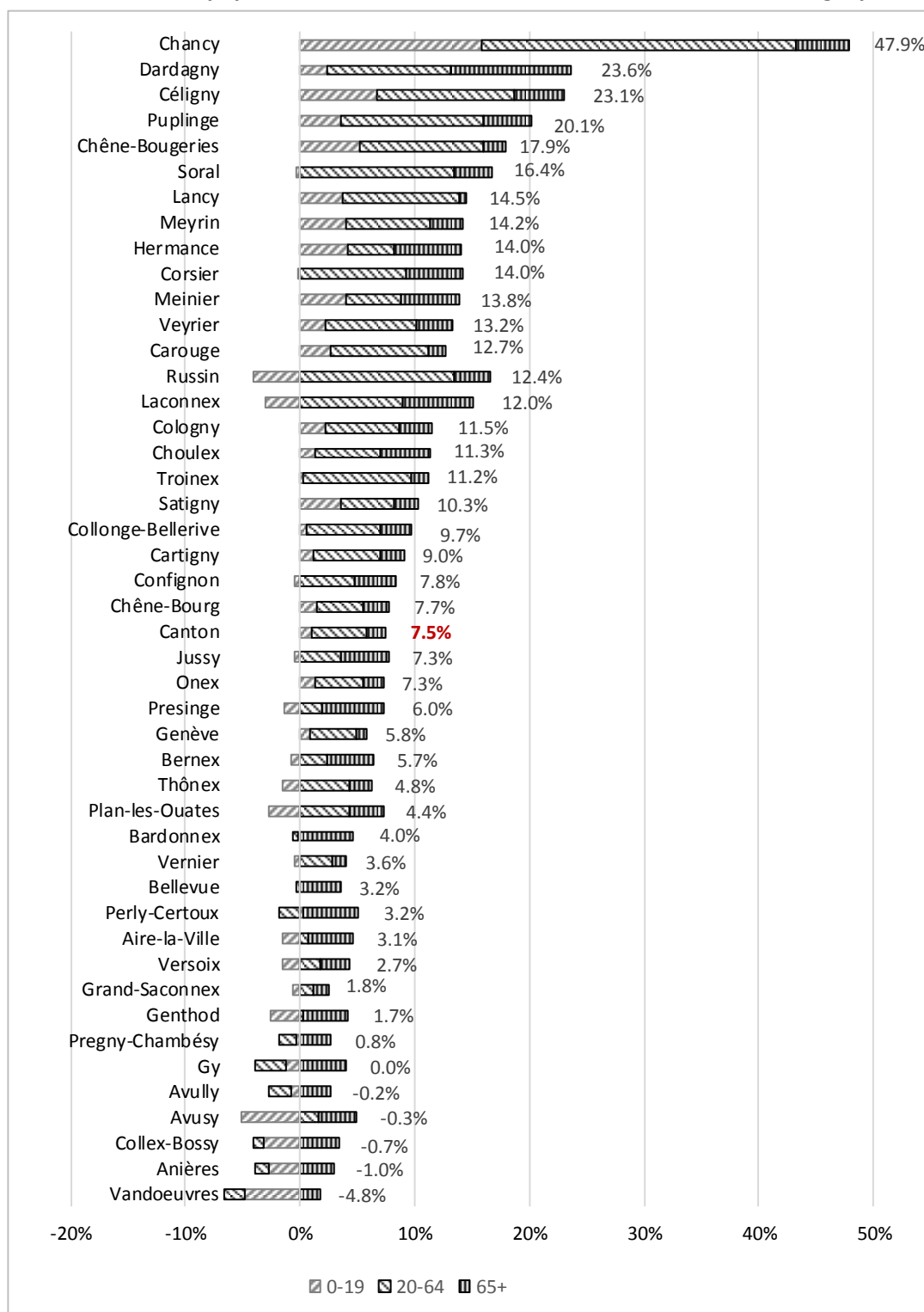
Carte 1. Population résidente totale en 2018, par commune



Au niveau cantonal, la population résidente a augmenté de 7.5% entre 2011 et 2018. Cependant, cette croissance est très différente d'une commune à l'autre. La Figure 4 montre par exemple que dans la commune de Chancy, la population résidente a augmenté de 48% entre 2011 et 2018. Elle est passée de 1'137 habitants en 2011 à 1'682 habitants en 2018. Les communes de Dardagny, Céligny et Puplinge ont également connu une

croissance démographique de plus de 20% sur cette période. Dans ces communes, le nombre d'habitants en 2018 reste toutefois inférieur à 2'500 habitants.

Figure 4. Croissance de la population résidente entre 2011 et 2018 selon la classe d'âge, par commune



Source des données : OCSTAT

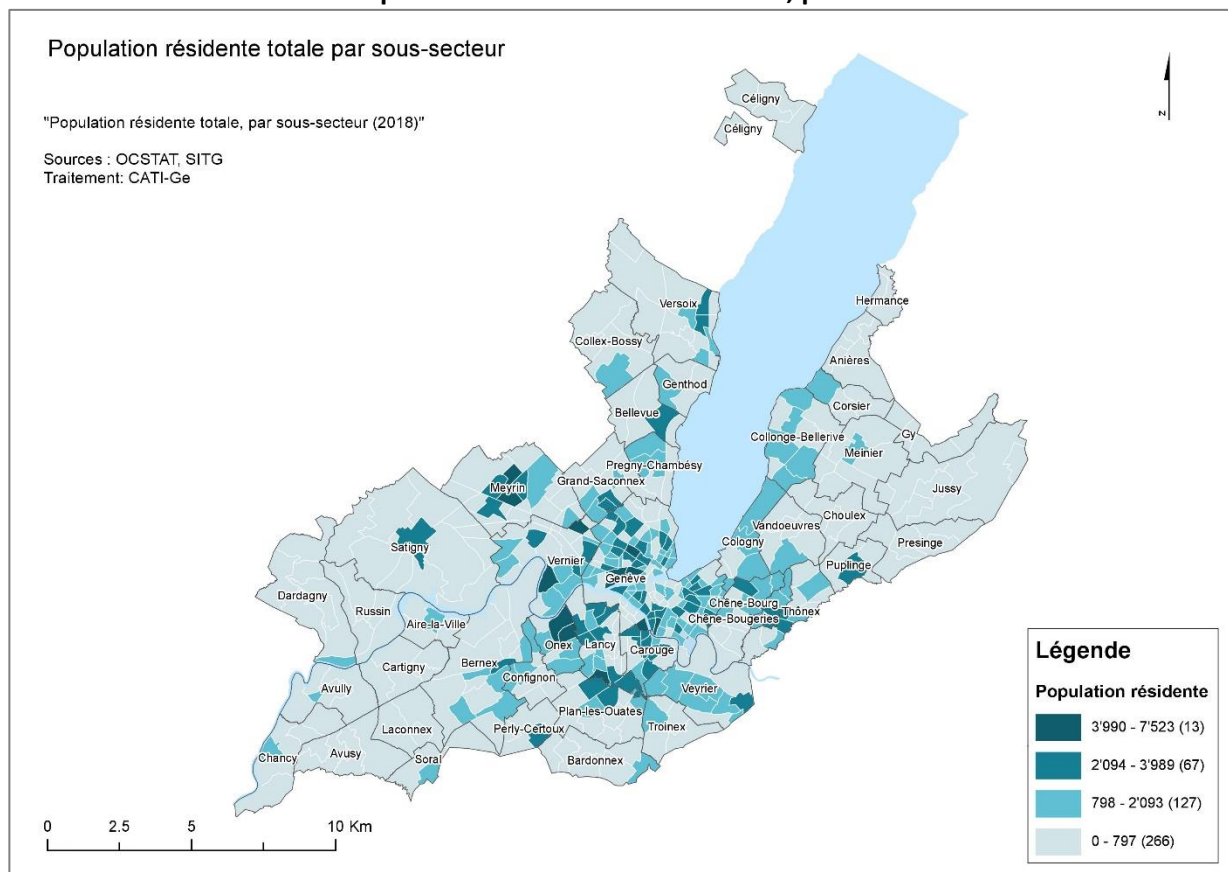
La croissance démographique se distingue entre les communes également en termes de classe d'âge. Pour chaque commune nous avons calculé le taux de croissance des résidents par classe d'âge entre 2011 et 2018.⁴ Ainsi, dans la commune de Russin, la part de population de moins de 20 ans a diminué de 4% environ entre 2011 et 2018. Par opposition, la part de 20 – 64 ans a augmenté de 13% sur la même période. Nous remarquons que la part des moins de 20 ans a diminué dans pratiquement la moitié des communes, surtout dans les communes relativement peu peuplées. Cela peut s'expliquer par le fait que les habitants ont changé de catégorie d'âge sur la période et que ce « vieillissement » n'a pas été compensé par l'arrivée de jeunes habitants. A l'inverse, nous remarquons une augmentation de la part des 65 ans et plus dans toutes les communes.

La population résidente est très inégalement répartie au niveau des sous-secteurs, comme illustré dans la Carte 2. En 2018, il y a au total 13 sous-secteurs qui comptent en 2018 une population comprise entre 3'962 et 7'526 résidents⁵. Il s'agit des sous-secteurs suivants : *Cité-Nouvelle* (7'523 hab., Onex), *Prulay* (6'254 hab., Meyrin), *Gros-Chêne* (6'200 hab., Onex), *Les Avanchets* (5'818 hab., Vernier), *Le Lignon* (5'784 hab., Vernier), *Champs-Fréchets* (5'363 hab., Meyrin) et *Les Palettes* (4'843 hab., Lancy). Sur la Ville de Genève, les sous-secteurs suivants comprennent une large population résidente : *Le Grand-Pré* (5'075 hab.), *Les Délices* (4'750 hab.), *Augustins* (4'519 hab.), *La Dôle* (4'412 hab.), *Parc des Acacias* (4'331 hab.), *Saint-Jean - De-Gallatin* (4'134 hab.) et *Saint-François* (3'989 hab.). En revanche, il y a 265 sous-secteurs qui comptent une population inférieure à 798 habitants.

⁴ Les cartes relatives à la part de résidents de moins de 20 ans par commune et sous-secteurs, ainsi que celles relatives à la part de résidents de 65 ans et plus par commune et sous-secteurs se trouvent en Annexe (Cartes A5 à A8).

⁵ Les cartes du découpage du canton en sous-secteurs sont disponibles aux adresses suivantes : https://www.ge.ch/statistique/cartes/00/00_01/C00_01_03.pdf (pour les sous-secteurs, hors Ville de Genève) et https://www.ge.ch/statistique/cartes/00/00_01/C00_01_04.pdf (pour les sous-secteurs, en Ville de Genève). Elles sont également visualisables (mais non lisibles) dans d'Annexe 1, Cartes 35 et 36.

Carte 2. Population résidente totale en 2018, par sous-secteur



L'évolution démographique entre 2011 et 2018 est spectaculaire dans certains sous-secteurs. C'est le cas de *Lancy-la Chapelle* par exemple, où la population résidente est passée de 572 habitants en 2011 à 2'534 habitants en 2018, soit une hausse de 343% ! C'est également le cas des *Vergers* à Meyrin, avec une hausse de 332%. Ces hausses s'expliquent essentiellement par la construction de nouveaux quartiers. D'autres sous-secteurs ont une croissance très importante, comme *Ecogia* à Versoix (+272%), *Bois-de-Bay* à Satigny (+247%), *Vessy-Grande-Fin* à Veyrier (+184%) et *Nant-Cayla* à Genève (+168%). La croissance démographique est également supérieure à 100% aux *Glacis-de-Rive* et *Parc-des-Sports* à Genève, ainsi qu'à *Près-de-la-Gradelle* à Cologny et *Chevillarde-Ermitage* à Chêne-Bourg. A l'inverse, la population résidente a baissé de 57% sur cette période dans le sous-secteur des *Franchises* à Genève.

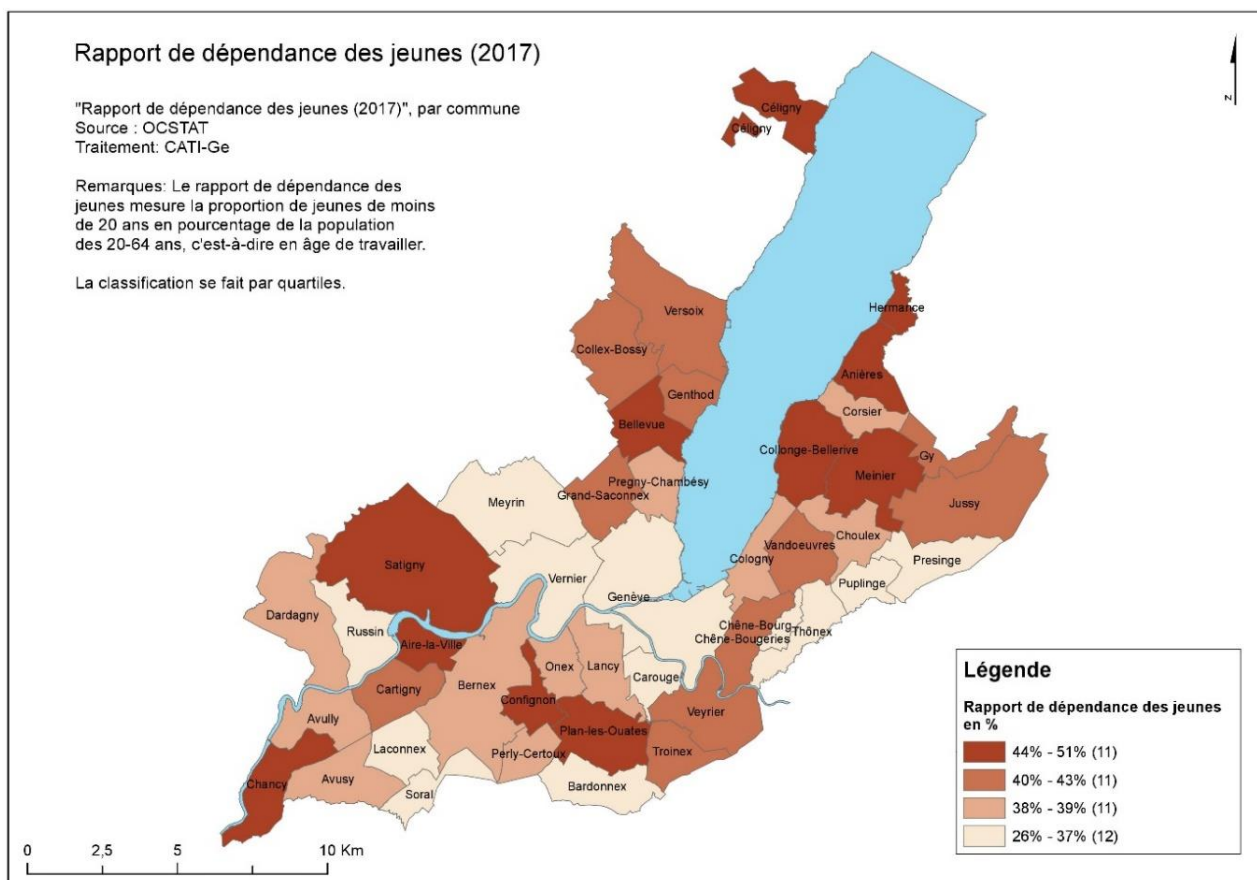
3.2 RAPPORTS DE DÉPENDANCE DES JEUNES ET DES PERSONNES ÂGÉES

Au vu de l'évolution démographique dans les communes et sous-secteurs entre 2011 et 2018, il est intéressant d'examiner le rapport de dépendance des jeunes. Ce rapport met en relation la proportion d'enfants et de jeunes adultes (soit les moins de 20 ans) par rapport à la population en âge de travailler (soit le groupe des

20-64 ans). Il mesure la charge potentielle que représentent « les jeunes » pour la population en âge d'être active.

Le rapport de dépendance des jeunes en 2017 est représenté ci-dessous par commune (Carte 3)⁶. Les communes de Genève, Vernier, Meyrin, Thônex, Carouge, Russin, Thônex, Chêne-Bourg, Puplinge, et Presinge sont des communes où le rapport de dépendance des jeunes est plus faible que dans les autres communes du Canton. A l'inverse, les communes de Satigny, Bellevue, Céligny, Chancy, Hermance, Anières, Meinier et Collonge-Bellerive sont des communes dans lesquelles ce rapport de dépendance est relativement élevé. Le lien entre l'évolution démographique par classe d'âge et le rapport de dépendance des jeunes n'est donc pas direct car il dépend évidemment de la population initiale de chaque classe d'âge par commune.

Carte 3. Rapport de dépendance des jeunes en 2017, par commune

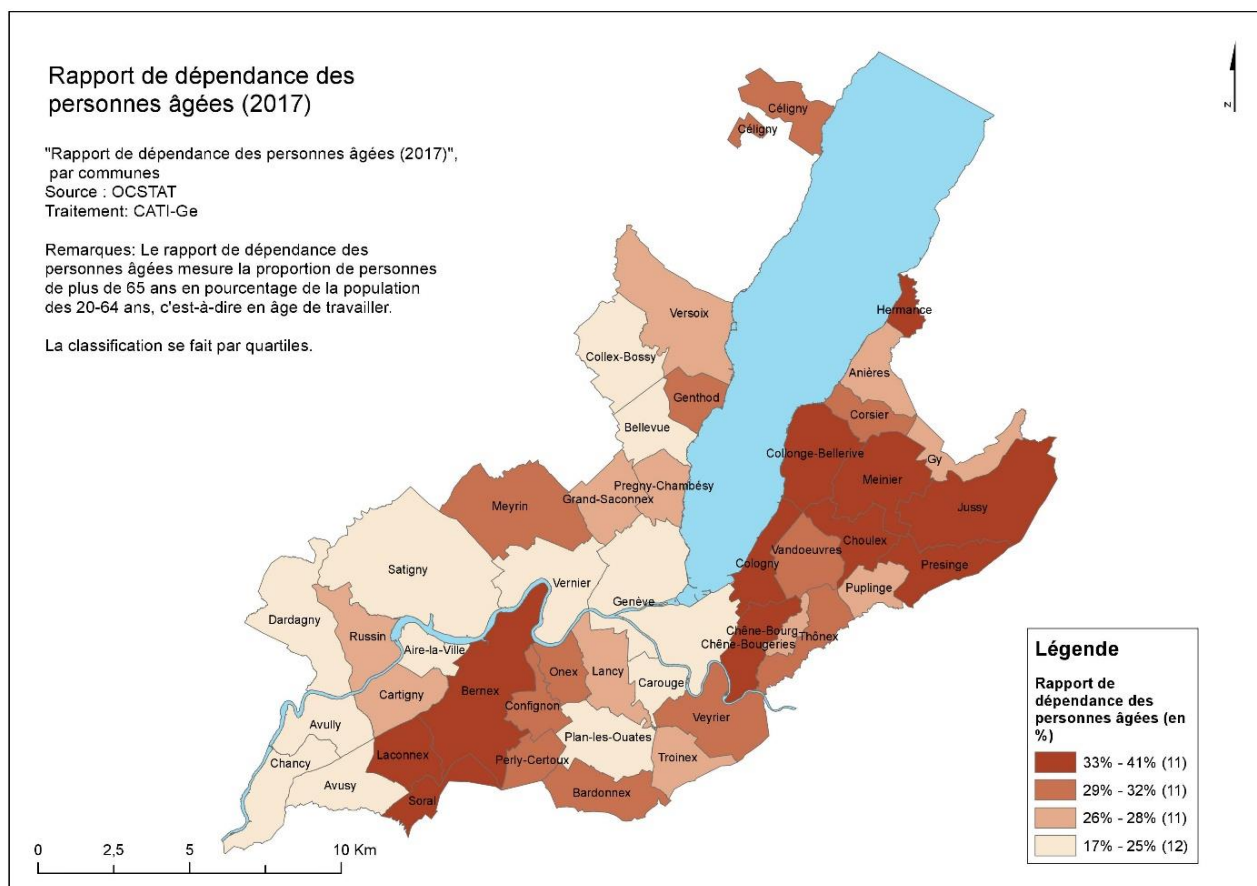


De manière symétrique, le ratio de dépendance des personnes âgées met en relation la proportion de personnes âgées (soit de plus de 65 ans) par rapport à la population en âge de travailler (soit le groupe des 20-64 ans). Ce ratio exprime la charge potentielle que représente la population âgée pour la population en âge d'être active.

⁶ Le rapport de dépendance des jeunes et par sous-secteur statistique en 2017 est illustré dans la Carte 41 de l'Annexe 2.

Le rapport de dépendance des personnes âgées en 2017 est présenté ci-dessous par commune (Carte 4)⁷. Les communes de Collonge-Bellerive, Meinier, Jussy, Presinge, Laconnex, Soral, Bernex et Hermance sont toutes des communes de relativement petite taille où le rapport de dépendance des personnes âgées est assez élevé. Toutefois, Dardagny, où la part de personnes en âge de travailler a diminué tandis que celle des personnes inactives âgées a augmenté, reste une commune dans laquelle le rapport de dépendance des personnes âgées est parmi les plus faibles du canton.

Carte 4. Rapport de dépendance des personnes âgées en 2017, par commune

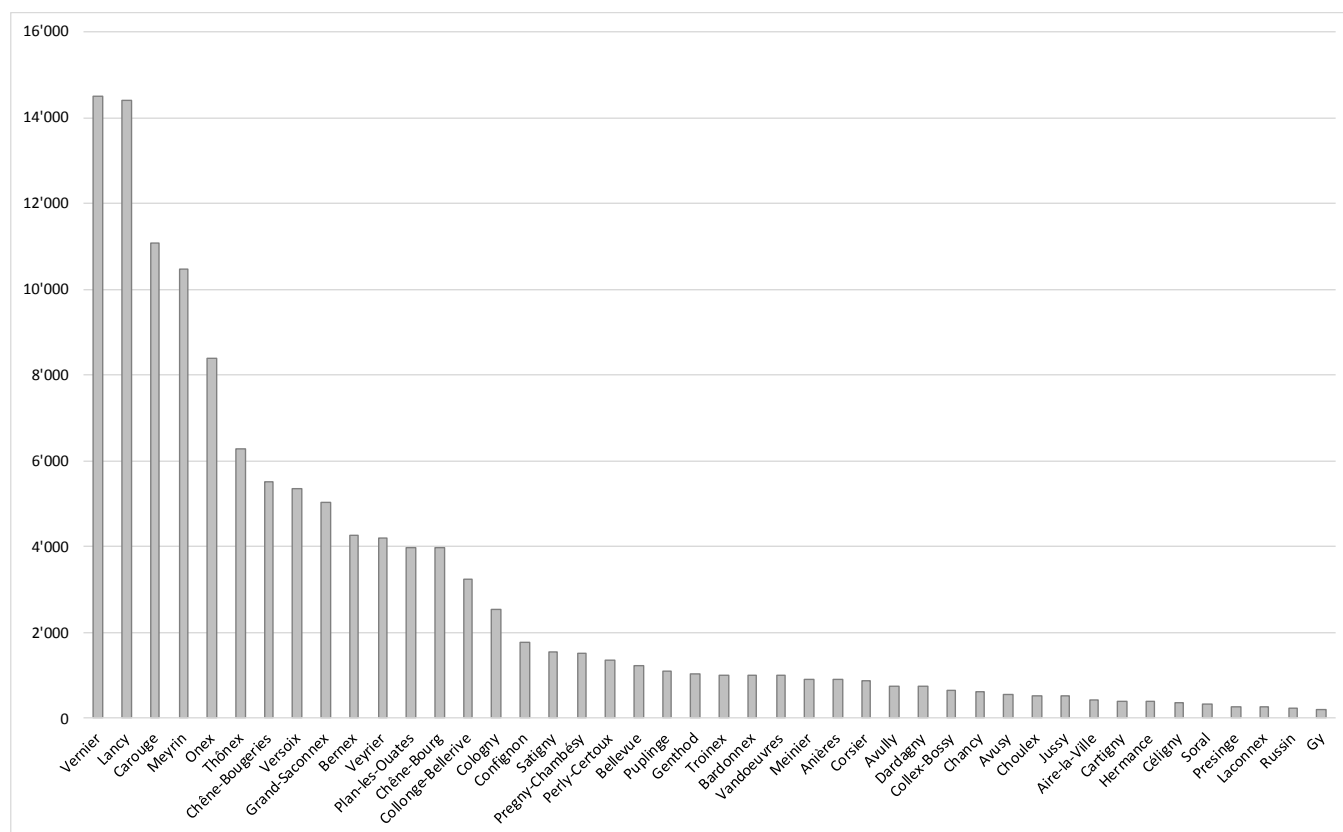


3.3 NOMBRE DE LOGEMENTS

En relation avec l'évolution de la population, il est également intéressant de présenter le nombre de logements par commune, ainsi que son évolution entre 2011 et 2018. En 2018, le canton de Genève compte 234'502 logements, dont 108'924 se situent sur la Ville de Genève. La répartition des logements sur les autres communes est représentée sur la Figure 5. Ainsi, à l'instar de la population résidente, les communes de Lancy et Vernier sont celles qui comptent le plus de logements.

⁷ Le rapport de dépendance des personnes âgées en 2017 par sous-secteur statistique est illustré dans l'Annexe 2 (Carte 42).

Figure 5. Nombre de logements en 2018, par commune

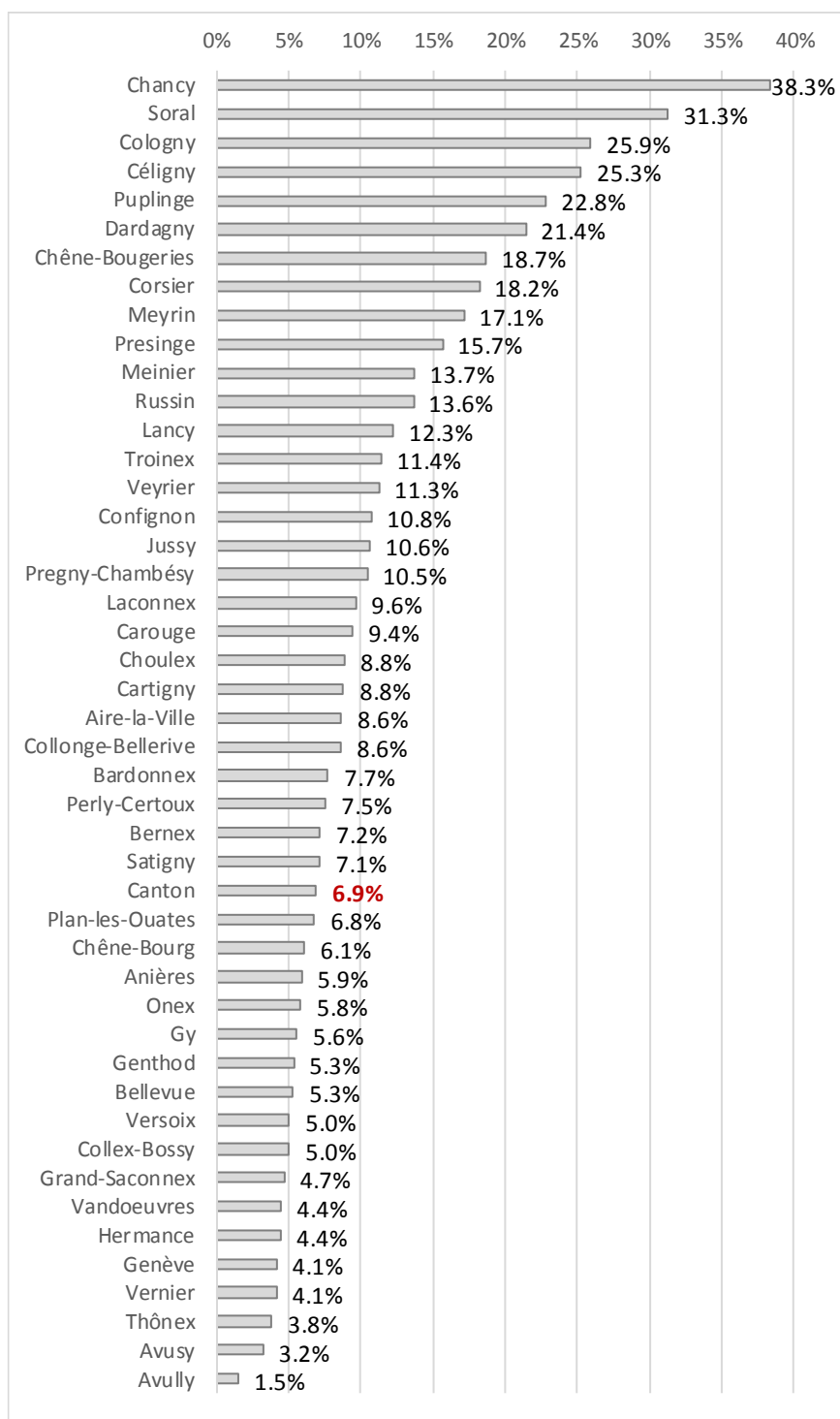


Source des données : OCSTAT

L'évolution du nombre de logements sur le canton de Genève entre 2011 et 2018 se chiffre à 15'083 logements supplémentaires, soit une hausse de 6.9%. En Ville de Genève, on compte 4'329 logements de plus en 2018 qu'en 2011 (soit une augmentation de 4.1% du nombre de logements).

La Figure 6 montre que les communes de Chancy, Soral, Cologny, Céligny, Puplinge et Dardagny ont connu les plus fortes hausses du nombre de logements sur la période. Ce sont également ces communes qui ont vu les plus fortes augmentations de population en termes relatifs.

Figure 6. Evolution du nombre de logements entre 2011 et 2018, par commune



Source des données : OCSTAT

4. RÉSULTATS 2020 ET ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE BASE

Dans cette section sont présentés les résultats de la première étape de la règle de sélection définie au point 2.2 : la classification par quartile des données par commune et par sous-secteur. Pour chacun des indicateurs de base, des cartes sont réalisées d'après la classification par quartile par commune et par sous-secteur. Comme en 2014, les sous-secteurs ayant moins de 90 habitants ont été volontairement enlevés par souci de représentativité statistique.

4.1 PRÉCARITÉ MONÉTAIRE : REVENU ANNUEL BRUT MÉDIAN (IB1)

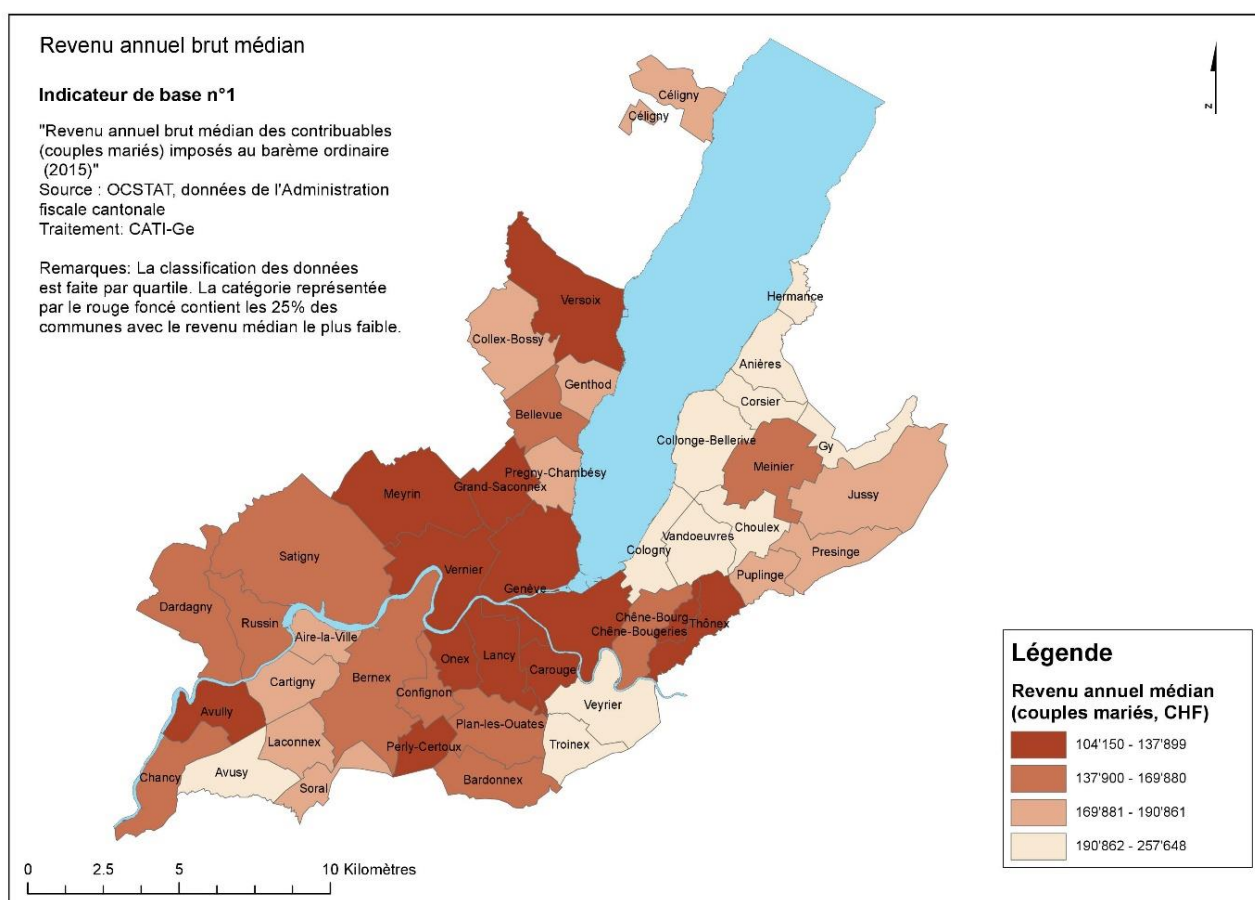
Lorsque l'on parle de précarité à l'échelle d'un quartier, plusieurs dimensions méritent d'être prises en compte. La précarité monétaire constitue un élément essentiel d'identification du risque de pauvreté. Par conséquent, des indicateurs permettant de mesurer les inégalités en termes de revenus doivent pouvoir guider la réflexion sur les capacités de consommation de biens de première nécessité, mais également d'activités de loisir pour des ménages ayant des revenus modestes. Le revenu médian du quartier fournit une première mesure à l'échelle territoriale, même si elle peut masquer des différences importantes au sein même de ce territoire. Pour cette raison il convient de compléter cet indicateur avec celui mesurant la proportion de ménages à bas revenus.

L'indicateur IB1 se réfère à la capacité financière des contribuables peuplant le quartier. La variable retenue est le revenu annuel brut médian des contribuables mariés imposés au barème ordinaire, ce qui exclut malheureusement les personnes au bénéfice d'un permis B, L et F, ainsi que les fonctionnaires internationaux, ce qui peut introduire un biais dans la mesure du revenu médian. Les données fiscales considérées dans ce rapport sont celles de 2015.

En 2015, le revenu annuel brut médian des couples mariés au niveau cantonal est de 127'617 CHF, contre 123'624 CHF lors de la rédaction du Rapport 2014⁸. La Carte 5 représente la distribution du revenu annuel brut médian en 2015 par commune, qui varie entre 104'150 CHF (Vernier) et 257'648 (Vandoeuvres). Le rapport est ainsi de pratiquement deux fois et demi entre la commune la plus aisée et la plus défavorisée. Sur cette carte, les 12 communes dans lesquelles le revenu est le plus faible (soit le premier quartile de la distribution des revenus) sont représentées en foncé : la Ville de Genève, les communes suburbaines de Meyrin, Vernier, Onex, Lancy et Carouge, ainsi que les communes périurbaines de Grand-Saconnex, Versoix, Chêne-Bourg et Thônex.

⁸ Les indicateurs présentés dans le rapport du CATI-GE de 2014 sont fondés sur des données collectées à des dates différentes. Ainsi, celles des revenus sont de 2009, alors que celles du chômage sont de 2012. Pour une meilleure lisibilité, nous nous référons aux cartes ou données du rapport de 2014, sans préciser à chaque fois l'année correspondant à l'indicateur.

Carte 5. Revenu annuel brut médian (IB1), par commune



Le Tableau 1 présente les données des 20 communes dont le revenu annuel brut médian (IB1) est le plus faible, avec les 12 communes (quartile inférieur) surlignées en gris. En 2015, le revenu annuel brut médian dans ces communes varie entre 104'150 CHF et 137'899 CHF. Ce Tableau reporte également le classement, de 1 à 45, des communes par ordre croissant de revenu en 2020, ainsi que le classement de ces mêmes communes dans les Rapports 2014 et 2011. Ce classement est donné à titre indicatif car la comparabilité des résultats du Rapport 2020 avec ceux des années antérieures est altérée par deux modifications méthodologiques :

- D'une part, depuis 2014, le revenu annuel brut inclut les revenus non fiscalisés (soit les revenus d'aide sociale et divers revenus exonérés d'impôt, tels que bourses, solde du service militaire, etc.), alors qu'ils étaient précédemment exclus.
- D'autre part, depuis 2010 la statistique distingue le revenu médian des contribuables mariés et celui des contribuables célibataires⁹, tandis que pour les années précédentes le revenu médian était calculé sur la base du revenu de tous les contribuables.

⁹ L'OCSTAT inclut dans la catégorie célibataire tout contribuable célibataire, veuf, divorcé ou séparé, vivant éventuellement avec d'autres personnes.

Compte tenu de ces modifications, qui impactent de manière non-négligeable la distribution des revenus, le CATI-Ge a décidé de prendre en compte uniquement le revenu médian des couples mariés¹⁰. Cela donne une meilleure appréciation de la situation socio-économique des ménages du canton. Ainsi, la comparaison directe des revenus entre les différents rapports n'est pas possible. Par contre, certaines tendances peuvent toutefois être observées. Les communes dans lesquelles le revenu annuel brut médian est le plus faible sont les mêmes que dans les Rapports 2014 et 2011, à l'exception d'Avully et de Perly-Certoux qui figuraient toutefois dans les 20 communes avec le revenu le plus faible. A l'inverse, les communes de Presinge (qui était en première position avec le revenu médian le plus faible en 2014 et en troisième position en 2011) et de Chêne-Bougeries (qui était en 12^{ème} position en 2014 et 2011) ne font plus partie des 12 communes avec le revenu médian le plus faible. L'exclusion du revenu des célibataires pourrait en être la raison, d'autant plus que les communes de Presinge et Chêne-Bougeries abritent chacune un EMS (voir Carte 43 en Annexe). A noter qu'à l'exception d'Avully et de Perly-Certoux, les communes en gris ont toutes des populations de plusieurs milliers d'habitants, variant de 8'729 habitants pour Chêne-Bourg, à 203'113 habitants pour la Ville de Genève en 2018.

¹⁰ Les couples mariés sont considérés comme un seul contribuable et ce, avec ou sans enfants. Pour plus d'informations, voir note méthodologique de l'OCSTAT https://www.ge.ch/statistique/domaines/20/20_02/methodologie.asp#8

Tableau 1. Classement des communes selon le revenu annuel brut médian (IB1)

Commune	Rapport 2020		Rapport 2014	Rapport 2011	Evolution entre 2011 et 2020
	Revenu annuel brut médian (CHF)	Rang 2020 ³⁾	Rang 2014 ⁴⁾	Rang 2011 ⁵⁾	
Vernier* ¹⁾	104'150	1	2	1	=
Meyrin*	110'428	2	7	7	↑
Onex*	114'169	3	4	4	→
Genève*	114'683	4	3	2	→
Chêne-Bourg*	116'634	5	5	5	=
Lancy*	119'635	6	11	10	↑
Carouge*	121'181	7	6	6	→
Versoix*	122'880	8	9	8	→
Grand-Saconnex*	127'794	9	10	11	→
Thônex*	131'740	10	8	9	→
Avully	134'873	11	13	15	↑
Perly-Certoux	137'899	12	17	20	↑
Dardagny*	146'828	13	14	16	→
Bernex*	153'783	14	20	[21]	↑
Bellevue	156'489	15	[22] ²⁾	[26]	↑
Russin	159'348	16	[31]	[22]	↑
Meinier*	160'387	17	18	[25]	↑
Bardonnex*	161'780	18	[21]	17	≡
Confignon*	164'997	19	[36]	[35]	↑
Chancy	165'441	20	[34]	[31]	↑

Source des données : OCSTAT, données de l'Administration fiscale cantonale

Notes : 1) Sont reportées avec un astérisque les communes qui abritent un EMS et/ou un immeuble avec encadrement social (IEPA).

2) Sont reportées entre crochets les communes qui ne figuraient pas parmi les 20 communes avec les revenus médians les plus faibles en 2011 et 2014.

3) Le classement de 2020 se rapporte aux données sur le revenu annuel brut médian de 2015.

4) Le classement de 2014 se rapporte aux données de 2009.

5) Le classement de 2011 se rapporte aux données de 2006.

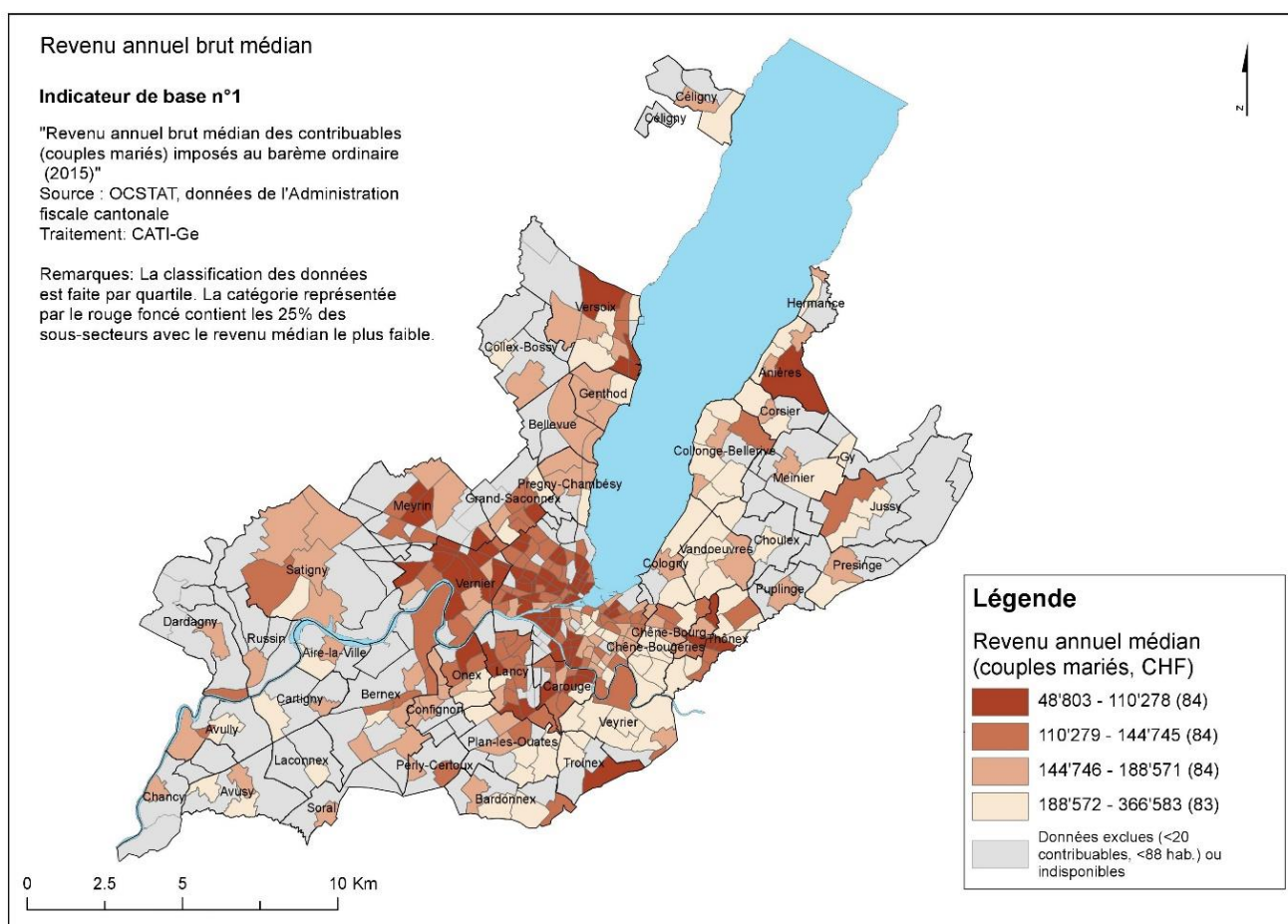
Les données par commune peuvent cacher des situations hétérogènes au sein des différents quartiers. En effet, le rapport interquartile (Q3/Q1)¹¹ propre à chaque commune varie entre 1.8 (Aire-la-Ville) et 3.3 (Vandoeuvres). A titre de comparaison, le rapport interquartile est de 2.4 pour le canton. Selon une étude récente de l'OCSTAT, le rapport interquartile pour le canton de Genève est plus élevé que pour la Suisse. Ce

¹¹ Voir la section méthodologique (2.2) pour la définition des quartiles.

résultat est confirmé par d'autres indicateurs, comme le coefficient de Gini (0.38 pour Genève et 0.29 pour la Suisse).¹²

La Carte 6 représente le revenu annuel brut médian des couples mariés par sous-secteur statistique, où les 84 sous-secteurs (soit les 25% des sous-secteurs) dans lesquels le revenu médian est le plus faible apparaissent en foncé.¹³ Il ressort de cette carte qu'il y a une grande variabilité du revenu médian entre les sous-secteurs, qui varie de CHF 48'803 pour le sous-secteur où il est le plus faible (*Anières-douane*) à CHF 336'583 pour la commune où il est le plus élevé (*Conches-La Petite-Paumière*, à *Chêne-Bougeries*). Cette carte met donc en évidence des disparités fortes au sein des communes. Ce constat est valable pour l'ensemble des indicateurs.

Carte 6. Revenu annuel brut médian (IB1), par sous-secteur



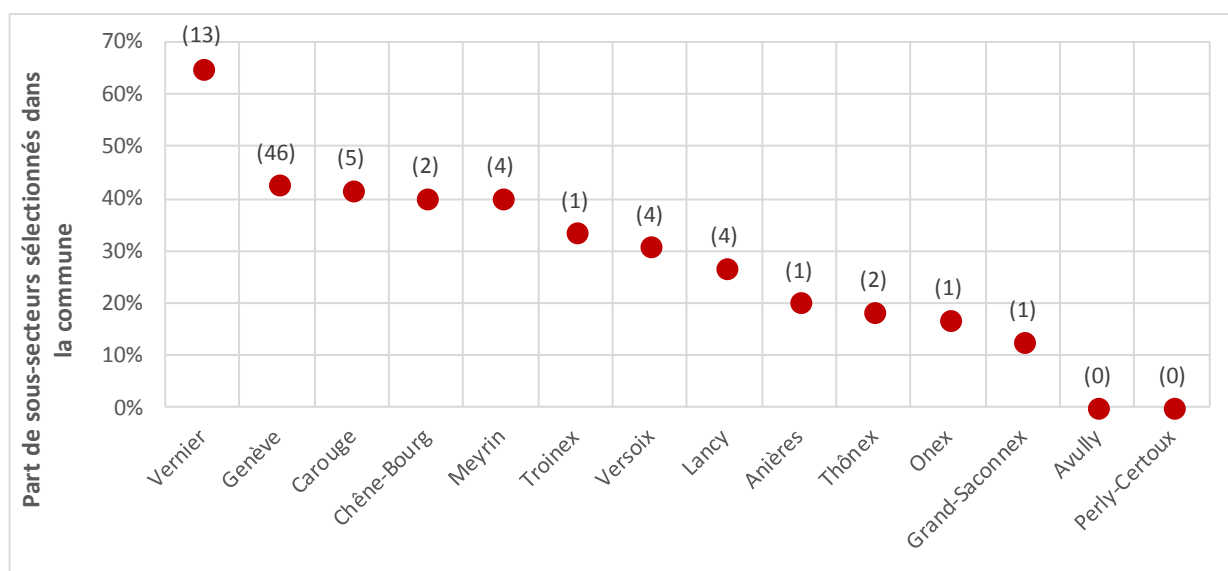
Note : Par souci de comparabilité avec les autres cartes représentant les indicateurs de base, les sous-secteurs dans lesquels le revenu médian est le plus faible sont représentés en foncé.

¹² OCSTAT, Les inégalités de répartition des revenus dans le canton de Genève, *Informations statistiques*, décembre 2019.

¹³ Les sous-secteurs comportant moins de 20 contribuables imposés au barème ordinaire (IBO) ont été exclus directement par l'OCSTAT. De plus, comme dans le rapport de 2014, les sous-secteurs comportant moins de 90 habitants ont également été exclus. Sur les 475 sous-secteurs, 335 ont donc été utilisés pour la classification par quartiles.

La grande majorité des sous-secteurs dans lesquels le revenu médian est le plus faible sont en général situés dans des communes où le revenu médian figure également parmi les plus faibles. Comme l'illustre la Figure 7, 46 des 84 sous-secteurs où le revenu médian figure parmi les plus faibles du canton se situent en Ville de Genève et 13 sont dans la commune de Vernier. Ainsi, 65% des sous-secteurs de la commune de Vernier et 43% des sous-secteurs de la Ville de Genève pris en compte dans l'analyse appartiennent aux sous-secteurs où le revenu médian est parmi les plus bas du canton. A l'inverse, dans les communes d'Avully et Perly-Certoux, qui figurent parmi les 12 communes sélectionnées pour l'indicateur IB1, aucun sous-secteur ne figure parmi les plus pauvres en termes de revenu médian. A nouveau cela peut s'expliquer par la plus grande variabilité dans la distribution des revenus entre les sous-secteurs par rapport aux communes. Enfin, un sous-secteur avec un revenu annuel médian faible peut également s'expliquer par la présence d'une institution particulière sur son territoire et par une population résidente faible. Cela d'autant plus que le niveau d'analyse territorial est plus fin. C'est le cas par exemple du sous-secteur d'Anières-douane qui a une population totale de seulement 339 personnes. En ce qui concerne, la commune de Troinex, le sous-secteur concerné par un revenu faible est Troinex-Marais, peuplé de 110 habitants seulement.

Figure 7. Répartition des 84 sous-secteurs avec le revenu médian annuel le plus faible (IB1) selon la commune



Note : La part de sous-secteurs sélectionnés dans la commune est calculée comme le nombre de sous-secteurs de la commune faisant partie des 25% des sous-secteurs du canton avec le revenu médian le plus faible (reporté entre parenthèses dans la figure), par rapport à l'ensemble des sous-secteurs de la commune pris en compte dans l'analyse. Les sous-secteurs exclus de l'analyse en raison d'un nombre insuffisant d'observations ne sont pas considérés.

Synthèse de l'indicateur IB1 (Revenu annuel brut médian) :

La comparaison avec les données Rapports CATI-Ge de 2014 et 2009 est difficile en raison d'un changement méthodologique dans le calcul du revenu médian. Une certaine stabilité perdue malgré tout puisque sur les 12 communes ayant le revenu médian le plus faible en 2020, 10 communes étaient déjà sélectionnées dans les rapports précédents. Avully et Perly-Certoux sont les deux nouvelles communes à figurer parmi les communes avec le revenu médian le plus faible. Toutefois, aucun sous-secteur de ces deux communes ne figure parmi ceux qui ont le niveau de revenu le plus faible du canton. Ainsi, la distribution des revenus entre les sous-secteurs est plus inégalitaire que la distribution des revenus entre communes et les disparités au sein des communes sont également importantes. La présence d'une institution comme un EMS, un immeuble avec encadrement social (IEPA) ou un centre de requérants peut largement influencer les statistiques au niveau des sous-secteurs, d'autant plus lorsque la population de ceux-ci est relativement faible. Ainsi, la mise en perspective des données avec la réalité du terrain est une démarche essentielle qui vient compléter les analyses du CATI-GE dans le but d'interpréter certaines données à la lumière des spécificités locales.

4.2 PRÉCARITÉ MONÉTAIRE : PART DE CONTRIBUABLES À BAS REVENU (IB2)

L'indicateur IB2 donne une indication sur la pauvreté relative du quartier. Il s'appuie sur les statistiques relatives aux contribuables imposés au barème ordinaire transmises par l'OCSTAT et représente la part de contribuables à bas revenu par rapport à l'ensemble des contribuables. Pour cet indicateur, un contribuable est considéré à comme faisant partie des « bas revenus » lorsque son revenu est inférieur ou égal au premier quartile de la distribution cantonale des revenus annuels bruts. Il complète ainsi l'indicateur IB1 (revenu annuel brut médian), qui renseigne sur le niveau de revenu du quartier, en informant sur le nombre de contribuables potentiellement touchés par une certaine précarité monétaire dans le quartier.

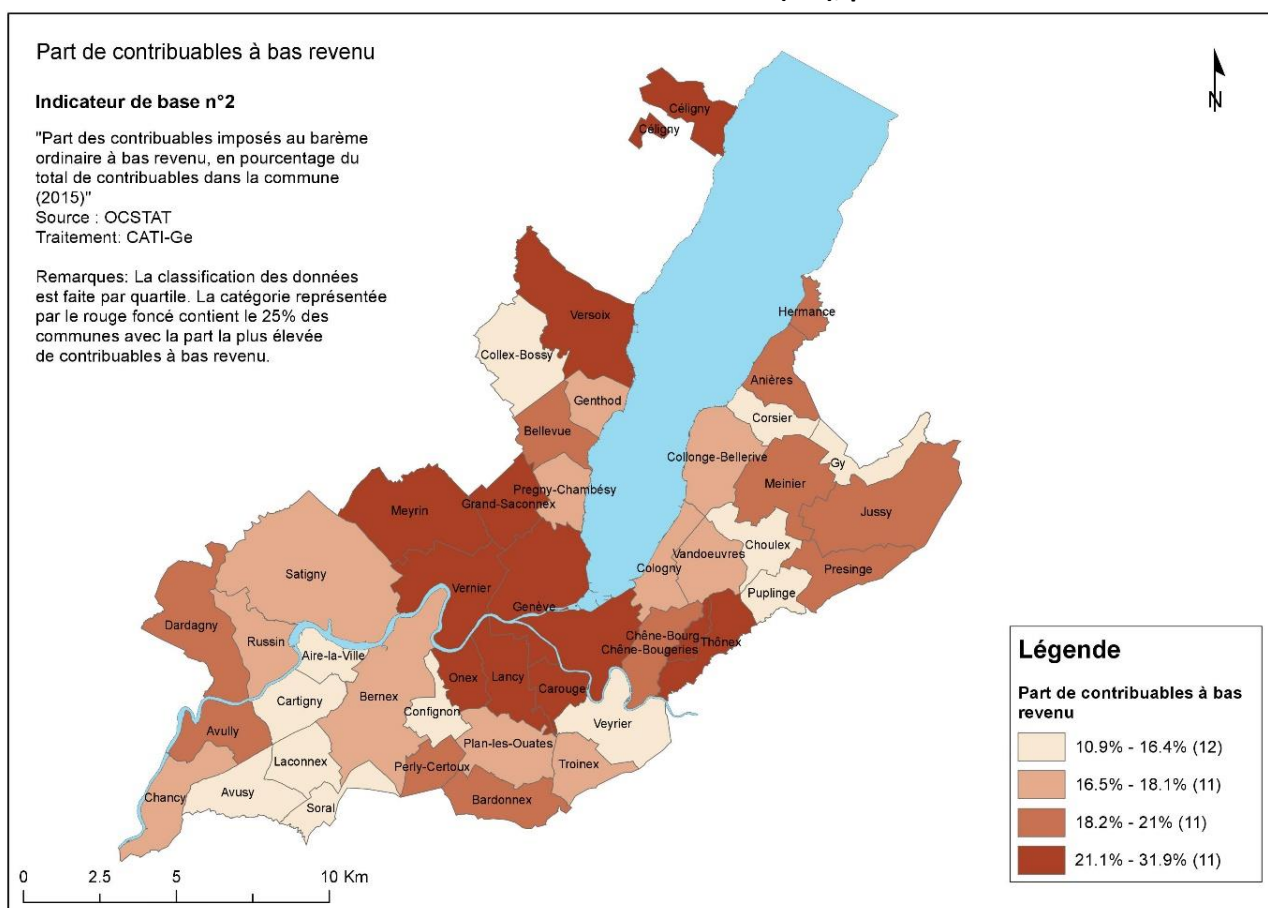
Il convient de rappeler que cet indicateur est confronté à des problèmes liés à l'origine fiscale des données sur la base desquelles il est construit. En effet, les ménages pour lesquels l'impôt est prélevé à la source (permis B ou L) et ceux pour lesquels aucun impôt n'est prélevé (fonctionnaires internationaux) ne sont pas pris en considération¹⁴. C'est en particulier dans la première catégorie (Permis L) que l'on peut s'attendre à observer de nombreux ménages à bas revenus et qui induisent très vraisemblablement un biais dans la mesure de la précarité monétaire. Par ailleurs, les potentiels étudiants habitant encore chez leurs parents, et qui pourraient gonfler artificiellement les effectifs de bas revenus (alors que leur niveau de vie peut s'avérer élevé), ont été écartés des données relatives aux bas revenus par la non prise en compte des contribuables âgés de 18 à 20 ans. Il en va de même des contribuables âgés de 21 à 25 ans et dont le revenu annuel brut est

¹⁴ Le chiffre exact sur le nombre de personnes que cela concerne n'est pas connu. Toutefois, selon les données de l'OCSTAT sur la population résidente, il y a en 2018, 3'520 détenteurs de permis L, 61'103 permis B et 21'043 fonctionnaires internationaux. On peut donc approximer ce nombre de personnes à environ 85'000 personnes, soit environ 17% de la population résidente. https://www.ge.ch/statistique/domaines/01/01_01/tableaux.asp#5 (tableau T 01.01.8.07)

inférieur au seuil officiel de couverture des besoins vitaux.¹⁵ A noter encore que, dès 2014, les revenus non fiscalisés sont pris en considération. Ainsi, les revenus des personnes de 65 ans et plus sont dès lors inclus grâce à la prise en compte des prestations complémentaires AVS dans le revenu annuel brut. Cette définition est donc plus précise, car on sous-estimait avant le revenu de ces personnes, ce qui se traduisait par une sous-estimation des effectifs de bas revenus.

Sur la Carte 7 sont reportées les communes en fonction de la part de contribuables à bas revenu en 2015. Les 11 communes du quatrième quartile de la distribution, dans lesquelles ce pourcentage est le plus élevé le plus élevé du canton, sont reportées en foncé. Au niveau communal, la part de bas revenus varie entre 10.9% (Laconnex) et 31.9% (Vernier). Parmi les communes affichant les parts les plus élevées, on retrouve la Ville de Genève, les communes de Vernier, Meyrin, Onex, Lancy, Grand-Saconnex, Carouge, Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bourg, mais aussi la commune de Céligny.

Carte 7: Part de contribuables à bas revenu (IB2), par commune



Afin de représenter l'évolution de la part de contribuables à bas revenu au niveau des communes depuis le Rapport de 2011, les données des 20 communes où la part de bas revenus est la plus élevée sont reportées

¹⁵ Le seuil officiel de couverture des besoins vitaux est défini dans le cadre des prestations complémentaires cantonales. Les critères retenus et la définition des contribuables à bas revenu sont explicités dans les annexes méthodologiques de l'OCSTAT disponibles à l'adresse : https://www.ge.ch/statistique/domaines/20/20_02/methodologie.asp#5.

dans le Tableau 2. Les communes identifiées en gris sont celles qui font partie du quartile supérieur. Le classement correspondant aux Rapports de 2011 et 2014 est également reporté. Comme déjà mis en évidence avec l'IB1, il faut prendre ce classement, ainsi que son évolution, avec un certain recul puisque la classification peut se faire sur des valeurs qui sont très proches.

On constate à nouveau une grande stabilité : les 11 communes du quartile supérieur en 2020 sont toutes identiques à celles de 2014 et 2011. La part de contribuables à bas revenu a toutefois légèrement augmenté dans la commune de Chêne-Bourg, alors qu'elle a légèrement diminué dans la commune de Versoix. La situation de Céligny, avec sa faible population résidente, se différencie des autres communes dont la population résidente est de plusieurs milliers. Il suffit donc d'un faible nombre de contribuables à bas revenu pour que leur part relative devienne importante au niveau de la commune.

C'est dans les communes dont la part est juste supérieure à la médiane que l'on constate le plus de changement, soit une hausse importante de la part de bas revenus dans les communes de Jussy, Anières, Presinge et Meinier. Cette part plus importante de bas revenus dans la commune d'Anières peut s'expliquer, comme pour l'indicateur du revenu médian (IB1), par la présence d'un centre pour requérants dans cette commune, couplée avec une population communale relativement faible. Pour les communes de Jussy, Presinge et Meinier, qui sont des communes avec une population résidente relativement faible, une légère augmentation du nombre de contribuables à bas revenu peut impacter de manière significative la part des bas revenus dans la commune.

Tableau 2. Classement des communes selon la part des contribuables à bas revenu (IB2)

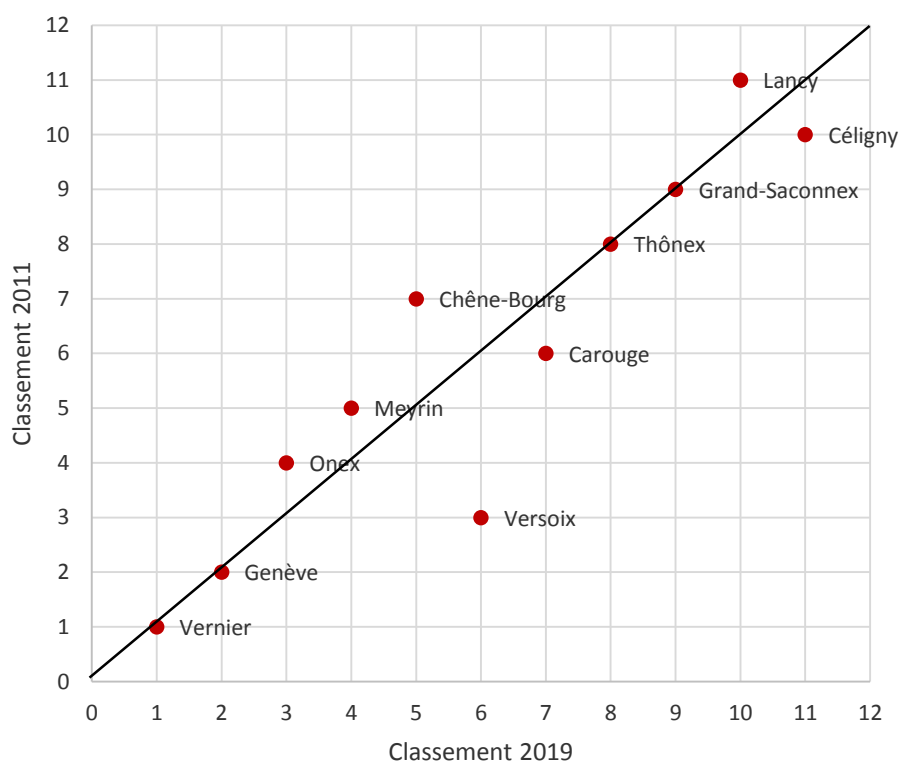
Commune	Rapport 2020		Rapport 2014		Rapport 2011		Evolution entre 2011 et 2020
	Part de bas revenu ³⁾	Rang 2020	Part de bas revenu ⁴⁾	Rang 2014	Part de bas revenu ⁵⁾	Rang 2011	
Vernier* ²⁾	31.95%	1	32.35%	1	32.40%	1	→
Genève*	27.56%	2	28.62%	2	28.60%	2	→
Onex*	27.17%	3	26.74%	3	26.60%	4	→
Meyrin*	27.02%	4	25.55%	5	26.10%	5	→
Chêne-Bourg*	26.98%	5	25.15%	7	24.10%	7	→
Versoix*	25.17%	6	26.45%	4	27.20%	3	→
Carouge*	24.86%	7	25.11%	8	25.30%	6	→
Thônex*	24.62%	8	24.21%	9	23.70%	8	→
Grand-Saconnex*	23.63%	9	23.52%	10	23.10%	9	→
Lancy*	23.60%	10	21.71%	11	21.70%	11	→
Céligny	22.44%	11	25.41%	6	23.00%	10	≡
Dardagny*	20.99%	12	19.42%	13	19.10%	14	→
Chêne-Bougeries*	20.87%	13	21.02%	12	21.20%	12	→
Avully	20.69%	14	18.24%	16	18.20%	16	↑
Hermance*	20.34%	15	19.03%	15	17.10%	20	↑
Jussy	20.00%	16	[16.18%] ¹⁾	22	[13.20%]	38	↑
Anières	19.83%	17	17.89%	18	[14.30%]	33	↑
Presinge*	19.61%	18	17.84%	19	[14.80%]	30	↑
Meinier*	19.17%	19	[15.36%]	31	[12.60%]	40	↑
Bardonnex*	19.07%	20	[15.51%]	30	17.10%	19	≡

Source des données : OCSTAT, données de l'Administration fiscale cantonale

- Notes :
- 1) Sont reportées entre crochets les communes qui ne figuraient pas parmi les 20 communes avec les parts les plus élevées en 2011 et 2014.
 - 2) Sont reportées avec un astérisque les communes qui abritent un EMS et/ou un immeuble avec encadrement social (IEPA).
 - 3) Le classement de 2020 se rapporte aux données sur la part de contribuables à bas revenu de 2015.
 - 4) Le classement de 2014 se rapporte aux données de 2010.
 - 5) Le classement de 2011 se rapporte aux données de 2006.

La stabilité des 11 communes ayant la part de contribuables à bas revenu la plus élevée entre 2011 et 2020 est illustrées dans la Figure 8. Cette Figure met en relation le classement 2020 en regard du classement 2011. Lorsqu'une commune, à l'instar de Vernier, se situe sur la diagonale, cela signifie que son classement n'a pas changé entre les deux rapports. Pour la commune de Versoix, qui se situe en-dessous de la diagonale, le classement a légèrement diminué, c'est-à-dire que la part de bas revenus est légèrement plus faible, par rapport aux autres communes, qu'en 2011. A l'inverse, dans la commune de Chêne-Bourg, qui se situe en-dessus de la diagonale, la part de bas revenus a légèrement augmenté entre 2011 et 2020 par rapport aux autres communes.

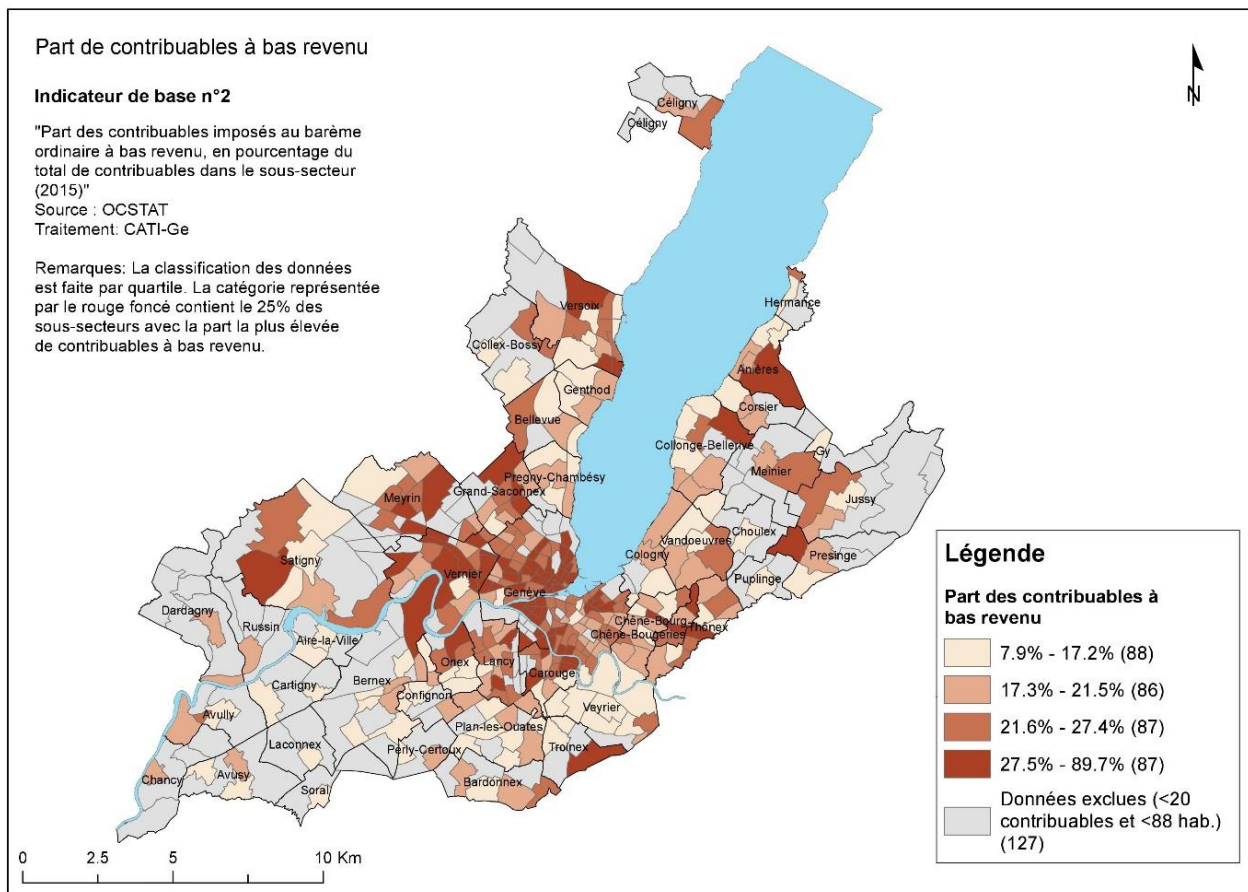
Figure 8. Classement des communes selon la part de contribuables à bas revenu (IB2) 2011 et 2020



La Carte 8 présente la distribution de la part des contribuables à bas revenu à l'échelle du sous-secteur¹⁶. A l'instar des autres indicateurs de base présentés plus haut, la distribution spatiale des bas revenus à l'intérieur des communes est relativement hétérogène et l'étendue de cette distribution est beaucoup plus grande allant de 7.9% (dans le sous-secteur *Val-d'Arve* à Carouge) à 89.7% (*Aéroport-Fret*, Grand-Saconnex).

¹⁶ Les données construites par l'OCSTAT pour cette variable excluent les sous-secteurs ayant moins de 20 contribuables imposés au barème ordinaire dans le sous-secteur, ainsi que les sous-secteurs qui ne comportent aucun contribuable à bas revenu. Sur les 475 sous-secteurs, 348 ont été classifiés.

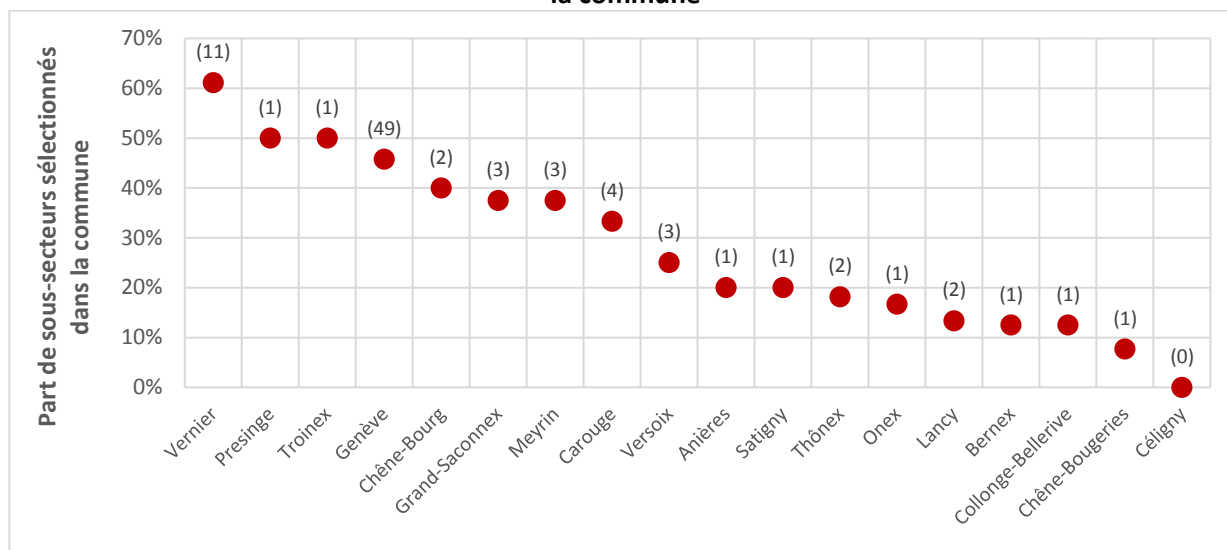
Carte 8. Part de contribuables à bas revenu (IB2), par sous-secteur



De manière plus précise, la Figure 9 reporte la répartition par commune des 87 sous-secteurs ayant les plus importantes proportions de contribuables à bas revenu. Parmi les 11 communes qui figurent dans le troisième quartile de la distribution, la commune de Vernier est la commune dans laquelle la plus forte proportion de sous-secteurs (60%) remplissent le critère de sélection. Les communes de Genève, Carouge, Meyrin Versoix, Grand-Saconnex, Lancy, Chêne-Bourg, Thônex et Onex, qui font partie des 11 communes avec la part de bas revenus la plus élevée, ont chacune au moins un sous-secteur qui affichent également une part élevée de ces contribuables. Dans les communes de Presinge et Troinex, 50% des sous-secteurs font partie de ceux avec la part de contribuables à bas revenu la plus élevée, mais seulement un seul sous-secteur est sélectionné. En revanche, la commune de Céligny, qui apparaît également dans les 11 communes du 4^{ème} quartile de la distribution, n'a aucun sous-secteur sélectionné. Il faut toutefois noter que sur les cinq sous-secteurs que compte la commune, les données de trois d'entre eux n'ont pas pu être considérées à l'échelle du sous-secteur en raison du faible nombre de résidents. Pour ce qui est des communes de Presinge (sous-secteur *L'Abbaye*), Bernex (*Loëx*), Chêne-Bougeries (*Chêne-Bougeries-village*), Troinex (*Troinex-Marais*), Collonge-Bellerive (*Saint-Maurice*), Anières (*Anières-douane*), Satigny (*Peissy*), un sous-secteur a été identifié comme ayant une

part de bas revenu élevée, sans pour autant que la commune ait une part importante de contribuables bas revenus.

Figure 9. Répartition des 87 sous-secteurs avec la plus forte part de contribuables à bas revenu (IB2) selon la commune



Note : La part de sous-secteurs sélectionnés dans la commune est calculée comme le nombre de sous-secteurs de la commune faisant partie des 25% des sous-secteurs du canton avec la part de contribuables à bas revenu la plus élevée (reporté entre parenthèses dans la figure), par rapport à l'ensemble des sous-secteurs de la commune pris en compte dans l'analyse. Les sous-secteurs exclus de l'analyse en raison d'un nombre insuffisant d'observations ne sont pas considérés.

Synthèse de l'indicateur IB2 (part des contribuables à bas revenu) :

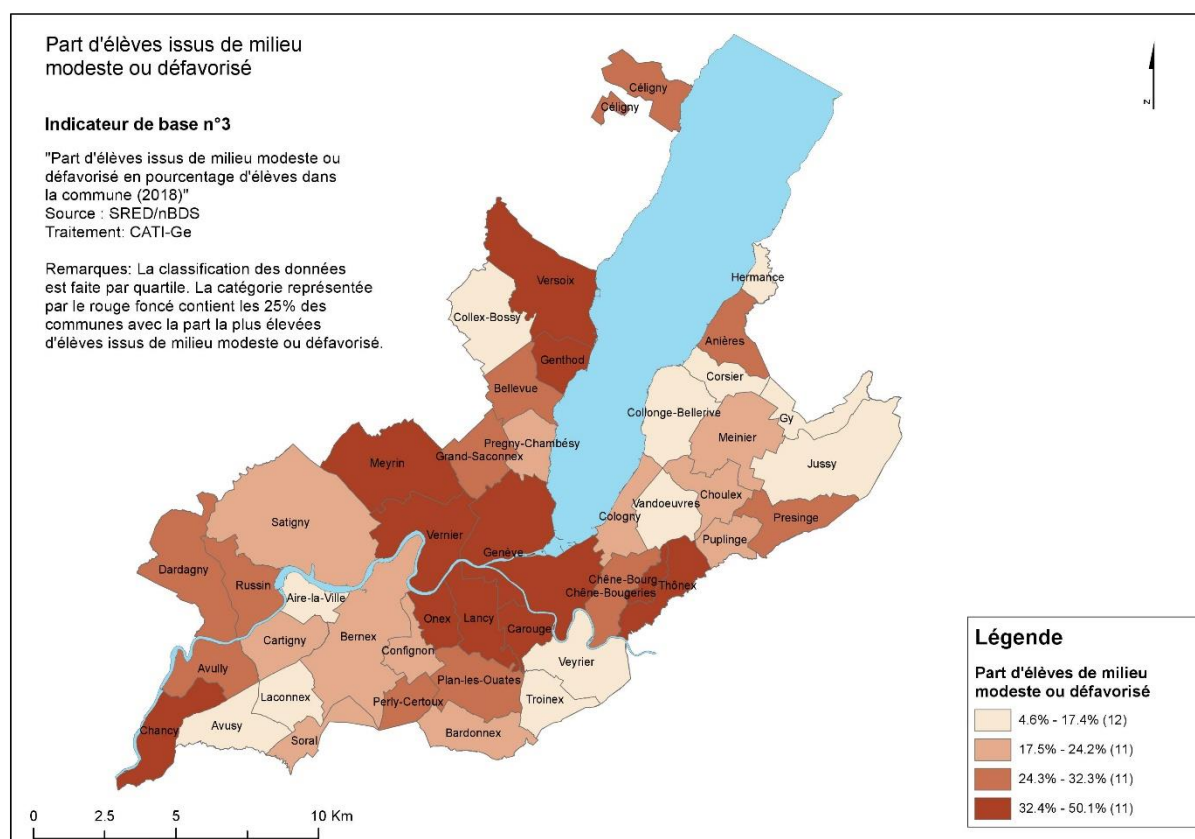
On constate une très grande stabilité dans les communes ayant les plus fortes parts de contribuables à bas revenu. Ce sont les mêmes communes qui avaient été identifiées en 2011 et en 2014. Aussi, et malgré les changements substantiels qui ont pu être observés en termes démographiques, on observe que les revenus des nouveaux habitants semblent être relativement proches de ceux des ménages qui résident déjà dans ces communes.

4.1 EDUCATION : PART DES EFFECTIFS SCOLARISÉS D'ORIGINE MODESTE (IB3)

Les effectifs d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé, conformément à la terminologie utilisée par le Service de la recherche en éducation (SRED), sont composés de l'ensemble des « enfants d'ouvriers » ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codée « divers et sans indication », qui regroupe notamment des enfants issus de milieu défavorisé et de statut précaire. Il s'agit par exemple de situations de parents au chômage, de familles monoparentales dont le parent est sans activité professionnelle, de requérants d'asile, ou d'enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc. L'indicateur IB3 met en relation les effectifs d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé par rapport à l'ensemble des effectifs scolarisés dans la même entité géographique.

Au niveau cantonal, la part d'élèves d'origine modeste se montait à 34% en 2018, contre 37% dans le Rapport 2014. La Carte 9 représente, par commune, la part d'élèves issus de milieu modeste en 2018, qui varie entre 4.6% (Gy) et 50.1% (Vernier). Les communes illustrées en foncé sont les 11 communes (25% des communes) dans lesquelles cette part est la plus élevée. En font partie la Ville de Genève et les communes suburbaines de Meyrin, Vernier, Onex, Lancy, et Carouge, ainsi que les communes périurbaines de Chêne-Bourg, Thônex, Versoix, Bellevue et Chancy.

Carte 9. Part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé (IB3), par commune



Le Tableau 3 reporte les parts d'élèves d'origine modeste en 2018, ainsi que celles des Rapports 2011 et 2014 pour les 20 communes où cette part est la plus élevée. Les 11 communes du quartile supérieur sont surlignées en gris dans le Tableau 3. Ce Tableau reporte également le *classement*, pour ces trois années, ainsi que l'évolution de ce classement entre 2011 et 2020. Il faut toutefois prendre l'évolution de ce classement avec un certain recul, car de petites variations dans les parts peuvent avoir un effet sur le classement des communes, sans que l'on puisse parler d'un bouleversement majeur. Ce sont les mêmes limites que celles inhérentes à la classification par quartile soulevées au point 2.2 : les communes sont classifiées et séparées sur la base de valeurs qui peuvent être très proches. Ainsi, pour classifier l'évolution entre 2011 et 2020, nous prenons en considération non seulement la variation dans le classement, mais aussi l'évolution des parts d'effectifs scolarisés d'origine modeste. En 2018, la part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé dans ces communes varie entre 32,28% et 50,09%. Ces valeurs sont très proches de celles reportés dans les Rapports 2014 et 2011 (la part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé variait alors entre 34,11% et 53,80%).

Tableau 3. Part des effectifs scolarisés d'origine modeste (IB3) par commune

Commune	Rapport 2020		Rapport 2014		Rapport 2011		Evolution entre 2011 et 2020
	Effectifs scolaires d'origine modeste ²⁾	Rang 2020	Effectifs scolaires d'origine modeste ³⁾	Rang 2014	Effectifs scolaires d'origine modeste ⁴⁾	Rang 2011	
Vernier	50.09%	1	53.52%	1	53.80%	1	→
Chêne-Bourg	43.43%	2	43.23%	4	41.00%	6	→
Meyrin	43.09%	3	46.03%	2	44.72%	2	→
Onex	41.48%	4	45.54%	3	44.66%	3	→
Versoix	38.45%	5	41.71%	5	39.43%	8	→
Thônex	38.04%	6	39.44%	9	37.98%	9	→
Lancy	37.66%	7	41.71%	6	42.93%	4	↓
Carouge	36.36%	8	40.80%	7	42.24%	5	↓
Genthod	35.31%	9	[19.89%] ¹⁾	30	[19.70%]	23	↑
Genève	35.30%	10	40.43%	8	40.75%	7	↓
Chancy	32.28%	11	27.53%	19	28.32%	14	↑
Avully	32.27%	12	31.25%	13	27.40%	15	↑
Dardagny	31.88%	13	35.36%	10	36.42%	10	↓
Perly-Certoux	31.62%	14	32.47%	12	35.09%	11	↓
Russin	30.77%	15	[26.32%]	22	[16.50%]	32	↑
Anières	29.33%	16	30.33%	15	22.99%	20	↑
Presinge	29.11%	17	27.78%	18	[12.40%]	43	↑
Grand-Saconnex	28.79%	18	31.10%	14	29.97%	12	↓
Bellevue	28.66%	19	34.11%	11	24.19%	18	≡
Chêne-Bougeries	26.08%	20	[26.43%]	21	[22.8%]	21	≡

Source des données : OCSTAT et SRED

- Notes :
- 1) Sont reportées entre crochets les communes qui ne figuraient pas parmi les 20 communes avec les parts les plus élevées en 2011 et 2014.
 - 2) Le classement de 2020 se rapporte aux données sur la part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé de 2018.
 - 3) Le classement de 2014 se rapporte aux données de 2012.
 - 4) Le classement de 2011 se rapporte aux données de 2007.

De manière générale, on constate, à l’instar de l’évolution sur le canton, une légère diminution dans les valeurs des effectifs scolaires d’origine modeste ou défavorisée dans la majorité des communes, notamment dans les 11 communes du quatrième quartile. Toutes les communes sélectionnées sont les mêmes que celles sélectionnées dans les Rapports de 2014 et 2011, à l’exception de Chancy et Genthod. Ces deux communes ont pris la place de Dardagny et Bellevue (en 2014) (respectivement Perly-Certoux en 2011) dans ce classement. Pour la commune de Genthod, en 2014 et 2011, un taux d’élèves issus de milieu modeste de 19.8% environ était reporté par le SRED contre 35.3% en 2020. Cette augmentation s’explique par le fait que le nombre d’élèves d’origine modeste a pratiquement doublé entre 2012 et 2018, alors que le nombre total d’élèves est resté pratiquement inchangé. Pour la commune de Chancy, cette part est passée de 28% environ en 2011 et 2014 à 32% en 2020. Une hausse significative de cette part est à signaler dans les communes de Russin et Presinge (même si ces communes ne font pas partie du quatrième quartile de la distribution), puisqu’elles sont toutes deux passées d’une part de 14% environ en 2011 à 30% environ en 2020. Cette hausse pourrait s’expliquer par la baisse significative de la population de moins de 20 ans (voir Figure 4) qui implique probablement une baisse des effectifs scolaires. Ce d’autant plus que durant les 8 ans qui séparent le Rapport 2011 du présent Rapport, la population d’effectifs scolaires notamment a probablement complètement changé. Vernier est comme en 2014, la seule commune où la part d’élèves issus de milieu modeste ou défavorisé dépasse 50%. A noter que cette commune bénéficie de 12 établissements du Réseau d’enseignement prioritaire¹⁷ (REP) sur les 24 au total que compte le canton. Avec cinq établissements, la Ville de Genève est la deuxième commune regroupant le plus nombre d’établissements REP, suivi des communes de Carouge, Lancy et Onex qui en comptent chacune deux et Meyrin qui compte un établissement REP.

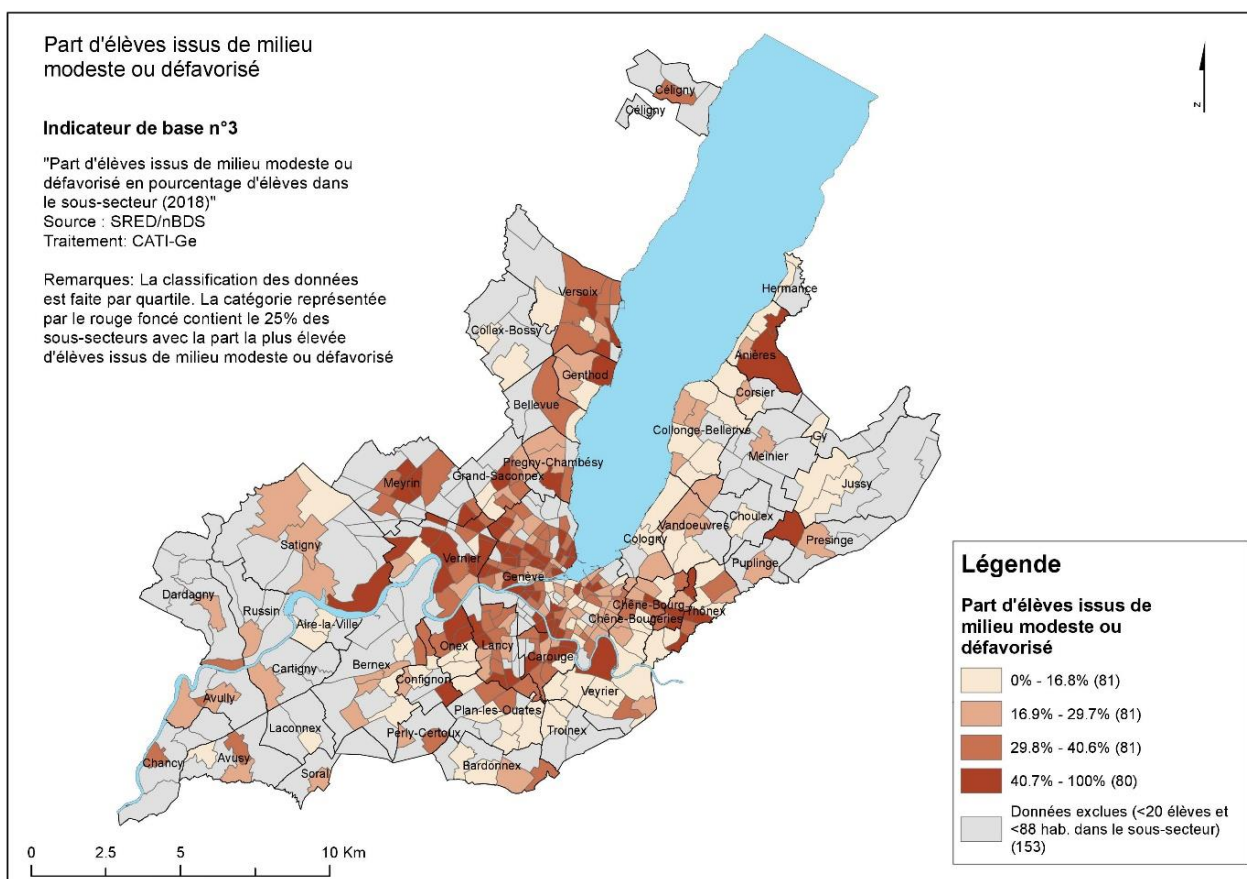
En général, les communes dans lesquelles la part d’élèves issus de milieu modeste est élevée sont aussi des communes où la part d’élèves scolarisés dans le privé ou dans lesquelles la part d’élèves fréquentant le parascolaire le midi sont faibles (voir Annexe 4. Indicateurs complémentaires sur l’Education). En effet, la part d’enfants scolarisés dans le privé sont très faibles dans les communes de Meyrin, Vernier, Onex, et Carouge et, au niveau des élèves fréquentant le parascolaire, les communes de Meyrin, Vernier, Onex, Thônex et Versoix affichent des parts bien plus faibles que les autres communes du Canton.

La Carte 10 représente, pour l’année 2018, les parts d’élèves issus de milieu modeste ou défavorisé en pourcentage des effectifs scolarisés totaux par sous-secteur¹⁸. A l’instar des autres indicateurs de base, on constate une dispersion plus importante de la part d’élèves issus de milieu modeste au niveau des sous-secteurs, qui varie entre 0% jusqu’à 100% dans le sous-secteur du *Bois-de-Bay* à Satigny, dans lequel le nombre d’élèves scolarisés se monte à 34 seulement au total.

17 Cette information provient de la page internet consacrée au REP sur le site de l’État de Genève: <https://www.ge.ch/reseau-enseignement-prioritaire-ecole-primaire>.

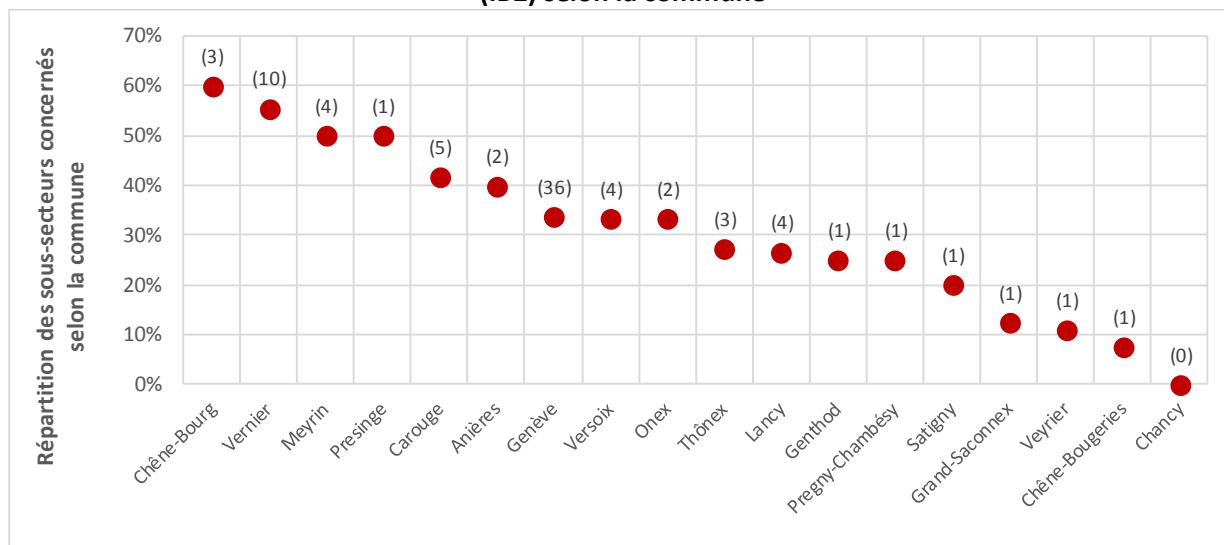
18 Afin d’améliorer la représentativité statistique des données, les sous-secteurs comportant moins de 20 élèves scolarisés résidant dans le sous-secteur ont été exclus. L’exclusion de ces sous-secteurs relève d’un choix opéré par le CATI-GE en 2014. Ce seuil a permis d’exclure les sous-secteurs qui ne contenaient pratiquement aucun élève, sans pour autant réduire significativement le nombre des données prises en compte pour la classification. Ainsi, sur 475 sous-secteurs, 323 ont été classifiés.

Carte 10. Part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé (IB3), par sous-secteur



La Figure 10 représente la localisation des 80 sous-secteurs dans lesquels la part d'élèves issus de milieu modeste est la plus élevée. Avec trois sous-secteurs sélectionnés sur les cinq que compte la commune, Chêne-Bourg est la commune dans laquelle la part de sous-secteurs sélectionnés est la plus importante (60%), suivie de la commune de Vernier avec 10 sous-secteurs sur les 18 (55%) qui sont sélectionnés. Par ailleurs, 36 de ces sous-secteurs sont localisés en Ville de Genève. Par contre, la commune de Chancy, qui apparaît en 11^{ème} position dans le classement des communes, n'a aucun sous-secteur avec une part d'élèves d'origine modeste supérieure à 32%. A noter que dans cette commune, seul un sous-secteur est inclus dans le classement, les autres étant exclus en raison de la population faible ou des effectifs scolarisés faibles. La commune d'Anières ressort à nouveau pour deux sous-secteurs (Anières-douane, avec un taux de 86% et Chevrens, avec un taux de 45%), alors que le taux global sur la commune d'Anières est de 29%. Les communes de Genthod (sous-secteur *Genthod*), Presinge (*L'Abbaye*), Grand-Saconnex (*Palexpo*), Chêne-Bougeries (*Chêne-Bougeries*), Satigny (*Bois-de-Bay*), Pregny-Chambésy (*Pregny-village*) et Veyrier (*Vessy-Grande-Fin*) ont toutes un sous-secteur avec une proportion élevée d'élèves issus de famille modeste.

Figure 10. Répartition des 80 sous-secteurs avec la plus forte proportion d'élèves issus de milieu modeste (IB2) selon la commune



Note : La part de sous-secteurs sélectionnés dans la commune est calculée comme le nombre de sous-secteurs de la commune faisant partie des 25% des sous-secteurs du canton avec la part d'élèves issus de milieu modeste la plus élevée (reporté entre parenthèses dans la figure), par rapport à l'ensemble des sous-secteurs de la commune pris en compte dans l'analyse. Les sous-secteurs exclus de l'analyse en raison d'un nombre insuffisant d'observations ne sont pas considérés.

Synthèse de l'indicateur IB3 (Part d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé) :

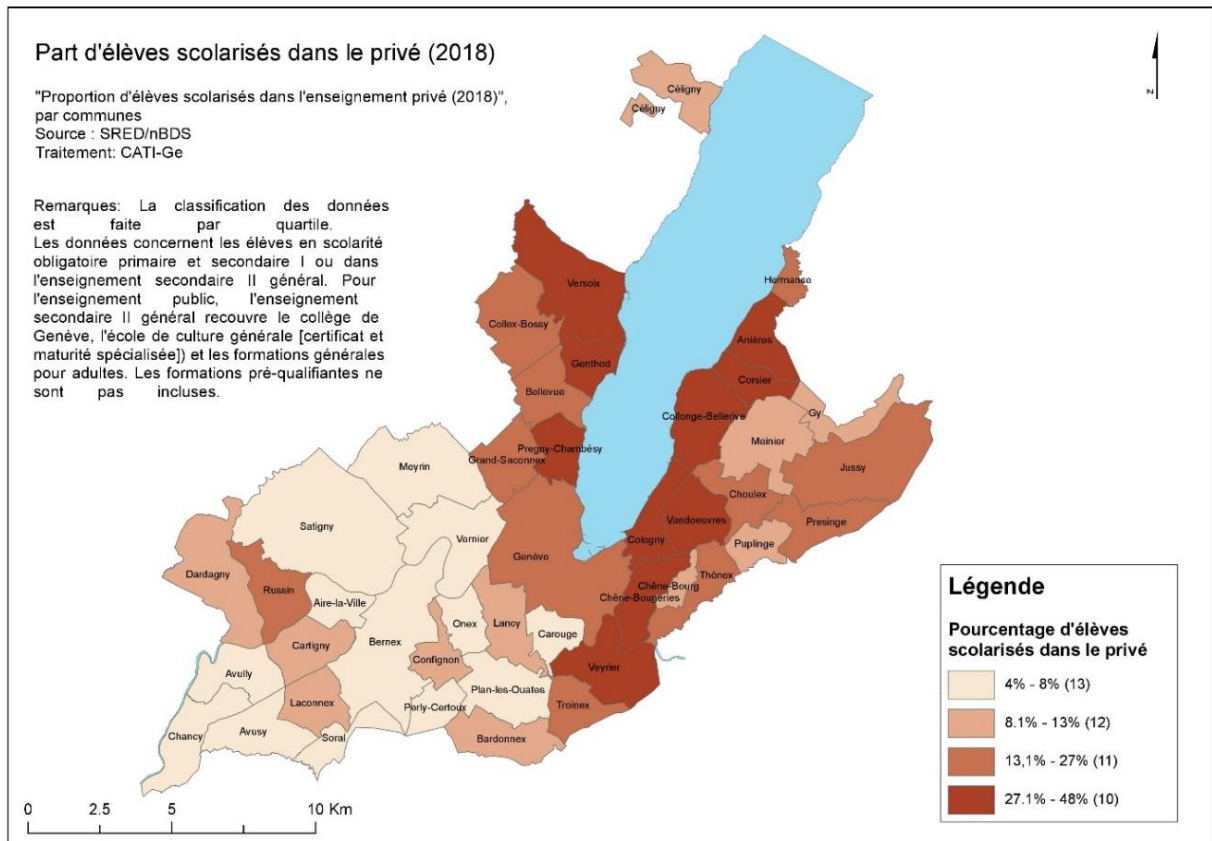
En général, nous constatons une légère baisse de la part des effectifs scolaires issus de milieux défavorisés entre 2011 et 2020. Les communes ayant les parts les plus importantes de ces élèves sont généralement les mêmes que dans les rapports précédents. Toutefois, des changements notables sont intervenus dans les communes de Genthod, Russin et Presinge, dans lesquelles la part de ces effectifs a largement augmenté entre 2011 et 2018. La baisse importante de la population des moins de 20 ans dans ces communes pourrait expliquer ce phénomène. Durant les 8 ans qui séparent le Rapport 2011 et le présent Rapport, la population d'effectifs scolaires notamment a pu considérablement se modifier. Ainsi, Chancy et Genthod font pour la 1^{ère} fois partie des 11 communes avec une part d'élèves d'origine modeste dans les plus élevées du canton et remplacent notamment Dardagny où cette part s'est réduite. Dans le domaine de l'éducation, le REP a été mis en place pour compenser la concentration d'élèves en provenance de milieux défavorisés dans les écoles de ces quartiers. D'un point de vue plus large, et pour assurer une meilleure cohésion sociale, la prise en charge des jeunes en dehors du temps scolaire (mesures de soutien, activités parascolaires, etc.) peut également apporter une contribution à l'amélioration des parcours scolaires.

Encadré 1 : Indicateur complémentaire sur l'éducation : Elèves scolarisés dans le privé

La part d'élèves scolarisés dans le privé est un nouvel indicateur complémentaire. Il se réfère aux élèves en scolarité obligatoire primaire et secondaire I ou dans l'enseignement secondaire II général¹⁹. Les données, tirées de la Base de données scolaire du SRED, sont reportées sur la Carte 11 (par commune) et sur la Carte 12 (par sous-secteur).

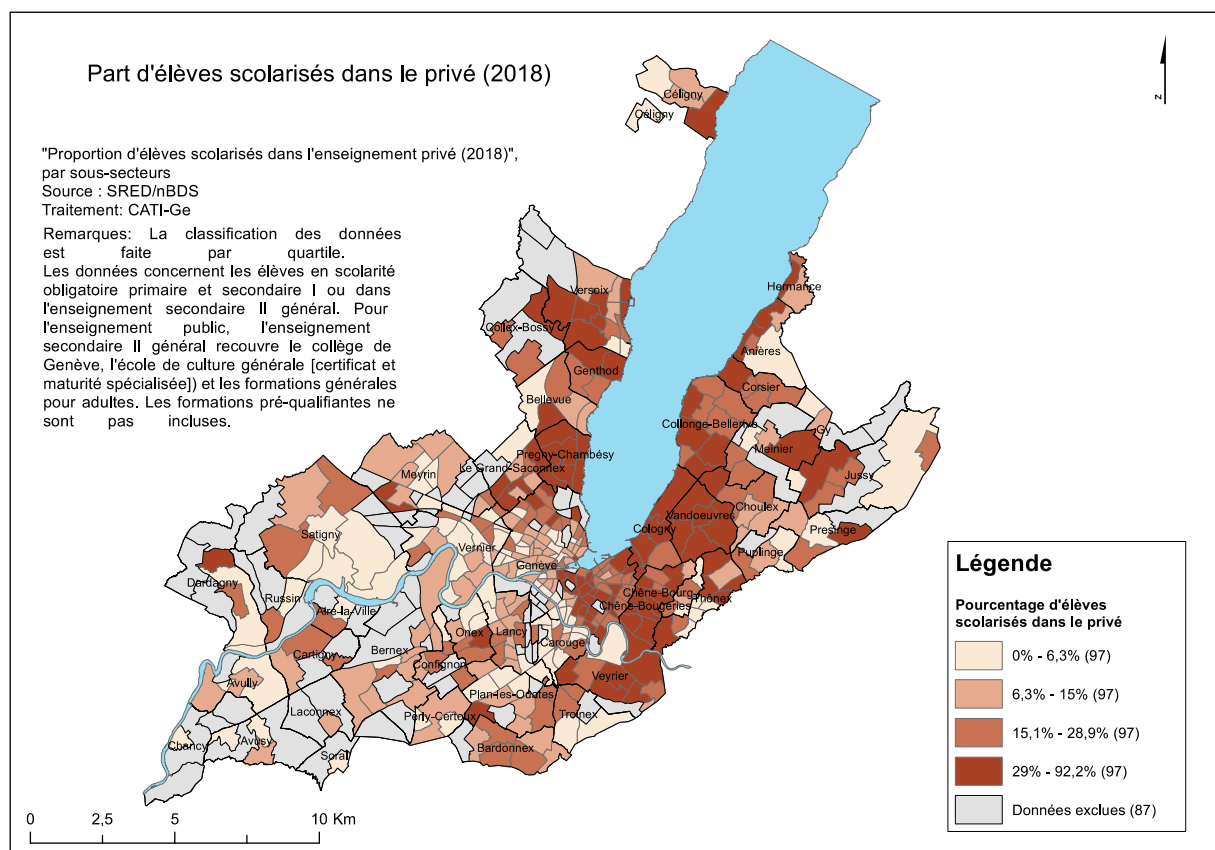
On peut s'attendre à une part plus faible d'élèves scolarisés dans le privé dans les communes prioritairement concernées par la PCSMU. En effet, les communes de Meyrin, Vernier, Onex, et Carouge font partie des communes dans lesquelles la part d'élèves scolarisés dans le privé est très faible. La part d'élèves scolarisés dans le privé est également inférieure à la médiane dans les communes de Chêne-Bourg et Lancy. La carte par sous-secteur est intéressante. Elle montre qu'en Ville de Genève les sous-secteurs de la rive gauche et les sous-secteurs proches des organisations internationales affichent une part beaucoup plus importante de scolarisation dans le secteur privé que sur la rive droite.

Carte 11. Part d'élèves scolarisés dans le privé, par commune



¹⁹ Dans l'enseignement public, l'enseignement secondaire II général couvre le collège de Genève, l'école de culture générale (certificat et maturité spécialisée) ainsi que les formations générales pour adultes. Les formations pré-qualifiantes ne sont pas incluses.

Carte 12. Part d'élèves scolarisés dans le privé, par sous-secteur



4.2 EMPLOI / CHÔMAGE : PART DE CHÔMEURS INSCRITS (IB4)

Le marché du travail reflète clairement un vecteur important de précarité potentielle. Si l'emploi permet à une personne de subvenir aux besoins du ménage, il constitue également un marqueur essentiel d'intégration sociale. Par ailleurs, un épisode de chômage peut générer des coûts qui dépassent la simple perte de rentrées monétaires, qu'il s'agisse d'estime de soi, de stress, de stigmatisation ou de dégradation des compétences. Pour approcher ce facteur précarisant, l'indicateur privilégié (IB4) dénombre les chômeurs inscrits et les rapporte à la population en âge de travailler²⁰. Cette part est calculée comme le rapport entre le nombre de chômeurs inscrits par et la population des 15-64 ans. Tant les données sur les chômeurs inscrits et que sur la population des 15-64 ans sont transmises par l'OCSTAT²¹. Les données sur les chômeurs inscrits se basent sur les registres des Offices Régionaux de Placement (ORP) et représentent les personnes inscrites auprès d'un ORP, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles pour un travail. Ils se différencient des demandeurs d'emploi inscrits non chômeurs, qui ne sont disponibles pour prendre un emploi qu'ultérieurement.²² A noter que dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée suite à l'uniformisation au niveau national de la classification de ces deux groupes. Ce changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

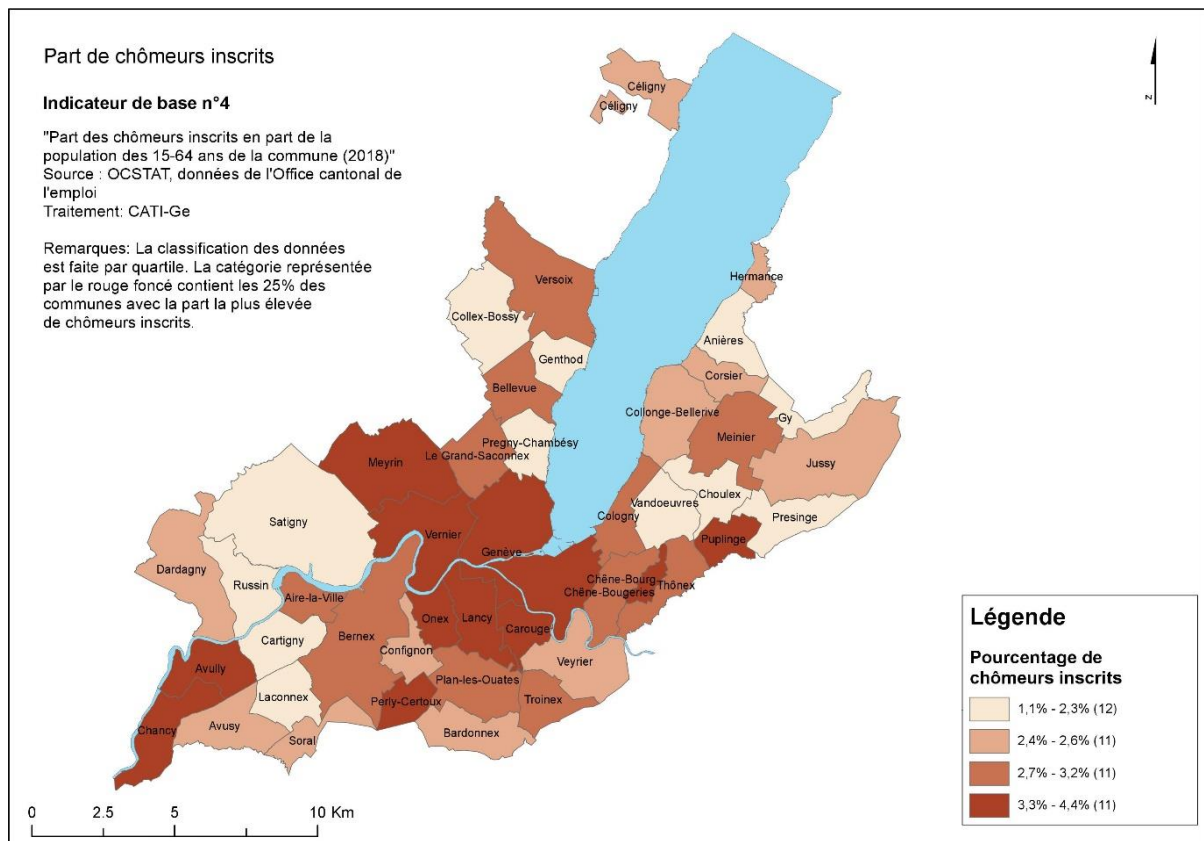
Les dernières données disponibles relatives aux chômeurs inscrits se réfèrent à l'année 2018 et celle de la population des 15-64 ans à l'année 2017. Au niveau cantonal, la part de chômeurs inscrit se montait à 3.13% en 2018. Au niveau communal, cette part varie de 1.06% (Russin) à 4.37% (Vernier) comme illustré sur la Carte 13. Les 11 communes en foncé, soit la Ville de Genève, Meyrin, Vernier, Onex, Lancy, Carouge, ainsi que Avully, Perly-Certoux, Chêne-Bourg, Chancy et Puplinge sont celles dans lesquelles la part de chômeurs inscrits est la plus élevée du canton (quatrième quartile de la distribution).

²⁰ Cet indicateur souffre de nombreuses lacunes que l'on peut résumer rapidement comme suit. D'une part, le taux de chômage devrait se rapporter à la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi), mais cette dernière donnée n'est pas disponible. D'autre part, le chômage est mesuré avec l'indicateur officiel qui comptabilise les demandeurs d'emploi inscrits dans un office régional de placement (ORP). Une mesure plus précise, mais impossible à réaliser sur des petits territoires consiste à interroger les personnes pour savoir si elles sont à la recherche d'un emploi (définition du BIT). Or, on sait que de nombreux chômeurs ne sont pas inscrits dans un ORP, en particulier s'ils n'ont pas droit à des indemnités. Enfin, il faudrait pouvoir compléter cet indicateur par une mesure de la durée du chômage, qui traduit la gravité de la situation pour la personne à la quête d'un emploi.

²¹ A voir sur le site de l'OCSTAT, https://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_03/tableaux.asp#4

²² Lorsqu'un demandeur d'emploi est inapte à prendre un travail pour une période inférieure à 30 jours, il est tout de même considéré comme chômeur. Par contre, lorsqu'un demandeur d'emploi est inapte au travail pour une durée supérieure à 30 jours, il est considéré comme non chômeur durant cette période.
https://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_03/methodologie.asp#1

Carte 13. Part de chômeurs inscrits (IB4), par commune



Le Tableau 4 ci-dessous présente les données des 20 communes pour l'année 2018 ainsi que celles des Rapports 2011 et 2014. Les 11 communes pour lesquelles la part de chômeurs est la plus élevée sont surlignées en gris. En 2018, la part de chômeurs dans les 11 communes sélectionnées varie de 3.33% à 4.37%. Ces parts ont légèrement augmenté en comparaison avec le Rapport 2014 puisque l'écart entre les 11 communes les plus touchées variait alors entre 3.04% à 3.79%. Cependant, les parts de chômeurs restent inférieures à celles qui prévalaient dans le Rapport 2011, soit entre 3.5% et 5.4% pour les 11 communes qui avaient les parts de chômeurs inscrits les plus élevées. A noter toutefois qu'il faut considérer les variations avec précautions en raison de certaines modifications méthodologiques mentionnées plus haut.

Les 11 communes avec les parts de chômeurs les plus élevées sont les mêmes que dans le Rapport 2014 sauf pour Chancy et Pufflinge. La commune de Chancy apparaissait en 20^{ème} position en 2014, la rénovation récente de bâtiments en logements à caractère social pourrait expliquer son apparition dans le classement. Quant à Pufflinge, un nouveau quartier a vu le jour en 2016 en zone de développement. Ainsi, l'apparition des communes de Chancy et Pufflinge dans le classement est davantage due à un faible nombre de résidents (respectivement 1'681 et 2'438 habitants), qui, cumulé à de petites variations socio-économiques dans la commune, peut facilement modifier la place dans le classement. Par rapport à 2014, Thônex ne fait plus partie des 11 communes avec la plus importante part de chômeurs inscrits. Toutefois, la part de chômeurs est restée stable dans cette commune depuis 2012.

Tableau 4. Classement des communes selon la part de chômeurs inscrits (IB4)

Commune	Rapport 2020		Rapport 2014		Rapport 2011		Evolution entre 2011 et 2020
	Chômeurs inscrits ²⁾	Rang 2020	Chômeurs inscrits ³⁾	Rang 2014	Chômeurs inscrits ⁴⁾	Rang 2011	
Vernier	4.37%	1	3.79%	1	5.40%	1	→
Chêne-Bourg	4.28%	2	3.41%	5	4.60%	2	→
Avully	4.19%	3	3.75%	2	2.70%	15	↑
Meyrin	4.19%	4	3.22%	9	4.30%	5	→
Onex	4.09%	5	3.39%	6	4.30%	6	→
Genève	3.96%	6	3.64%	3	4.50%	3	↓
Carouge	3.95%	7	3.26%	8	4.40%	4	↓
Lancy	3.75%	8	3.04%	11	4.00%	8	→
Chancy	3.58%	9	2.35%	20	3.00%	12	↑
Puplinge	3.45%	10	[1.31%] ¹⁾	42	[2.00%]	27	↑
Perly-Certoux	3.33%	11	3.58%	4	2.80%	14	≡
Thônex	3.23%	12	3.27%	7	4.20%	7	↓
Plan-les-Ouates	3.21%	13	2.67%	14	3.50%	10	≡
Grand-Saconnex	3.18%	14	2.56%	15	3.70%	9	↓
Versoix	3.13%	15	2.74%	12	3.50%	11	↓
Troinex	3.05%	16	[1.83%]	34	[2.30%]	23	↑
Chêne-Bougeries	3.05%	17	2.37%	17	2.50%	18	→
Aire-la-Ville	2.80%	18	[1.68%]	36	[1.40%]	37	↑
Bernex	2.77%	19	[2.04%]	30	2.50%	17	→
Bellevue	2.70%	20	2.74%	13	2.40%	20	→

Source des données : OCSTAT, données de l'Office cantonal de l'emploi

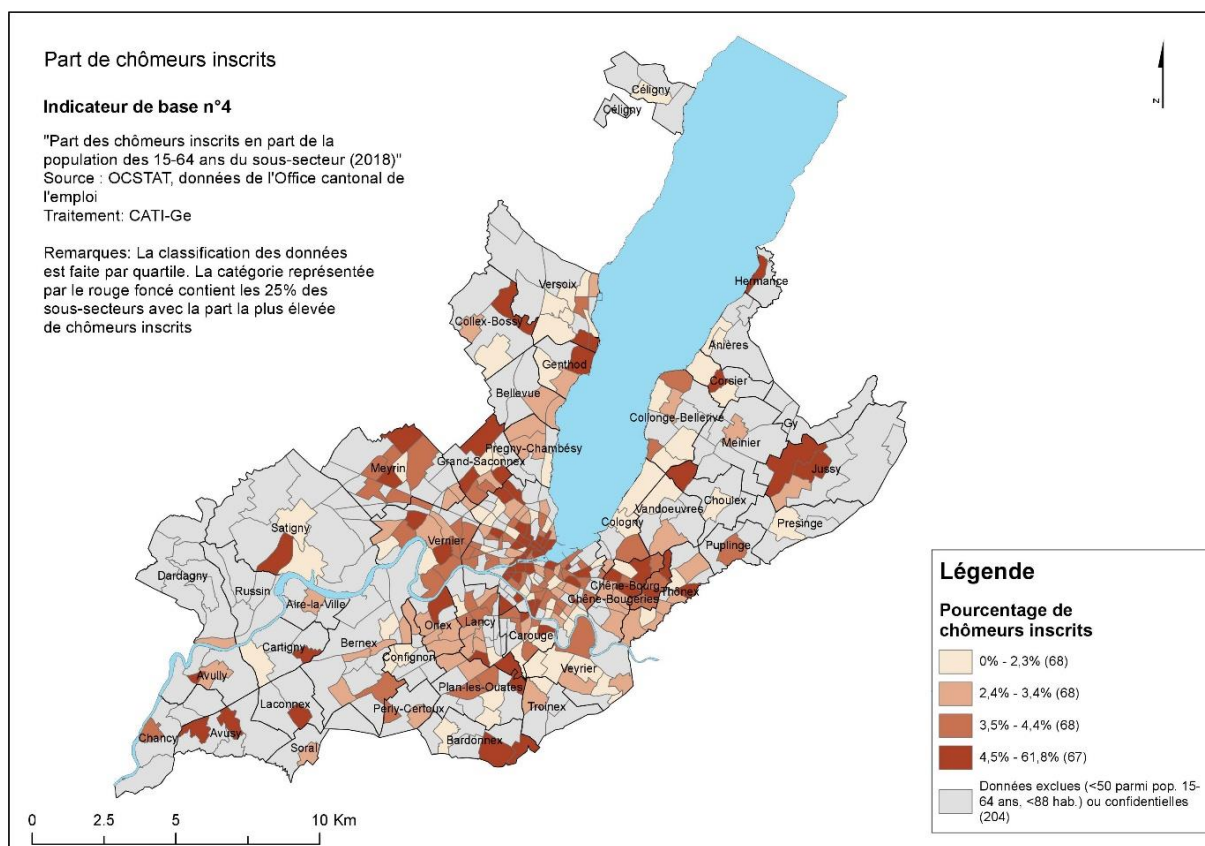
- Notes :
- 1) Sont reportées entre crochets les communes qui ne figuraient pas parmi les 20 communes avec les parts les plus élevées en 2011 et 2014.
 - 2) Le classement de 2020 se rapporte aux données sur le nombre de chômeurs inscrits en 2018.
 - 3) Le classement de 2014 se rapporte aux données de 2012.
 - 4) Le classement de 2011 se rapporte aux données de 2008.

La Carte 14 représente la distribution de la part de chômeurs inscrits entre les sous-secteurs statistiques.²³ Au sous-secteur, la part de chômeurs inscrits varie entre 0.17% (*Le Grand-Pré*, Genève) et 61.8% (*La Bâtie*, Collex-Bossy). Il apparaît sur cette carte, que par rapport aux autres indicateurs de base présentés précédemment, la distribution spatiale des sous-secteurs avec une part très élevée de

²³ Les sous-secteurs dont la population de 15-64 ans est inférieure à 50 personnes ont été exclus. De plus, pour 103 sous-secteurs, l'information ne peut être transmise pour raison de secret statistique. Ainsi, sur les 475 sous-secteurs, 271 ont donc pu être classifiés.

chômeurs inscrits (représentés en foncé) sont beaucoup plus diffus sur le canton. A noter que le 4^{ème} quartile de la distribution s'étend entre une part de 4.5% et 61.8% de chômeurs inscrits.

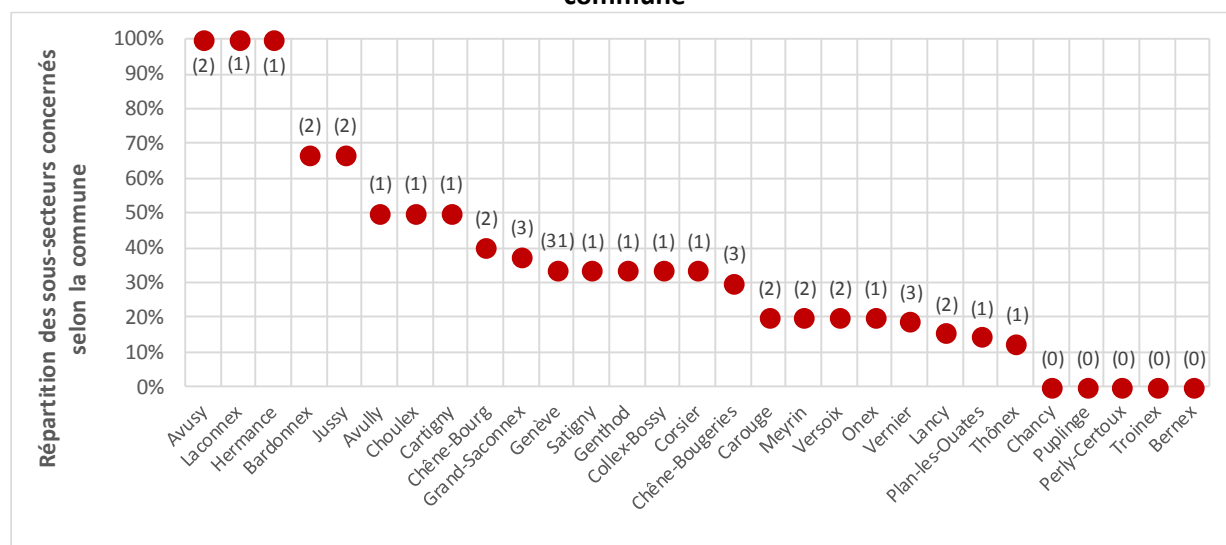
Carte 14. Part de chômeurs inscrits (IB4), par sous-secteur



Cette impression est confirmée dans la Figure 11 ci-dessous. Sur les 67 sous-secteurs avec une part élevée de chômeurs inscrits, pratiquement la moitié (31) sont localisés en Ville de Genève. Les 36 sous-secteurs restant se répartissent sur 23 communes. Les communes de Chancy, Puplinge et Perly-Certoux qui figurent parmi les 11 communes particulièrement concernées par leurs parts de chômeurs inscrits n'ont pas de sous-secteur faisant partie de ceux avec une part importante de chômeurs inscrits. Dans

les communes de Avusy, Laconnex et Hermance, seuls les sous-secteurs sélectionnés ont été pris dans l'analyse (les autres sous-secteurs sont exclus de l'analyse en raison d'un manque d'observations).

Figure 11. Répartition des 67 sous-secteurs avec la plus forte part de chômeurs inscrits (IB4) selon la commune

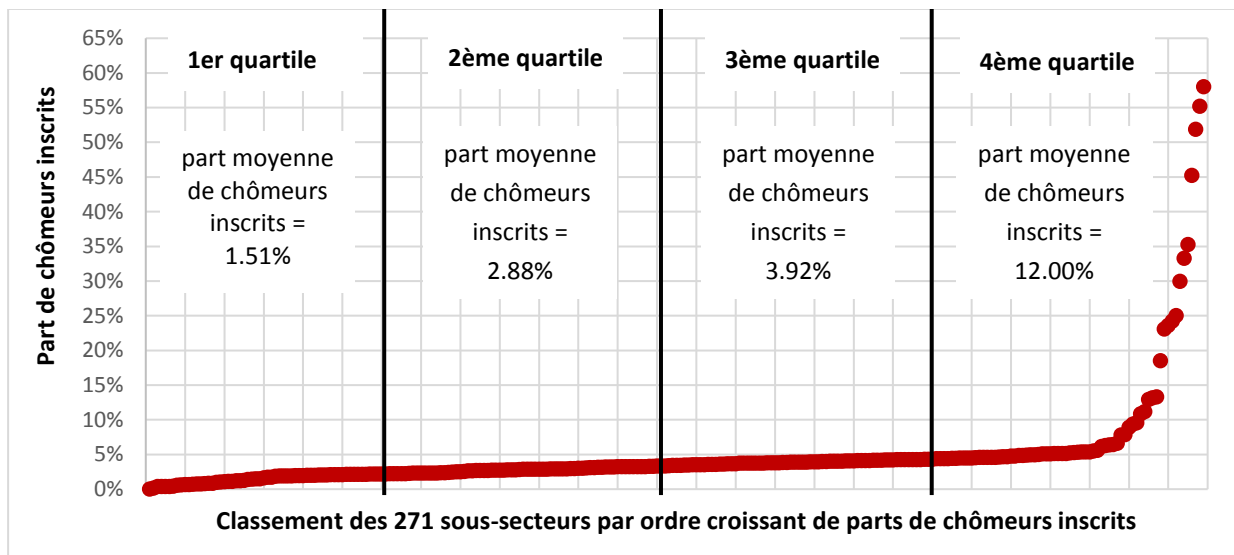


Note : La part de sous-secteurs sélectionnés dans la commune est calculée comme le nombre de sous-secteurs de la commune faisant partie des 25% des sous-secteurs du canton avec la part de chômeurs inscrits la plus élevée (reporté entre parenthèses dans la figure), par rapport à l'ensemble des sous-secteurs de la commune pris en compte dans l'analyse. Les sous-secteurs exclus de l'analyse en raison d'un nombre insuffisant d'observations ne sont pas considérés.

Dans la Figure 12. 7, les sous-secteurs sont classés par ordre croissant de part de chômeurs inscrits. Il est intéressant de voir que la part moyenne de chômeurs inscrits dans les sous-secteurs du premier quartile est de 1.51%, contre 2.88% pour le deuxième quartile et 3.92% pour le troisième quartile, soit des valeurs assez proches. Par contre, la part moyenne de chômeurs inscrits dans les sous-secteurs du quatrième quartile est de 12% avec des part de chômeurs inscrits pouvant atteindre des valeurs supérieures à 30% (*Le Jonc* au Grand-Saconnex, 813 hab. en 2017; *La Capite-Bonvard* à Choulex, 333 hab.; *Le Pigeonnier* à Avusy, 319 hab.; *Versoix-lac*, 190 hab.; *Le Grand-Morillon* à Genève, 302 hab.; *Landecy* à Bardonnex, 270 hab.; et *La Bâtie* à Collex-Bossy, 102 hab.). Mis à part *Le Jonc* au Grand-Saconnex, tous ces sous-secteurs ont une population faible et donc la part de chômeurs inscrits est très sensible aux variations du nombre de chômeurs. 11 sous-secteurs obtiennent des parts se situant entre 10% et 30%²⁴.

²⁴ Laconnex-village (635 hab.) ; Drize-La Chapelle à Plan-les-Ouates (1 052 hab.) ; Boissonnas (140 hab.), Florissant (865 hab.), James-FAZY (665 hab.) et Dorcière (134 hab.) à Genève ; Genthod (262 hab.), La Croix-de-Rozon à Bardonnex (1 166 hab.) ; La Petite-Grave à Cartigny (136 hab.); La Boverie à Satigny (138 hab.) ; et Grange-Falquet à Chêne-Bougeries (926 hab.). Les données sur la population résidente se rapportent ici à 2017.

Figure 12. Les 271 sous-secteurs par ordre croissant de parts de chômeurs inscrits



Synthèse de l'indicateur IB4 :

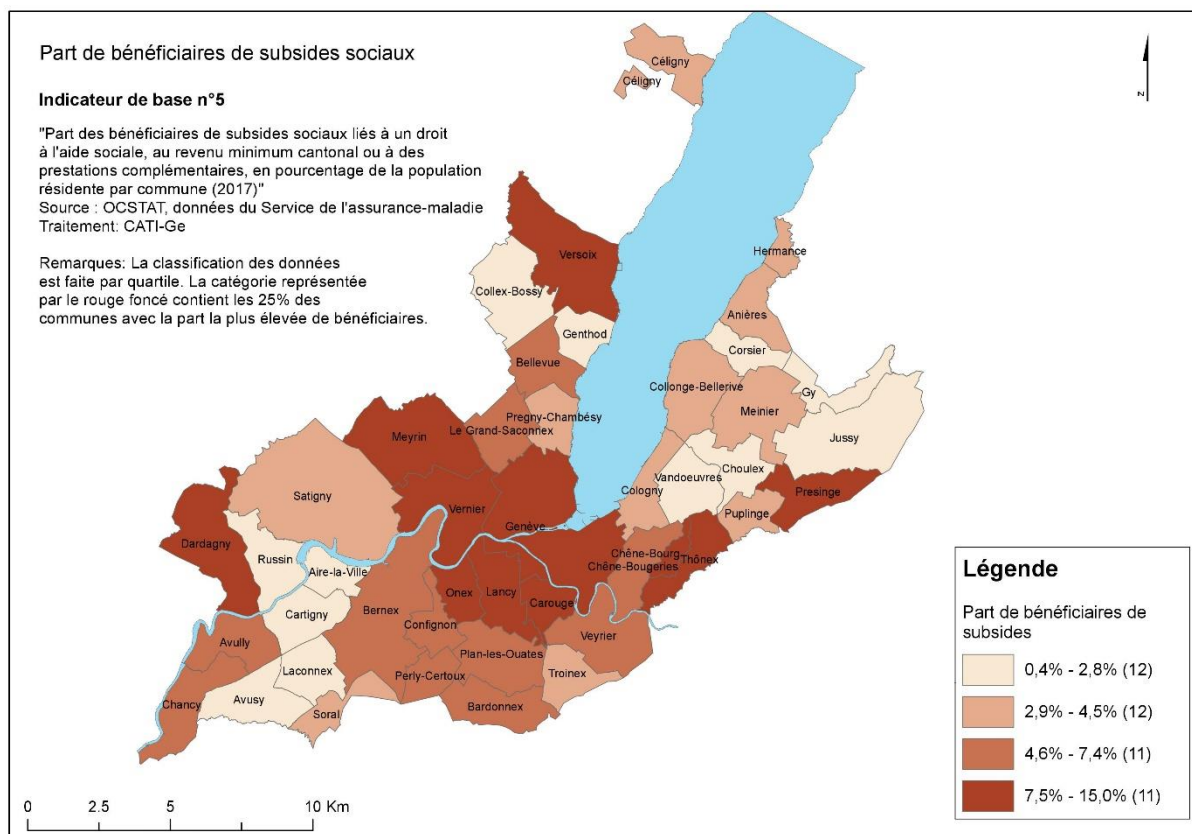
On observe en général une baisse dans la part de chômeurs inscrits entre 2011 et 2018. Toutefois, cette baisse peut en partie s'expliquer par un changement de définition entre les demandeurs d'emploi chômeurs et les demandeurs d'emploi non chômeurs survenu en 2018. Cela étant, nous observons tout de même une grande stabilité dans les communes les plus sévèrement touchées par le chômage entre 2011 et 2018. Les variations les plus importantes sont généralement observées dans les communes dans lesquelles le nombre de résidents est le plus faible, rendant la part communale relativement sensible à des changements dans le nombre absolu de chômeurs. Ce constat est encore plus marqué à l'échelle des sous-secteurs. Il convient de rappeler que Genève est un des cantons ayant un taux de chômage parmi les plus élevés de Suisse, même si la région est dynamique du point de vue économique. Lorsque l'on prend les données du chômage mesurées par l'enquête sur la population active (ESPA), le chiffre est nettement plus élevé. Or, le marché du travail est le lieu d'intégration sociale par excellence, au-delà de permettre aux ménages d'assurer leur subsistance. Garantir une plus grande cohésion sociale implique que les chômeurs puissent bénéficier de mesures de soutien, même lorsque leur délai-cadre est échu.

4.3 PRESTATIONS SOCIALES : PART DE BÉNÉFICIAIRES DE SUBSIDES SOCIAUX (IB5)

L'IB5 s'intéresse aux bénéficiaires de subsides sociaux. Sont pris en compte dans cet indicateur les bénéficiaires d'aide sociale ou du revenu minimum cantonal, accordé par l'Hospice général, ainsi que les bénéficiaires de prestations complémentaires liées à l'AVS/AI, délivrées par le Service des prestations complémentaires. La part de bénéficiaire de subsides sociaux (IB5) est obtenue par rapport à la population totale résidente par commune et par sous-secteur.²⁵

En 2017, la part cantonale de bénéficiaires de subsides sociaux se montait à 9.7%, contre 9.2% dans le Rapport 2014 (données de 2011). Au niveau des communes, la part de bénéficiaires de subsides sociaux varie, en 2017, de 0.44% dans la commune de Laconnex à 15% dans la commune de Vernier. La Carte 15 représente la part de bénéficiaires de subsides sociaux par commune. Les 11 communes dans lesquelles cette part est la plus élevée sont représentées en foncé. Ce sont les communes suivantes : Ville de Genève, Meyrin, Vernier, Onex, Lancy et Carouge, Versoix, Chêne-Bourg, Presinge, Dardagny et Thônex.

Carte 15. Part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5), par commune



²⁵ Les données au sous-secteur (respectivement à la commune) sur les bénéficiaires de l'aide sociale accordée par l'Hospice générale ou de prestations complémentaires AVS/AI proviennent du Service de l'assurance maladie et de l'OCSTAT. Voir le domaine "sécurité sociale" sur le site Statistique Genève : <http://www.ge.ch/statistique/domaines/welcome.asp#>.

Le Tableau 5 présente les données des 20 communes dont la part des bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations complémentaires est la plus élevée en 2020, ainsi que les données correspondantes des Rapports de 2011 et 2014. Les 11 communes qui constituent le quatrième quartile de la distribution des parts de bénéficiaires sont surlignées en gris. Dans ces communes, la part de bénéficiaires varie entre 8.05% et 15.00%. Cet écart est resté relativement stable par rapport aux résultats du Rapport 2014 (entre 7.29% à 14.11%), ainsi qu'en comparaison avec le Rapport de 2011 (entre 7.60% à 14.07%). Tout comme en 2014, la part élevée de bénéficiaires de l'aide sociale dans la commune de Presinge résulte vraisemblablement de la présence d'un EMS (Annexe 3) dont le poids, exprimé en pourcentage de la population résidente (698 habitants en 2020), est particulièrement important. Même constat pour Dardagny qui, pour une population résidente de 1'876 habitants, accueille depuis 2016 un nouvel EMS et compte également un immeuble avec encadrement social (IEPA). La part de bénéficiaires de subsides sociaux est restée stable dans les autres communes, mis à part la commune de Bellevue où elle a augmenté. La hausse dans cette commune pourrait s'expliquer par la présence d'un centre pour requérants.

Tableau 5. Classement par commune de la part des bénéficiaires de subsides sociaux (IB5)

Communes	Rapport 2020		Rapport 2014		Rapport 2011		Evolution entre 2011 et 2020
	Parts de subsides sociaux ³⁾	Rang 2020	Parts de subsides sociaux ⁴⁾	Rang 2014	Parts de subsides sociaux ⁵⁾	Rang 2011	
Vernier* ²⁾	15.00%	1	14.11%	1	14.10%	1	→
Onex*	13.21%	2	12.83%	2	11.90%	2	→
Chêne-Bourg*	11.83%	3	10.61%	4	10.60%	3	→
Carouge*	11.42%	4	10.48%	5	10.30%	5	→
Genève*	11.21%	5	10.82%	3	10.50%	4	→
Meyrin*	10.68%	6	8.82%	10	8.30%	9	≡
Thônex*	10.49%	7	9.47%	6	8.40%	8	≡
Versoix*	9.30%	8	9.31%	8	8.10%	10	→
Lancy*	9.27%	9	8.87%	9	9.30%	7	→
Presinge*	9.17%	10	9.37%	7	9.70%	6	→
Dardagny*	8.05%	11	[3.88%] ¹⁾	22	4.40%	20	↑
Grand-Saconnex*	7.48%	12	7.18%	12	7.20%	13	→
Chêne-Bougeries*	7.06%	13	7.29%	11	7.20%	12	→
Plan-les-Ouates*	6.75%	14	6.03%	13	5.70%	14	→
Perly-Certoux	6.21%	15	5.57%	14	5.50%	15	→
Bardonnex*	6.10%	16	5.35%	15	4.80%	19	→
Veyrier*	5.86%	17	4.95%	19	5.20%	16	→
Avully*	5.57%	18	[4.03%]	21	4.90%	17	→
Bernex*	5.43%	19	4.96%	18	4.90%	18	→
Bellevue	5.27%	20	[3.50%]	26	[3.10%]	26	↑

Source des données : OCSTAT, données du Service de l'assurance-maladie

Notes : 1) Sont reportées entre crochets les communes qui ne figuraient pas parmi les 20 communes avec les parts les plus élevées en 2011 et 2014.

2) Sont reportées avec un astérisque les communes qui abritent un EMS et/ou un immeuble avec encadrement social (IEPA).

3) Le classement de 2020 se rapporte aux données sur les bénéficiaires de subsides sociaux en 2017.

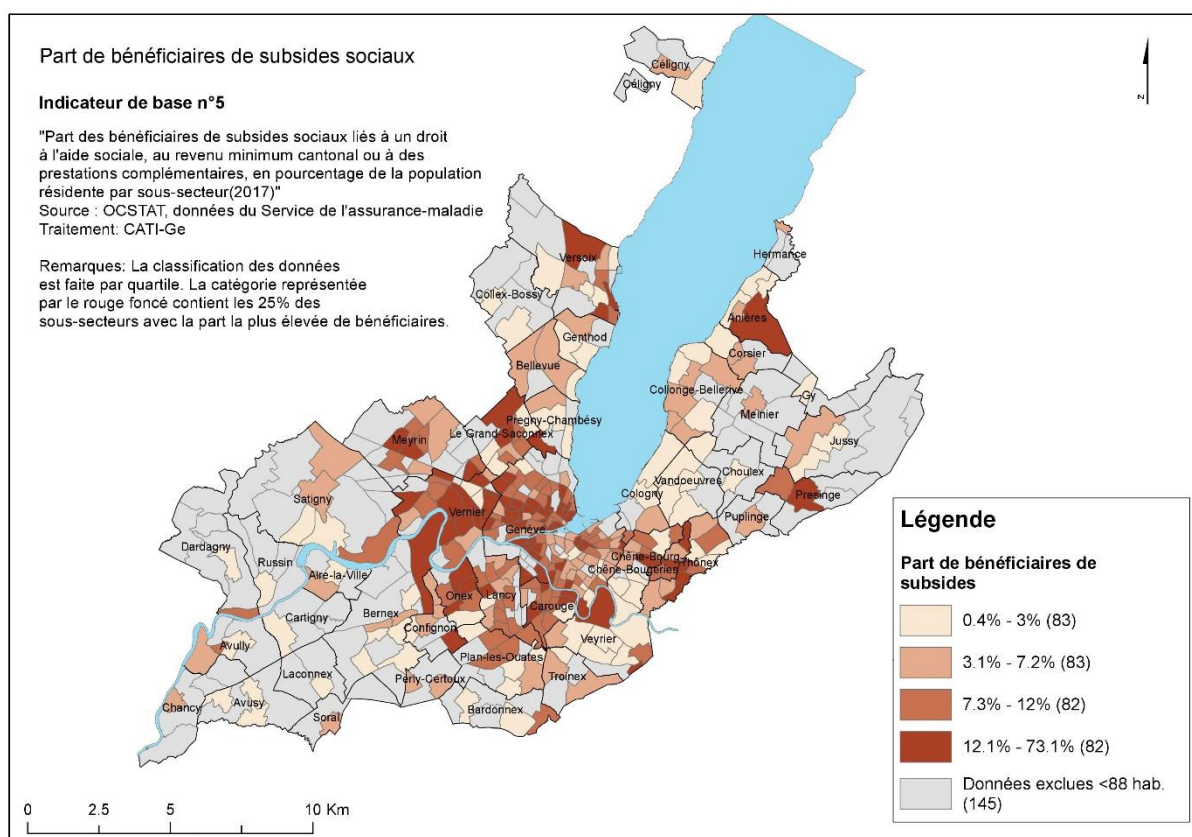
4) Le classement de 2014 se rapporte aux données de 2011.

5) Le classement de 2011 se rapporte aux données de 2007.

La Carte 16 présente la distribution de la part de bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations complémentaires à l'échelle du sous-secteur.²⁶ Cette part s'étend de 0.41% dans le sous-secteur *Les Crêts-de-Champel* à 73.0% au *Bout-du-Monde*, les deux situés en Ville de Genève.

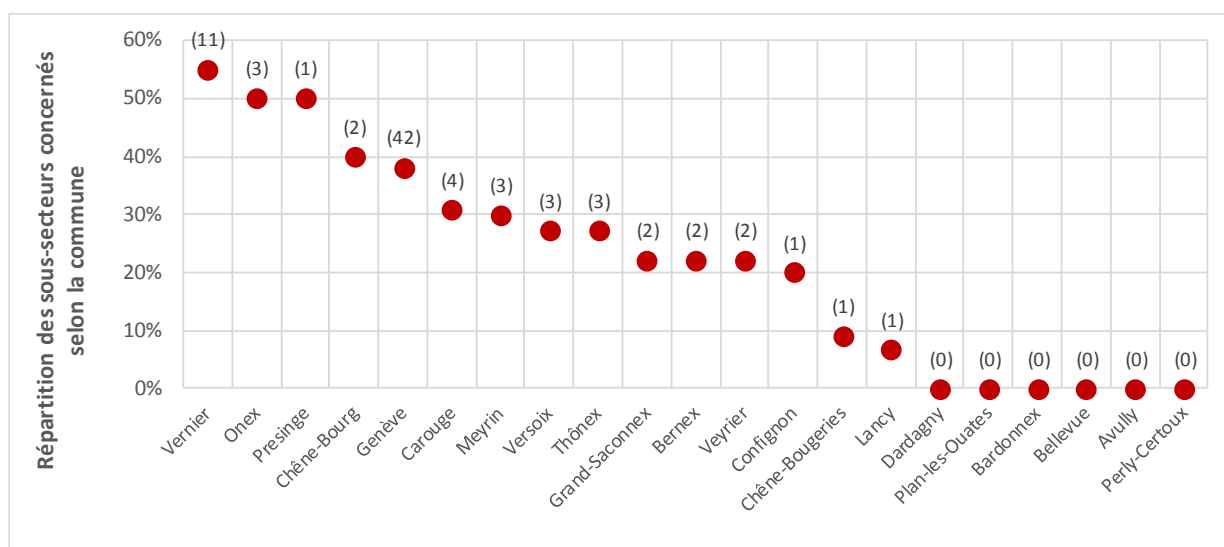
²⁶ Les données des sous-secteurs présentant moins de 88 résidents sur le territoire du sous-secteur en 2017 ont été exclues. Ainsi, sur 475 sous-secteurs, seuls 330 ont été classifiés.

Carte 16. Part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5), par sous-secteur



La Figure 13 reporte la répartition par commune des 82 sous-secteurs dans lesquels la part de bénéficiaires de subsides sociaux est la plus élevée. Ils se répartissent sur 15 communes différentes. C'est dans la commune de Vernier que la part de sous-secteurs sélectionnés est la plus élevée. Les communes de Dardagny, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Bellevue, Avully et Certoux qui figurent parmi les communes comptant le plus de bénéficiaires en termes relatifs, n'ont aucun sous-secteur faisant partie du quatrième quartile. A l'inverse, la commune de Confignon possède un sous-secteur avec une part élevée de bénéficiaires de subsides, alors que ce n'est pas le cas au niveau de la commune. Il s'agit du sous-secteur *Plaine-de-l'Aire-Les Charrotons*, qui compte 91 habitants en 2017. Parmi les sous-secteurs ayant les parts les plus élevées de bénéficiaires de subsides sociaux figurent *Colladon*, *Sainte-Clotilde*, *les Vernets* et *Le Bout-du-Monde* sur la Ville de Genève, *Les Libellules* sur la commune de Vernier et *Vessy-Grand-Fin* sur la commune de Veyrier. Tous ces sous-secteurs abritent un EMS ou un immeuble avec encadrement social (IEPA).

Figure 13. Répartition des 82 sous-secteurs dans lesquels la part de bénéficiaires de subsides sociaux (IB5) est la plus élevée, selon la commune



Note : La part de sous-secteurs sélectionnés dans la commune est calculée comme le nombre de sous-secteurs de la commune faisant partie des 25% des sous-secteurs du canton avec la part de bénéficiaires de subsides sociaux la plus élevée (reporté entre parenthèses dans la figure), par rapport à l'ensemble des sous-secteurs de la commune pris en compte dans l'analyse. Les sous-secteurs exclus de l'analyse en raison d'un nombre insuffisant d'observations ne sont pas considérés.

Synthèse de l'indicateur IB5 (Part de bénéficiaires de subsides sociaux) :

La part de bénéficiaires de subsides sociaux a augmenté plus rapidement que la part cantonale entre 2017 et 2011 dans la plupart des communes qui ont une part élevée de bénéficiaires de subsides sociaux. Les 11 communes ayant les parts les plus élevées de bénéficiaires de subsides sociaux restent les mêmes que dans les précédents rapports à l'exception de Dardagny, où la part de bénéficiaires de subsides a doublé. La présence d'un nouvel EMS depuis 2016 sur cette commune pourrait expliquer cette évolution.

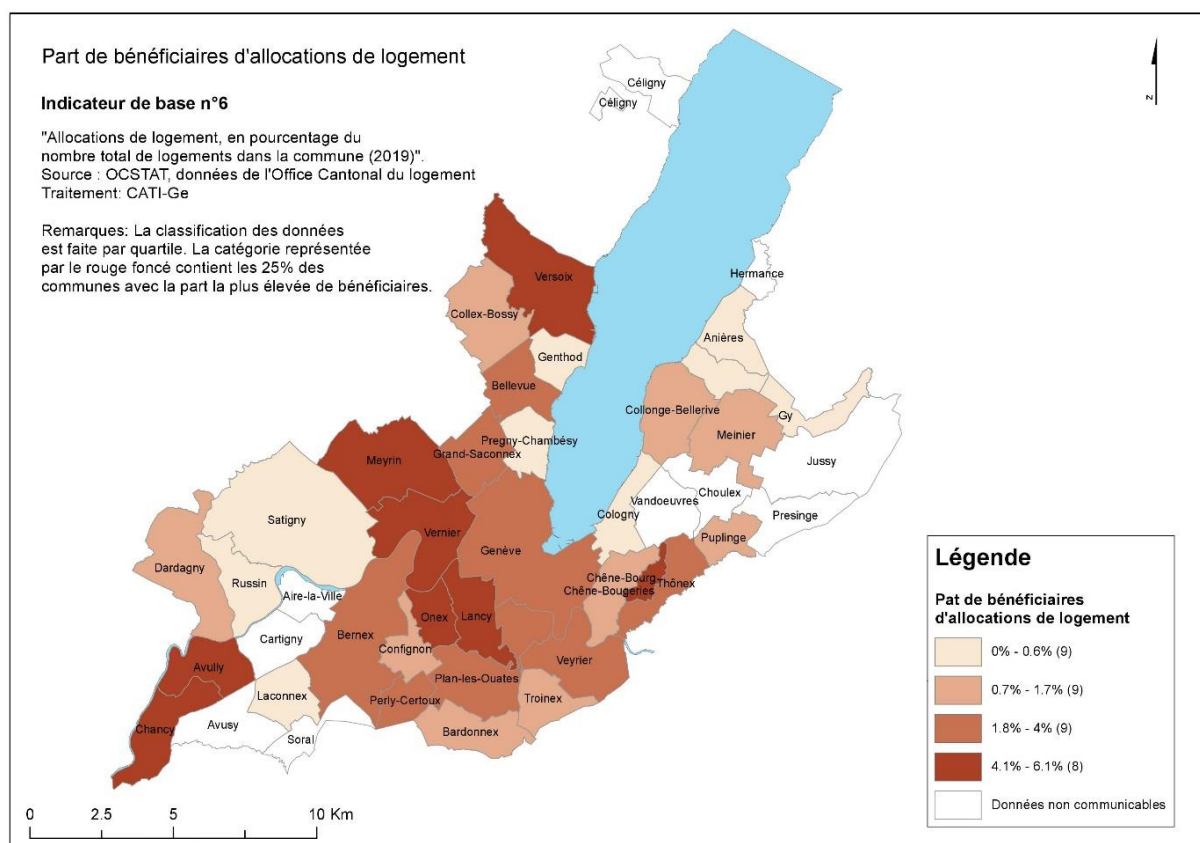
4.4 LOGEMENT : PART DE BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS DE LOGEMENT (IB6)

L'IB6 s'intéresse aux allocations de logement. Ce sont des aides personnalisées aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. La part d'allocations de logement se calcule comme le rapport entre le nombre de foyers bénéficiaires d'allocations de logement par rapport au nombre total de logement.²⁷ L'Annexe 5 reporte également d'autres indicateurs sur le logement (quotient de localisation des HBM, taux d'occupation des logements et indice de dépenses de chaleur).

En 2020, la part de bénéficiaires d'allocations de logement se monte à 3.02% au niveau cantonal, contre 2.84% dans le Rapport 2014, soit une très légère augmentation. Au niveau communal, la part de bénéficiaires varie en 0 et 6.12% dans la commune de Vernier. A noter que les données de 9 communes ne sont pas communicables pour des raisons de secret statistique. La Carte 17 représente la part de bénéficiaires d'allocations de logement par commune en 2020, avec, en foncé, les 9 communes dans lesquelles la part d'allocations de logement sont les plus élevées. Parmi ces 9 communes, on retrouve Meyrin, Vernier, Onex, Lancy, Carouge, Versoix, Chêne-Bourg, ainsi qu'Avully, et Chancy. Comme en 2014, c'est le seul indicateur de base pour lequel la Ville de Genève ne fait pas partie des communes sélectionnées.

27 Les données sur les bénéficiaires d'allocations de logement proviennent de l'OCSTAT. Voir le domaine "sécurité sociale" sur le site Statistique Genève : <http://www.ge.ch/statistique/domaines/welcome.asp#>.

Carte 17. Part de bénéficiaires d'allocations de logement (IB6), par commune



Le Tableau 5 présente les données des 20 communes où la part des bénéficiaires d'allocations de logement est la plus élevée en 2020, ainsi que les données correspondantes pour ces communes dans les Rapports de 2011 et 2014. Les communes surlignées en gris sont les 9 communes qui correspondent aux communes sélectionnées pour le cumul des indicateurs de base. Pour ces communes, la part d'allocations de logement varie entre 3.97% et 6.12%. Ces parts sont restées relativement stables par rapport aux résultats du Rapport 2014 (entre 2.83% et 6.11%) ainsi que celles du Rapport 2011 (entre 3.34% et 6.05%).

Tableau 6. Classement des communes selon la part des bénéficiaires d'allocations de logement (IB6)

Commune	Rapport 2020		Rapport 2014		Rapport 2011		Evolution entre 2011 et 2020
	Part d'allocations de logement ²⁾	Rang 2020	Part d'allocations de logement ³⁾	Rang 2014	Part d'allocations de logement ⁴⁾	Rang 2011	
Vernier	6.12%	1	6.11%	1	6.10%	1	→
Meyrin	4.69%	2	4.12%	7	3.50%	9	↑
Lancy	4.65%	3	4.19%	5	4.40%	3	≡
Chancy	4.64%	4	2.52%	13	1.80%	18	↑
Chêne-Bourg	4.62%	5	3.91%	8	4.10%	7	↑
Onex	4.47%	6	4.46%	3	4.30%	5	→
Versoix	4.15%	7	4.65%	2	4.40%	4	↓
Avully	4.04%	8	2.05%	15	3.30%	11	↑
Thônex	3.97%	9	3.55%	9	4.20%	6	≡
Grand-Saconnex	3.78%	10	4.14%	6	4.10%	8	↓
Carouge	3.36%	11	3.48%	10	3.40%	10	→
Plan-les-Ouates	2.99%	12	4.45%	4	4.60%	2	↓
Perly-Certoux	2.58%	13	1.43%	20	2.20%	13	≡
Genève	2.56%	14	2.30%	14	2.10%	15	→
Bellevue	2.52%	15	2.83%	11	1.80%	17	≡
Bernex	2.20%	16	1.85%	16	2.10%	14	→
Veyrier	2.07%	17	[1.30%] ¹⁾	23	[1.10%]	23	↑
Confignon	1.74%	18	1.62%	18	[1.00%]	24	↑
Chêne-Bougeries	1.41%	19	[1.05%]	25	[0.60%]	26	↑
Bardonnex	1.31%	20	1.74%	17	1.70%	19	≡

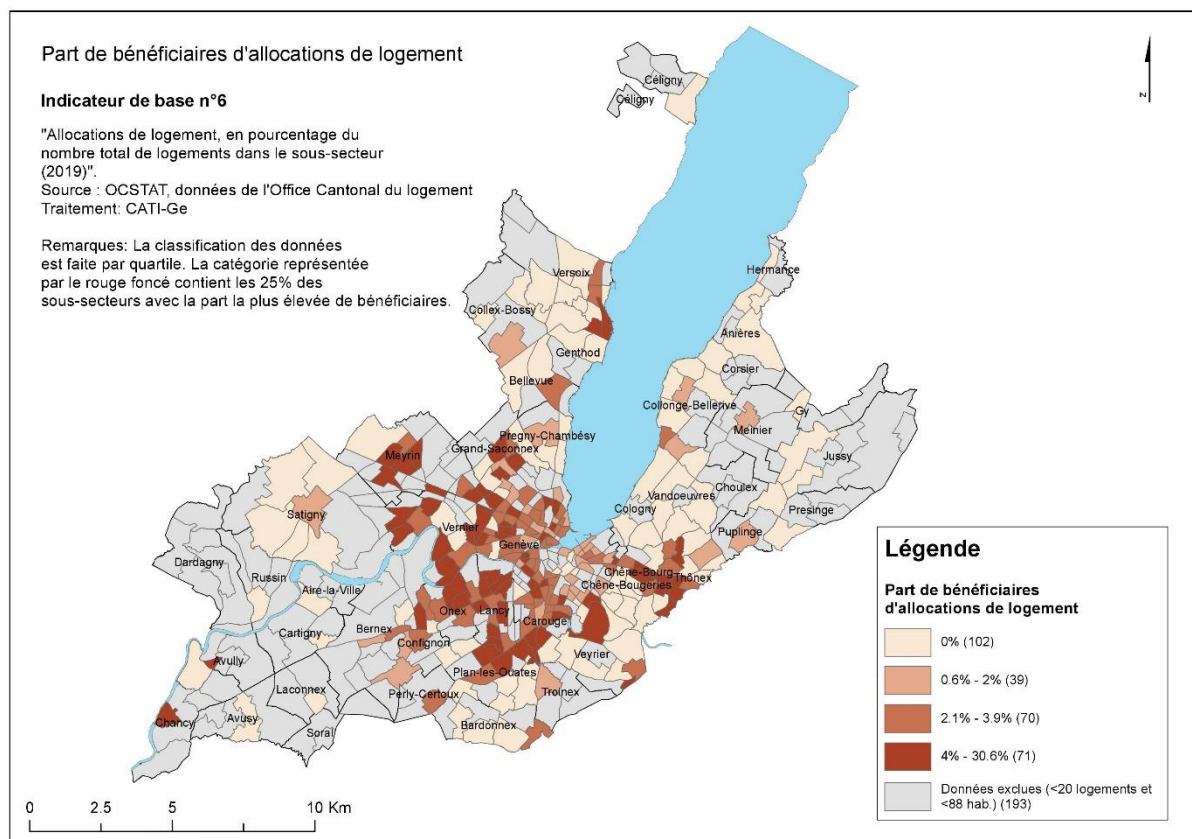
Source des données : OCSTAT

- Note :
- 1) Sont reportées entre crochets les communes qui ne figuraient pas parmi les 20 communes avec les parts les plus élevées en 2011 et 2014.
 - 2) Le classement de 2020 se rapporte aux données sur les bénéficiaires d'allocations de logement en 2020.
 - 3) Le classement de 2014 se rapporte aux données de 2012.
 - 4) Le classement de 2011 se rapporte aux données de 2008.

Les 9 communes avec les parts les plus élevées sont les mêmes que dans les Rapports 2011 et 2014, sauf pour Chancy et Avully, où les parts de bénéficiaires d'allocations de logement ont pratiquement doublé depuis le Rapport de 2014. A l'inverse, les communes de Grand-Saconnex, Carouge, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux ne font plus partie des 9 communes dans lesquelles la part de bénéficiaires d'allocations de logement est la plus élevée, mais de justesse puisqu'elles sont aux rangs 10, 11, 12 et 13, et ce d'autant plus que certaines communes n'ont pas pu être classifiées car les données n'étaient pas communicables. Dans les 9 communes sélectionnées, les parts des bénéficiaires d'allocations de logement ont eu tendance à augmenter durant la période, notamment dans les grandes communes de Meyrin, Onex et Chêne-Bourg. A Versoix par contre, la part a légèrement diminué.

La Carte 18 représente la distribution de la part de bénéficiaires d'allocations de logement à l'échelle du sous-secteur.²⁸ Au niveau des sous-secteurs, la part varie entre 0% et 36% à *Vessy-Grand-Fin* sur la commune de Veyrier.

Carte 18. Part de bénéficiaires d'allocations de logement (IB6), par sous-secteur



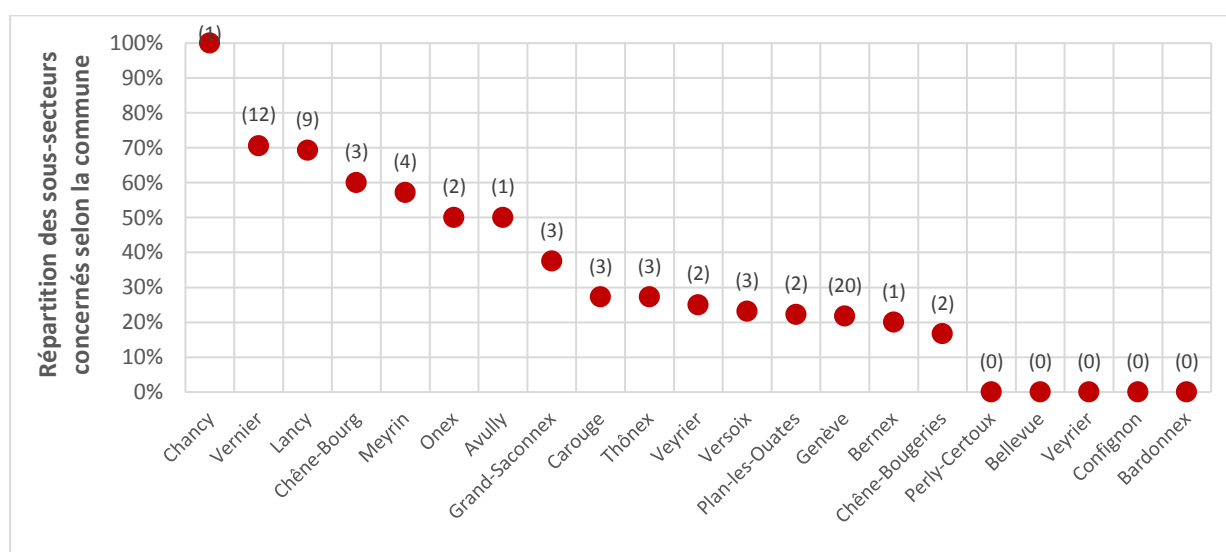
La Figure 14 représente la répartition par commune des 71 sous-secteurs dans lesquels la part de bénéficiaires d'allocation de logement est la plus élevée. Ces sous-secteurs sont localisés sur 16 communes différentes, et donc sont relativement concentrés spatialement par rapport aux autres indicateurs. Toutefois, cette situation peut être aussi due au fait que les données pour 193 sous-secteurs ont été exclues en raison d'un nombre insuffisant de données. On constate que même si la Ville de Genève ne fait pas partie des neuf communes sélectionnées, 20 de ses sous-secteurs font tout de même partie des sous-secteurs les plus touchés.

²⁸ Les sous-secteurs comportant moins de 20 logements en 2020 ont été exclus. Sur les 475 sous-secteurs, 282 ont donc été classifiés.

La part de bénéficiaires d’allocations de logement est particulièrement élevée (plus de 10%) dans les sous-secteurs suivants :

- *Les Mouilles-Collège De-SAUSSURE* (10.8%), commune de Lancy
- *Cressy-Molliers* (11.1%), Bernex
- *Thônex-église* (11.2%), Thônex
- *Libellules* (15%), Vernier
- *Crève-Cœur* (16.4%), Versoix
- *Beau-Séjour* (16.6%), Genève
- *Vessy-Grande-Fin* (30.6%), Veyrier

Figure 14. Répartition par commune des 71 sous-secteurs dans lesquels la part de bénéficiaires d’allocations de logement (IB6) est la plus élevée en 2020



Note : La part de sous-secteurs sélectionnés dans la commune est calculée comme le nombre de sous-secteurs de la commune faisant partie des 25% des sous-secteurs du canton avec la part de bénéficiaires de d’allocations de logement la plus élevée (reporté entre parenthèses dans la figure), par rapport à l’ensemble des sous-secteurs de la commune pris en compte dans l’analyse. Les sous-secteurs exclus de l’analyse en raison d’un nombre insuffisant de données ne sont pas considérés.

Synthèse de l’indicateur l’IB6 (Part de bénéficiaires d’allocations de logement) :

Les communes dans lesquelles la part de bénéficiaires d’allocations de logement est élevée sont globalement les mêmes que celles sélectionnées en 2011 et 2014 pour le cumul des indicateurs de base. Dans les communes d’Avully et Chancy, la part de bénéficiaires a pratiquement doublé depuis le Rapport 2014. A l’inverse, les communes de Grand-Saconnex, Carouge et Plan-les-Ouates ne font plus partie des communes les plus touchées. Toutefois, elles restent respectivement en 10, 11 et 12 position du classement et sont donc « à la limite », d’autant que 10 communes n’ont pas pu être prises en compte dans les calculs en raison du secret statistique. Au niveau des sous-secteurs, on remarque que les sous-secteurs touchés sont beaucoup plus concentrés spatialement que pour les autres indicateurs de base.

Tableau 7. Nombre de logements HBM par commune en 2010 et 2018

Commune	Nombre de HBM 2018	Nombre de HBM 2010	Variation 2010-2018	Répartition des logements HBM additionnels entre communes
Genève	3 191	2 306	885	47.1%
Vernier	1 460	1 417	43	2.3%
Carouge	824	469	355	18.9%
Onex	585	491	94	5.0%
Meyrin	411	223	188	10.0%
Versoix	344	239	105	5.6%
Thônex	307	305	2	0.1%
Chêne-Bourg	221	190	31	1.7%
Bernex	174	206	-32	-1.7%
Plan-les-Ouates	158	142	16	0.9%
Grand-Saconnex	148	108	40	2.1%
Lancy	73	32	41	2.2%
Chêne-Bougeries	49	18	31	1.7%
Confignon	47	0	47	2.5%
Perly-Certoux	46	46	0	0.0%
Bellevue	40	40	0	0.0%
Bardonnex	21	21	0	0.0%
Meinier	16	0	16	0.9%
Chancy	15	0	15	0.8%
Canton	8'130	6'253	1'877	100%

Source des données : OCSTAT

Comme déjà mentionné dans le Rapport 2011, la répartition très inégalitaire des logements HBM, qui coïncide largement avec les communes prioritairement concernées par la PCSMU, peut contribuer au développement d'un phénomène de ségrégation spatiale et de perte de diversité sociale dans les quartiers qui se traduit par une concentration de situations défavorisées dans certains quartiers et communes.

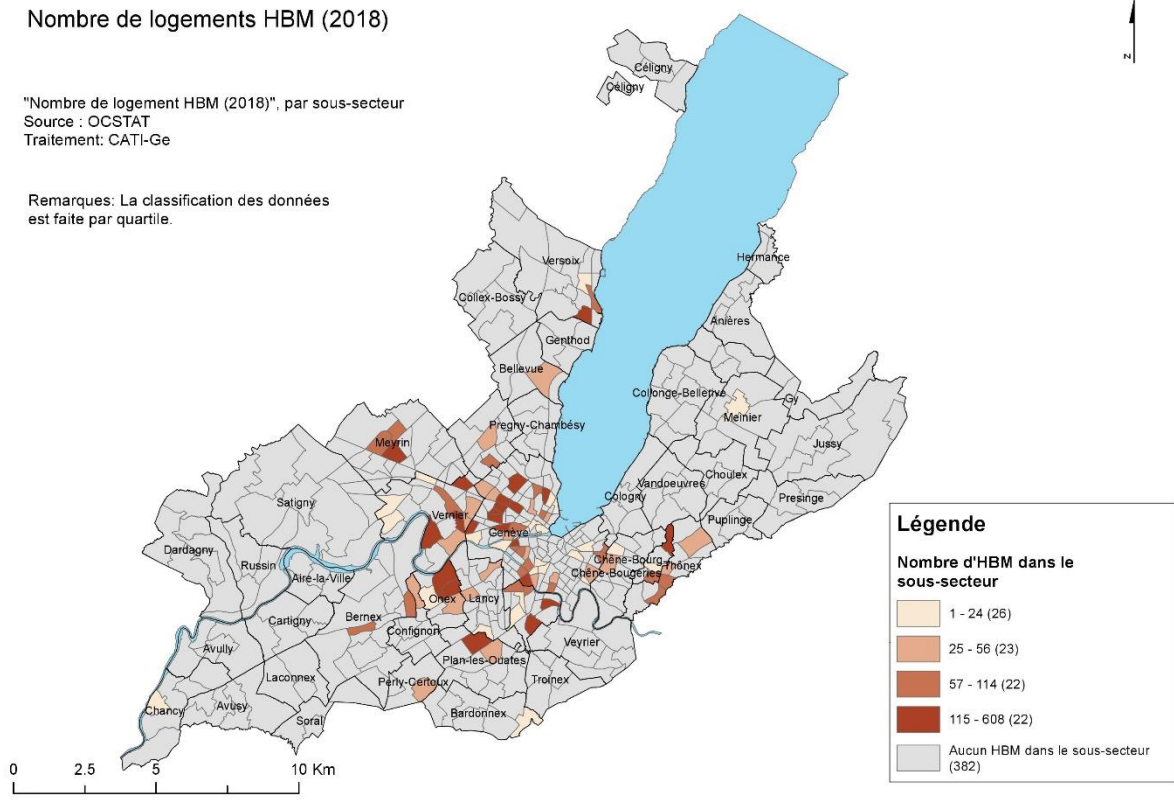
Au niveau des sous-secteurs, la Carte 20 montre que sur 475 sous-secteurs, 382 n'abritent aucun logement HBM.

Carte 20. Nombre de logements HBM, par sous-secteur

Nombre de logements HBM (2018)

"Nombre de logement HBM (2018)", par sous-secteur
 Source : OCSTAT
 Traitement: CATI-Ge

Remarques: La classification des données est faite par quartile.



4.5 COMMENTAIRE SUR LES RÉSULTATS DES INDICATEURS DE BASE

L'identification des communes les plus touchées par les différents indicateurs de base permet de mettre en évidence que :

1. Les communes sélectionnées pour chaque indicateur, selon le critère de sélection par quartile, sont généralement les mêmes pour tous les indicateurs. Une analyse de corrélation des indicateurs de base au niveau commune montre que les indicateurs de base sont assez largement corrélés puisque les coefficients de corrélation se montent entre 0.66 et 0.86.
2. Ces communes sont généralement les mêmes que celles qui étaient sélectionnées dans les précédents rapports.

Au niveau des sous-secteurs, on constate une plus grande variabilité et une dispersion spatiale des sous-secteurs sélectionnés par rapport aux communes. En fait, les indicateurs aux sous-secteurs sont très sensibles à de légères variations dans les données, notamment pour ceux où la population résidente n'est que de quelques centaines de personnes.

Par ailleurs, l'analyse de corrélation au niveau des sous-secteurs montrent que les indicateurs de base sont beaucoup moins corrélés qu'au niveau communal. La part de chômeurs inscrits et la part de bénéficiaires d'allocations de logement sont même très faiblement corrélés avec les autres indicateurs, ce qui confirme que l'utilisation de plusieurs indicateurs est nécessaire pour mieux comprendre la situation socio-économique des quartiers.

Cet exercice de cartographie des inégalités territoriales par la classification des communes et des sous-secteurs sur les indicateurs de base permet de mettre en évidence que les grandes poches de précarité qui prévalaient dans l'ensemble voici huit ans sont restées les mêmes et qu'une action coordonnée du canton et des communes requiert d'agir sur tous les fronts de la précarité, qu'il s'agisse des revenus, de la formation, du marché du travail ou encore du logement.

Encadré 3. Indicateur complémentaire sur la Santé : Soins dentaires

Aucun indicateur de base sur la santé n'a pu être pris en compte dans les précédents Rapports du CATI-Ge. Dans ce Rapport, nous n'avons pas ajouté de nouveaux indicateurs de base, mais nous sommes en réflexion pour intégrer un indicateur sur la santé, soit la proportion élèves ayant besoins de soins dentaires. Ce nouvel indicateur sera dans le futur intégré dans comme indicateur de base supplémentaire. Il se base sur les données issues des contrôles dentaires gratuits dont bénéficient les élèves chaque année et qui sont réalisés par le service dentaire scolaire (SDS).²⁹

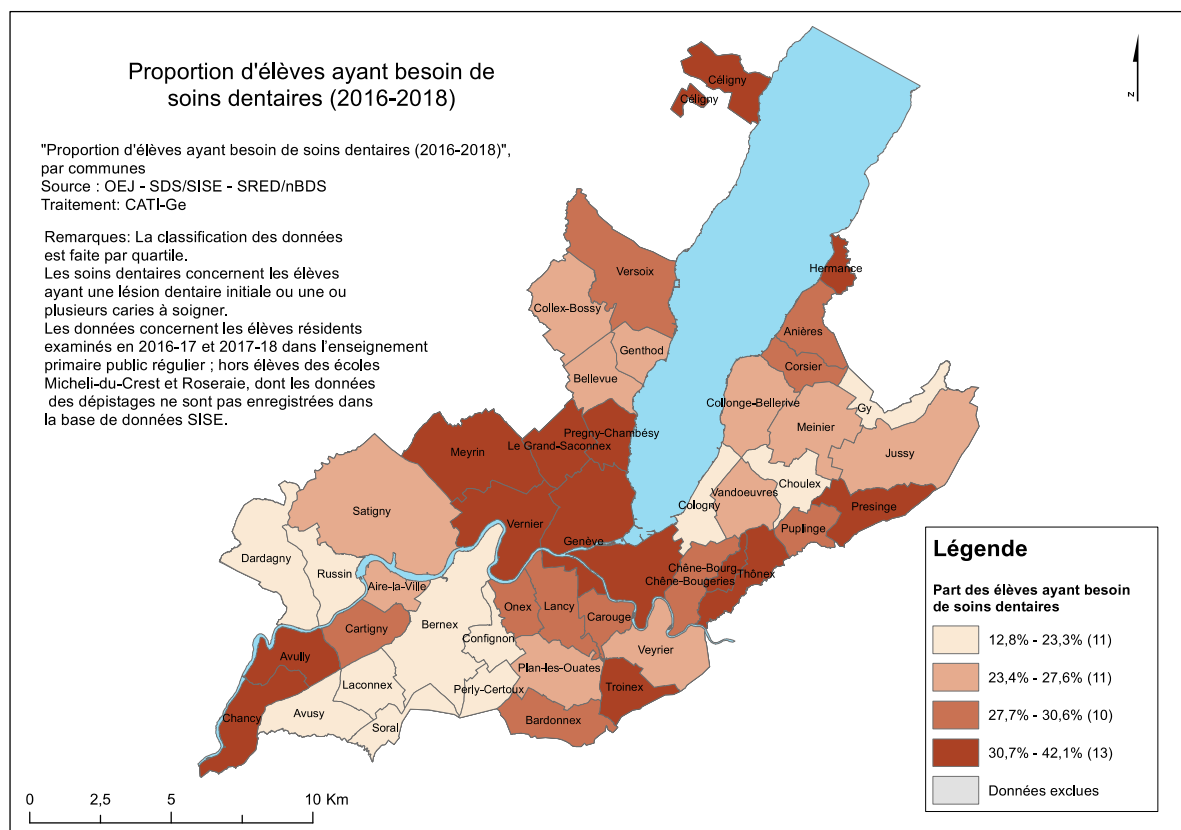
Les données sur les soins dentaires identifient les communes dans lesquelles la part d'élèves ayant des lésions dentaires et/ou une ou plusieurs caries à soigner est la plus élevée. Les données concernent les élèves résidents examinés entre 2016-2017 et 2017-2018 dans l'enseignement primaire public régulier, à l'exception des élèves des écoles Micheli-du-Crest et Roseaie³⁰.

La Carte 21 (respectivement la Carte 22) représente la part d'élèves ayant besoin de soins dentaires par commune (sous-secteur). Les communes de Meyrin, Vernier, Genève, Thônex et Chêne-Bourg ont une part élevée d'élèves ayant besoin de soins dentaires. Mais cette part est également élevée dans les communes du Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Troinex, Presinge, Céligny, Hermance, Avully et Chancy. A noter que même si la prévalence de la carie dentaire y est moins importante, les communes de Lancy, Onex et Carouge font partie des communes dans lesquelles la proportion d'élèves ayant besoin de soins dentaires est supérieure à la médiane.

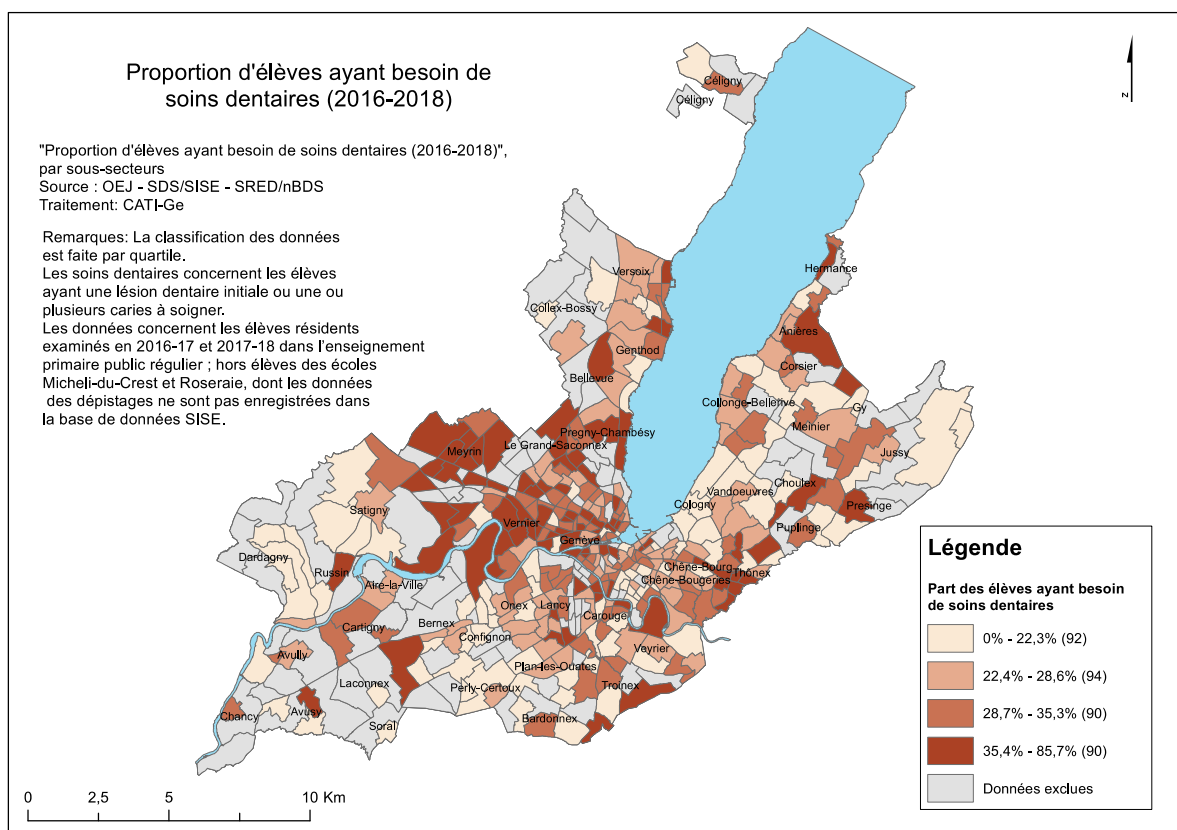
²⁹ Les données reportées ici ne sont pas directement comparables avec celles du Rapport 2011 qui reportait des valeurs par école, et non par commune.

³⁰ Pour plus d'informations sur le dépistage dentaire en milieu scolaire, voir <https://www.ge.ch/document/ris-e3-depistage-dentaire-milieu-scolaire-donnees>

Carte 21. Proportion d'élèves ayant besoin de soins dentaires, par commune



Carte 22. Proportion d'élèves ayant besoin de soins dentaires, par sous-secteur



5. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Dans cette section, nous présentons le cumul des critères de sélection pour les indicateurs de base, d'abord pour les communes et ensuite pour les sous-secteurs, afin d'identifier les communes (respectivement sous-secteurs) les plus touchées par les inégalités et sur lesquelles la PCSMU pourrait prioriser ces actions.

5.1 IDENTIFICATION DES COMMUNES CUMULANT LE PLUS D'INÉGALITÉS

Les données des indicateurs de base pour 2020 au niveau des communes, ainsi que le résultat du cumul des indicateurs, sont présentés dans le Tableau 8. Sont également reportés dans ce Tableau les résultats du cumul des indicateurs de base des Rapports 2011 et 2014.

Les communes de Chêne-Bourg, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier rencontrent les critères de sélection pour les six indicateurs de base (IB), tandis que Carouge, Genève, Thônex et Versoix cumulent les critères pour cinq d'entre eux. Le Tableau 8 montre qu'il existe de fortes disparités entre les communes, puisqu'à part les communes citées ci-dessus, la majorité (27 communes) des communes ne rencontrent aucun indicateur de base, tandis que 7 communes en rencontrent un ou deux. Entre ces deux extrêmes se situent les communes de Chancy et d'Avully qui cumulent trois critères de sélection. Au vu de ce constat, il apparaît que le canton est divisé de manière très nette entre un petit groupe de neuf communes qui cumulent l'appartenance au premier quartile pour cinq ou six indicateurs de base. Elles peuvent donc être considérées comme prioritaires pour les actions de la PCSMU.

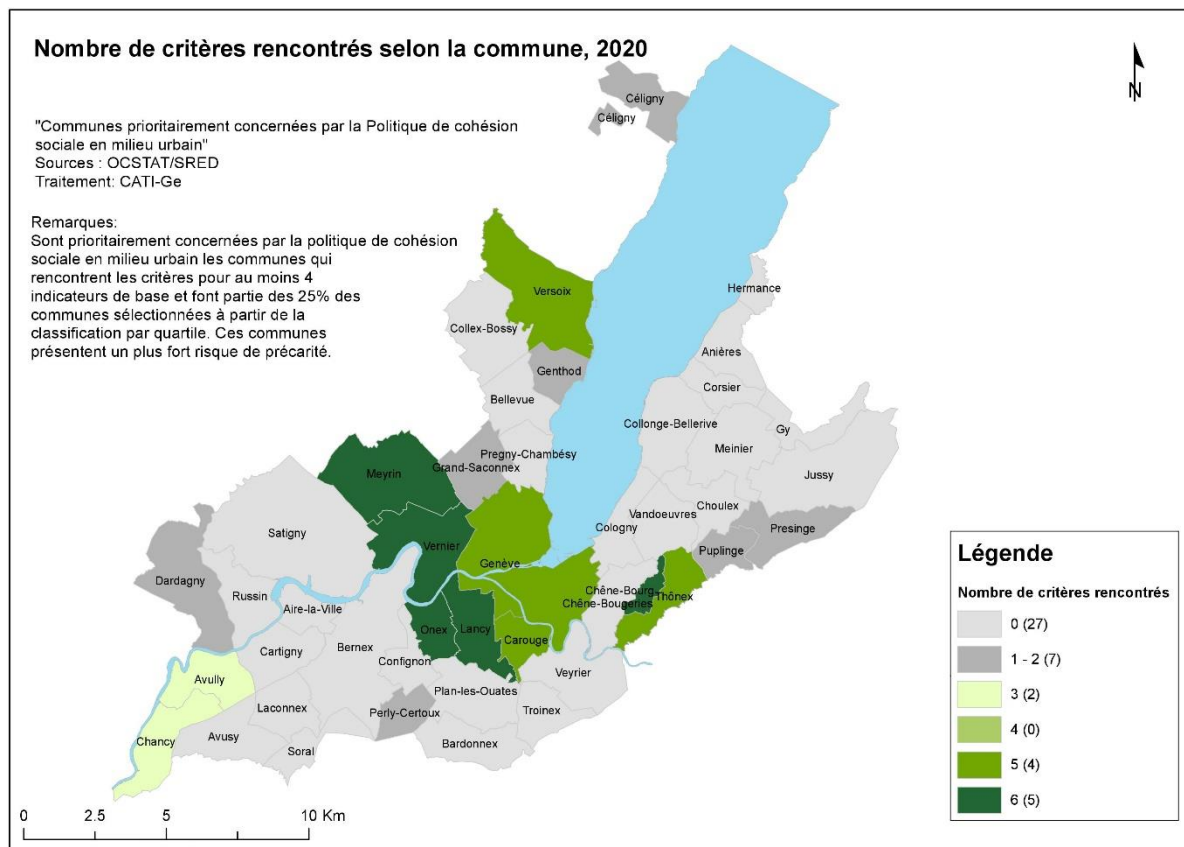
Malgré de petites variations dans le nombre de critères rencontrés, les communes sont identiques à celles sélectionnées dans le Rapport 2014. On peut noter par exemple que Thônex et Carouge rencontrent 5 critères en 2020 contre 6 en 2014. À Thônex, le pourcentage de chômeurs (IB4) inscrit à diminué, tandis qu'à Carouge, le pourcentage de bénéficiaires d'allocations de logement (IB6) a baissé.

Par rapport au Rapport 2011, les communes prioritaires étaient également les mêmes, sauf pour le Grand-Saconnex qui est sorti de la sélection en 2014. On constate ainsi une continuité dans les communes prioritaires dans les 8 ans qui séparent le premier Rapport du CATI-Ge du présent Rapport. La Carte 23 met en évidence en vert les communes prioritaires pour la PCSMU, qui constituent essentiellement la couronne suburbaine de Genève.

Tableau 8. Synthèse 2020 des indicateurs de base par commune et sélection des communes prioritaires

Critères de sélection	Rapport 2020							Rap. 2014	Rap. 2011
	<137'899 CHF	>20.99%	≥32.23%	>3.23%	>7.48%	> 3.8%	≥ 4	≥ 4	≥ 4
Commune (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Revenu annuel médian	Part de bas revenu	Part d'élèves d'origine modeste	Part de chômeurs inscrits	Part de subsides sociaux	Part d' allocations logement	Nombre de critères	Nombre de critères	Nombre de critères
Vernier*	104'150	31.95%	50.09%	4.37%	15.00%	6.12%	6	6	6
Meyrin*	110'428	27.02%	43.09%	4.19%	10.68%	4.69%	6	6	6
Lancy*	119'635	23.60%	37.66%	3.75%	9.27%	4.65%	6	6	6
Chêne-Bourg*	116'634	26.98%	43.43%	4.28%	11.83%	4.62%	6	6	6
Onex*	114'169	27.17%	41.48%	4.09%	13.21%	4.47%	6	6	6
Versoix*	122'880	25.17%	38.45%	3.13%	9.30%	4.15%	5	5	6
Thônex*	131'740	24.62%	38.04%	3.23%	10.49%	3.97%	5	6	6
Carouge*	121'181	24.86%	36.36%	3.95%	11.42%	3.36%	5	6	6
Genève*	114'683	27.56%	35.30%	3.96%	11.21%	2.56%	5	5	5
Chancy	165'441	18.11%	32.28%	3.58%	4.88%	4.64%	3	0	0
Avully*	134'873	20.69%	32.27%	4.19%	5.57%	4.04%	3	1	1
Grand-Saconnex*	127'794	23.63%	28.79%	3.18%	7.48%	3.78%	2	3	4
Perly-Certoux	137'899	18.52%	31.62%	3.33%	6.21%	2.58%	2	1	1
Puplinge*	170'389	15.21%	21.40%	3.45%	4.14%	1.02%	1	0	0
Dardagny*	146'828	20.99%	31.88%	2.40%	8.05%	0.96%	1	1	1
Genthod*	190'861	17.67%	35.31%	2.04%	1.79%	0.49%	1	0	0
Presinge*	181'177	19.61%	29.11%	2.28%	9.17%		1	2	2
Céligny	172'097	22.44%	25.81%	2.33%	3.78%		1	1	1
Plan-les-Ouates*	165'826	16.75%	24.24%	3.21%	6.75%	2.99%	0	1	2
Bellevue	156'489	18.50%	28.66%	2.70%	5.27%	2.52%	0	2	0
Bernex*	153'783	16.98%	22.80%	2.77%	5.43%	2.20%	0	0	0
Veyrier*	211'323	15.93%	17.27%	2.38%	5.86%	2.07%	0	0	0
Confignon*	164'997	16.01%	22.10%	2.42%	4.67%	1.74%	0	0	0
Chêne-Bougeries*	169'881	20.87%	26.08%	3.05%	7.06%	1.41%	0	1	0
Bardonnex*	161'780	19.07%	23.17%	2.61%	6.10%	1.31%	0	0	0
Collex-Bossy	180'968	13.48%	14.61%	2.28%	2.56%	1.24%	0	0	0
Troinex	196'007	16.51%	12.85%	3.05%	4.14%	1.21%	0	0	0
Meinier*	160'387	19.17%	22.22%	2.61%	3.39%	1.10%	0	0	0
Collonge-Bellerive*	205'708	17.79%	16.20%	2.33%	3.38%	0.83%	0	0	0
Corsier	202'092	16.44%	14.12%	2.51%	2.36%	0.57%	0	1	0
Anières	219'222	19.83%	29.33%	1.96%	4.58%	0.55%	0	0	0
Pregny-Chambésy*	177'488	17.79%	24.17%	2.10%	3.23%	0.47%	0	0	0
Satigny*	167'233	16.92%	23.26%	2.09%	3.38%	0.39%	0	0	0
Cologny*	200'131	17.46%	18.59%	2.62%	3.27%	0.20%	0	0	0
Gy	205'891	13.43%	4.62%	1.55%	2.06%	0.00%	0	0	0
Russin	159'348	17.77%	30.77%	1.06%	2.03%	0.00%	0	0	0
Laconnex	188'640	10.88%	14.49%	1.41%	0.44%	0.00%	0	0	0
Hermance*	209'066	20.34%	10.49%	2.31%	3.38%		0	0	0
Soral*	184'145	10.89%	22.12%	2.51%	3.14%		0	0	1
Aire-la-Ville	188'138	12.79%	14.36%	2.80%	2.84%		0	0	0
Jussy	178'146	20.00%	11.59%	2.46%	2.40%		0	0	0
Avusy	199'997	13.58%	17.39%	2.33%	2.01%		0	0	0
Choulex	200'980	14.40%	17.93%	1.86%	1.38%		0	0	0
Vandoeuvres	257'648	17.42%	15.89%	2.18%	0.90%		0	0	0
Cartigny	189'844	16.29%	18.75%	1.27%	0.84%		0	0	0

Carte 23. Communes prioritairement concernées, résultats 2020



5.2 IDENTIFICATION DES SOUS-SECTEURS CUMULANT LE PLUS D'INÉGALITÉS

L'analyse réalisée au niveau des communes est ici reproduite au niveau des sous-secteurs statistiques, qui permet de cerner avec plus de précision les inégalités territoriales et de repérer plus finement les zones d'action potentielles de la PCSMU.

Le Tableau 9 reporte la liste des sous-secteurs cumulant au moins trois critères des indicateurs de base en 2020 ou en 2014. Dans ce tableau les sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU en 2020 (respectivement 2011 et 2014) sont mis en évidence en violet (vert).

**Tableau 9. Liste des sous-secteurs cumulant au moins trois critères de sélection
(par ordre décroissant de population)**

Critère de sélection		Rapport 2020						Rap. 2014	Rap. 2011	
		< 110'361 CHF	> 27.41%	≥40.28%	>4.38%	>12.02%	> 3.89%	≥ 4	≥ 4	≥ 4
Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Commune	Revenu annuel médian	Part de bas revenu	Part d'élèves d'origine modeste	Part de chômeurs inscrits	Part de subsides sociaux	Part d'allocations logement	Nombre de critères	Nombre de critères	Nombre de critères
Cité-Nouvelle	Onex	95 075	34.98	56.55	4.56	17.04	5.92	6	6	6
Prulay	Meyrin	96 522	32.33	52.75	4.84	14.96	7.48	6	6	5
Chêne-Bourg-centre	Chêne-Bourg	101 856	30.00	50.31	4.47	13.67	5.82	6	4	5
Fontenette-GEVRIL	Carouge	101 152	30.72	49.52	6.14	18.65	9.47	6	4	5
Pâquis-temple	Genève	89 219	37.36	48.15	5.34	14.66	3.97	6	5	5
Crève-Coeur	Versoix	87 402	37.93	54.21	8.89	24.31	16.43	6	6	5
Quai du Rhône	Genève	95 679	35.21	55.61	5.12	22.65	9.22	6	5	6
Petit-Bel-Air	Chêne-Bourg	95 857	37.19	55.37	4.59	19.19	5.67	6	5	6
Sainte-Clotilde	Genève	91 973	41.02	56.10	5.32	25.43	4.16	6	4	4
Champs-Prévost	Vernier	92 552	38.86	45.16	4.39	14.64	4.95	6	6	6
Les Vernets	Genève	83 047	44.58	56.52	5.11	31.57	7.36	6	6	5
Les Avanchets	Vernier	98 426	35.18	51.52		15.08	7.15	5	6	6
Le Lignon	Vernier	89 175	38.18	58.31	0.75	20.44	5.77	5	6	6
Parc des Acacias	Genève	96 041	32.59	48.49		14.49	5.00	5	6	6
Châtelaine-village	Vernier	104 201	29.48	50.68	4.27	14.18	5.64	5	5	5
Les Grottes*	Genève	98 169	32.53	47.01	5.12	18.70	1.95	5	5	4
Les Minoteries	Genève	95 990	30.18	52.09	4.59	17.45	2.19	5	5	5
Deux-Communes	Thônex	97 050	31.30	51.86		16.75	6.01	5	6	6
Libellules*	Vernier	87 728	39.22	52.92	4.06	26.55	15.01	5	6	6
Valais*	Genève	101 166	32.61	42.42	3.53	15.53	7.73	5	6	6
Village-Suisse*	Genève	103 363	30.51	43.33	4.68	14.40	2.77	5	6	6
Pâquis-Navigation	Genève	86 264	42.21	40.29	4.46	13.34	2.51	5	5	4
Octroi	Carouge	101 575	31.18	44.33	4.40	14.26	3.22	5	4	4
SOUBEYRAN*	Genève	107 783	28.93	40.83	4.20	13.61	6.12	5	5	5
Servette-Surinam*	Genève	91 621	31.16	54.55	3.74	12.56	4.08	5	6	5
La Bourgogne*	Genève	87 427	38.00	40.91		19.51	5.22	5	6	4
Pâquis-centre*	Genève	86 424	35.39	54.00	4.66	14.78	2.49	5	5	5
Rte de Peney-Crotte-au-Loup	Vernier	101 387	35.26	74.58	3.22	14.00	7.14	5	5	6
Balexert-Crozet	Vernier	95 187	30.56	55.95		13.80	4.40	5	4	3
Mont-Blanc*	Genève	104 143	33.20	56.52	5.06	13.82	2.34	5	4	6
Vélodrome	Genève	78 853	38.68	66.84	6.37	20.10	1.53	5	5	5
ANSERMET	Genève	90 569	32.74	40.29	4.06	16.86	5.21	5	5	5
Saint-Gervais-Les Bergues	Genève	88 348	38.62	42.55	6.29	16.35	3.55	5	5	5
Châtelaine-SIMONET	Vernier	93 736	37.67	58.12	4.00	18.41	4.18	5	6	6
Le Grand-Pré	Genève	98 923	30.26	43.36	0.17	12.43	2.46	4	4	5
Les Palettes*	Lancy	106 237	26.99	46.83	4.49	11.85	4.00	4	3	3
LIOTARD*	Genève	104 742	27.19	43.82	4.43	12.74	3.55	4	3	1
Prairie	Genève	92 887	30.50	43.35	4.63	11.36	2.52	4	5	5
Poussy-Champ-Claude*	Vernier	109 934	24.98	48.18	5.26	10.47	6.00	4	3	3
DANCET*	Genève	96 092	28.39	52.15	0.36	11.70	3.99	4	5	6
Les Mouilles-Collège De-SAUSSURE*	Lancy	106 883	22.92	42.55	3.92	15.25	10.84	4	3	4
La Jonction*	Genève	94 039	31.45	56.69		12.14	3.42	4	5	4
Cité-Vieusesseux*	Genève	91 585	33.61	52.03	3.00	16.41	2.20	4	4	5
Concorde	Genève	116 103	27.53	50.39	4.25	15.50	6.19	4	5	6

Liste des sous-secteurs cumulant au moins trois critères de sélection, suite

		Rapport 2020							Rap. 2014	Rap. 2011
Critère de sélection		< 110'361 CHF	> 27.41%	≥40.28%	>4.38%	>12.02%	> 3.89%	≥ 4	≥ 4	≥ 4
Sous-secteur	Commune	Revenu annuel médian	Part de bas revenu	Part d'élèves d'origine modeste	Part de chômeurs inscrits	Part de subsides sociaux	Part d'allocations logement	Nombre de critères	Nombre de critères	Nombre de critères
Pâquis-Môle*	Genève	94 237	32.65	45.38	3.53	16.84	1.10	4	3	5
DASSIER	Genève	100 086	28.87	42.06	0.98	14.31	2.31	4	5	4
Eaux-Vives-Jeu-de-l'Arc	Genève	105 864	27.98	46.67	9.35	10.39	1.84	4	3	4
Versoix-Bourg*	Versoix	108 928	26.56	43.51	0.64	15.21	5.03	4	5	6
Grand-Saconnex-Organisations	Grand-Saconnex	85 977	37.04	35.87	7.82	11.18	6.13	4	3	3
Bois-des-Frères	Vernier	73 721	61.07	76.92	3.23	22.13	0.00	4	5	3
James-FAZY	Genève	110 444	29.29	39.02	23.08	12.03	4.72	4	1	2
La Praille-BAYLON	Carouge	103 758	30.92	65.63		13.84	3.49	4	6	6
Fontenette-stade	Carouge	87 932	35.81	58.49		17.97	3.28	4	4	6
Anières-douane	Anières	48 803	54.17	86.21		20.65		4	4	2
Versoix-lac	Versoix	90 500	46.38		51.85	10.53	7.29	4	4	5
Gros-Chêne*	Onex	111 093	25.39	45.11		12.46	4.23	3	3	3
Augustins	Genève	109 310	27.02	46.33	4.93	10.63	3.67	3	4	4
La Dôle	Genève	95 505	30.67	38.86		13.01	3.08	3	6	6
Saint-François*	Genève	94 915	31.22	38.61	4.22	13.49	3.32	3	6	6
Servette-Poterie*	Genève	103 008	29.42	35.91	4.22	13.78	2.32	3	5	2
Feuillasse*	Meyrin	107 855	24.93	41.33	0.71	7.46	4.03	3	2	3
Jargonnant*	Genève	107 753	27.97	42.02		10.09	2.40	3	4	4
Moillesulaz*	Thônex	110 278	28.44	49.10	3.39	11.73	2.74	3	5	3
Thônex-église	Thônex	125 161	22.44	50.00	2.91	13.57	11.22	3	4	2
Coulouvrenière-Rois	Genève	103 925	30.19	30.53	4.88	11.51	2.52	3	4	5
La Roseraie	Genève	108 789	28.08	41.05		11.77	3.87	3	3	6
Chêne-Bougeries-village	Chêne-Bougeries	121 400	28.01	46.56	4.02	11.92	4.15	3	5	3
Camille-MARTIN	Genève	97 488	31.49	52.03	4.23	11.65	2.34	3	4	5
Cointrin-Les Ailes*	Meyrin	108 100	25.44	43.22	3.27	12.99	3.87	3	2	3
Seujet	Genève	127 061	29.71	25.81	5.09	12.53		3	4	3
Le Mervelet	Genève	123 801	25.31	42.00	0.60	14.60	8.24	3	1	3
Les Croupettes*	Genève	116 126	32.97	35.11	4.84	12.12	3.20	3	5	5
Cornavin	Genève	91 511	34.21	28.13	4.55	11.84	1.92	3	3	3
Stagni-salle communale	Chêne-Bougeries	164 547	19.09	35.71	4.45	15.84	4.25	3	2	1
Colladon*	Genève	96 031	17.51	95.45		24.79	0.00	3	5	3
Vessy-Grande-Fin*	Veyrier	120 180	17.02	52.48	4.26	32.72	30.60	3	2	1
Saint-Gervais-Temple*	Genève	92 273	35.13	39.53	3.90	13.81	3.77	3	5	5
Beau-Séjour	Genève	136 178	30.19	33.64	2.12	25.55	16.57	3	5	5
Palexpo	Grand-Saconnex	130 121	25.71	40.91	1.88	14.20	7.56	3	2	1
Ecogia	Versoix	77 311	50.43	34.62		21.94	0.00	3	3	2
Rte de Vernier-Pétroliers	Vernier	73 473	69.01		3.23	26.29		3	6	5
BOISSONNAS	Genève	()	51.92		12.90	16.43	0.00	3	4	4
Aéroport-Fret	Grand-Saconnex	()	89.66		5.08	20.71		3	2	2
Les Charmilles*	Genève	110 793	23.09	38.35	0.43	15.71	7.20	2	6	5
Les Savoises*	Genève	100 705	28.62	33.87	4.26	9.44	2.13	2	3	5
Parc-des-Sports	Genève	112 346	20.15	11.31	3.76	10.73	3.41	0	5	3

En 2020, 55 sous-secteurs cumulent au moins quatre critères de sélection pour les indicateurs de base et sont donc prioritairement concernés par la PCSMU. Parmi ces 55 sous-secteurs, 11 cumulent 6 facteurs de précarité, 23 en cumulent 5 et 21 en cumulent 4. Le Tableau 10 montre que comparativement à 2014 et 2011, le nombre de sous-secteurs prioritairement concernés a diminué tout comme le nombre de sous-secteurs cumulant 6 critères. Toutefois des précautions s'avèrent nécessaires quant à l'interprétation de cette baisse. En effet, suite à l'introduction de critères de sélection des sous-secteurs (par rapport à leur population) par soucis de représentativité statistique, il est possible que certains sous-secteurs aient un ou deux critères de sélection « non renseignés », ce qui pourrait biaiser le cumul total des critères de sélection. Néanmoins, sur les 55 sous-secteurs prioritairement concernés en 2020, 47 l'était déjà dans le Rapport 2014 et en 2011.

Tableau 10. Nombre de sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU selon le nombre de critères et l'année

Nombre de critères rencontrés	2020	2014	2011
6	11	20	22
5	23	28	27
4	21	19	19
Total	55	67	68

On peut noter l'apparition de nouveaux quartiers prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs³¹ des *Pallettes* (4'893 hab., Lancy), *Liotard* (3'689 hab., Genève), *Poussy-Champ-Claude* (3'354 hab., Vernier) et *James-Fazy* (665 hab., Genève) qui cumulent tous quatre facteurs de précarité. A noter également que malgré la présence des sous-secteurs de *Grand-Saconnex-Organisation* (796 hab.) et d'*Anières-douane* (339 hab.) dans les sous-secteurs prioritairement concernés, les communes de Grand-Saconnex et d'Anières ne font pas partie des communes cumulant au moins 4 indicateurs et dans le Tableau 8. Le sous-secteur *James-Fazy* cumule 4 critères de sélection en 2020, contre 1 seul en 2014. Ce sous-secteur affichait en 2014 des valeurs se situant légèrement en-dessous des critères de sélection pour trois indicateurs. En 2020, les données des indicateurs de base pour ce sous-secteur se situent légèrement en-dessus des critères de sélection, notamment en ce qui concerne la part de bénéficiaires de subsides sociaux. On peut noter par contre que la part de chômeurs inscrits a fortement augmenté dans ce sous-secteur entre 2014 et 2020 (5.58% en 2014, contre 23.08% en 2020).

D'autres sous-secteurs méritent une attention particulière. Ils peuvent être regroupés selon quatre catégories suivantes (certains sous-secteurs peuvent apparaître plusieurs fois) :

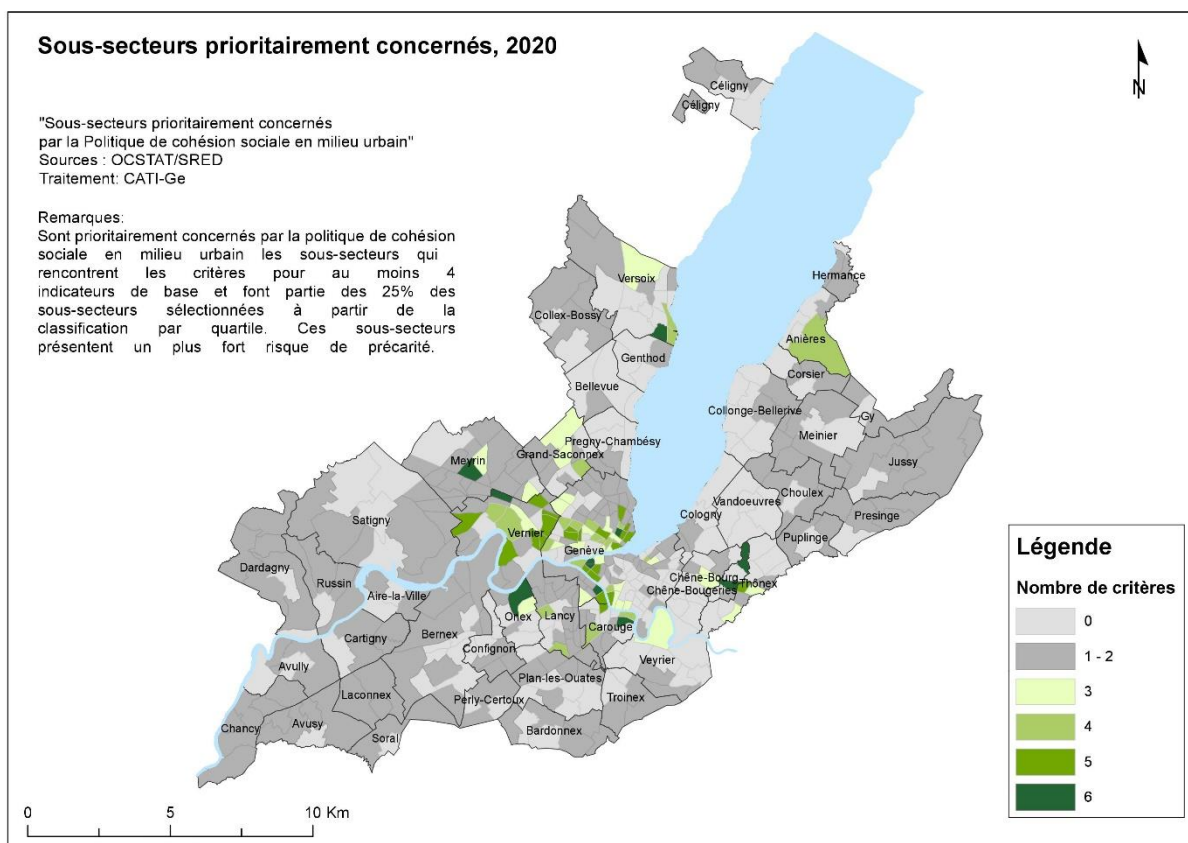
- 1) Les sous-secteurs qui cumulent trois critères de sélection et qui ont une valeur manquante pour un indicateur. C'est notamment le cas des sous-secteurs suivants : *La Dôle* (4'449 hab., Genève), *Jargonant* (3'161 hab., Genève), *La Roseaie* (1'368 hab., Genève), *Colladon* (722 hab., Genève) et *Ecogia* (237 hab., Versoix).

³¹ Les données sur la population résidente reportées dans ce chapitre se réfèrent à l'année 2017.

- 2) Les sous-secteurs qui ne sont plus prioritairement concernés par la PCSMU alors qu'ils l'étaient en 2011 et 2014. Il s'agit des sous-secteurs de *La Dôle* (4'449 hab., Genève), *Saint-François* (3'951 hab., Genève), *Les Charmilles* (2'935 hab., Genève, EMS) et *Route de Vernier-Pétroliers* (194 hab. Vernier), qui cumulaient six critères de sélection en 2014, des sous-secteurs des *Croquettes* (949 hab., Genève), *Saint-Gervais-Temple* (695 hab., Genève) et *Beau-Séjour* (497 hab., Genève), qui cumulaient cinq critères en 2014, et des sous-secteurs des *Augustins* (4'461 hab., Genève), *Jargonnant* (3'161 hab., Genève), *Coulouvrenière-Rois* (1'477 hab., Genève), *Camille-Martin* (1'193 hab., Genève) et *Boissonnas* (140 hab., Genève), qui cumulaient jusqu'alors quatre critères.
- 3) Les sous-secteurs qui cumulent trois critères en 2020 et qui sont à surveiller car ils cumulaient 4 indicateurs en 2011 et 2014. Il s'agit des sous-secteurs de *Servette-Poterie* (3'825 hab., Genève, EMS), *Moillesulaz* (2'029 hab., Thônex, EMS), *Thônex-église* (1'982 hab., Thônex), *La Roseaie* (1'368 hab., Genève), *Seujet* (1'085 hab., Genève) et *Colladon* (722 hab., Genève, EMS).
- 4) Les sous-secteurs qui cumulent trois critères en 2020 et qui sont à la limite car ils ne sont pas très éloignés des valeurs limites de sélection. C'est l'une des particularités de la classification par quartile qui classe dans deux catégories distinctes des données dont les valeurs sont parfois très proches. Il s'agit des sous-secteurs de *Gros-Chêne* (6'203 hab., Onex), *Feuillasse* (3'779 hab., Meyrin), *Cointrin-Les Ailes* (1'132 hab., Meyrin, EMS), *Le Mervelet* (1'000 hab., Genève), *Cornavin* (853 hab., Genève) et *Ecogia* (237 hab., Versoix).

Les sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU en 2020 sont représentés dans la Carte 24.

Carte 24. Sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU, résultats 2020



6. ZOOM SUR LES COMMUNES ET LES SOUS-SECTEURS CUMULANT LE PLUS D'INÉGALITÉS

Sont présentés dans cette section les indicateurs de base par sous-secteurs de chaque commune prioritairement concernée par la PCSMU. Cela permet de mettre en évidence les disparités au sein de ces zones pour les indicateurs de base.

6.1 LA COMMUNE DE CAROUGE

Dans la commune de Carouge, quatre sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs *Fontenette-GEVRIL* (qui rencontre les critères de base pour les six indicateurs de base), *Octroi* (cinq critères), *Fontenette-Stade* et *La Praille-BAYLON* (quatre critères). Ces sous-secteurs sont représentés sur la Carte 25 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 11. Ce sont les mêmes sous-secteurs que ceux identifiés en 2014, à part le sous-secteur *Acacias-Etoile* qui cumulait quatre critères de base en 2014 et 2011, contre aucun en 2020. En fait, ce sous-secteur obtenait en 2014 des valeurs figurant dans le quartile de sélection, mais très proches de la limite. En 2020, il obtient des valeurs hors du quartile de sélection et légèrement plus éloigné de la valeur limite de sélection ce qui explique certainement ce basculement.

A noter que le sous-secteur *La Praille-Vibert* n'est pas pris en compte en raison du très faible nombre de résidents et celui de *La Praille-Jolivet* n'est pas reporté dans le tableau car en raison du nombre de données manquantes importantes.

Carte 25. La commune de Carouge

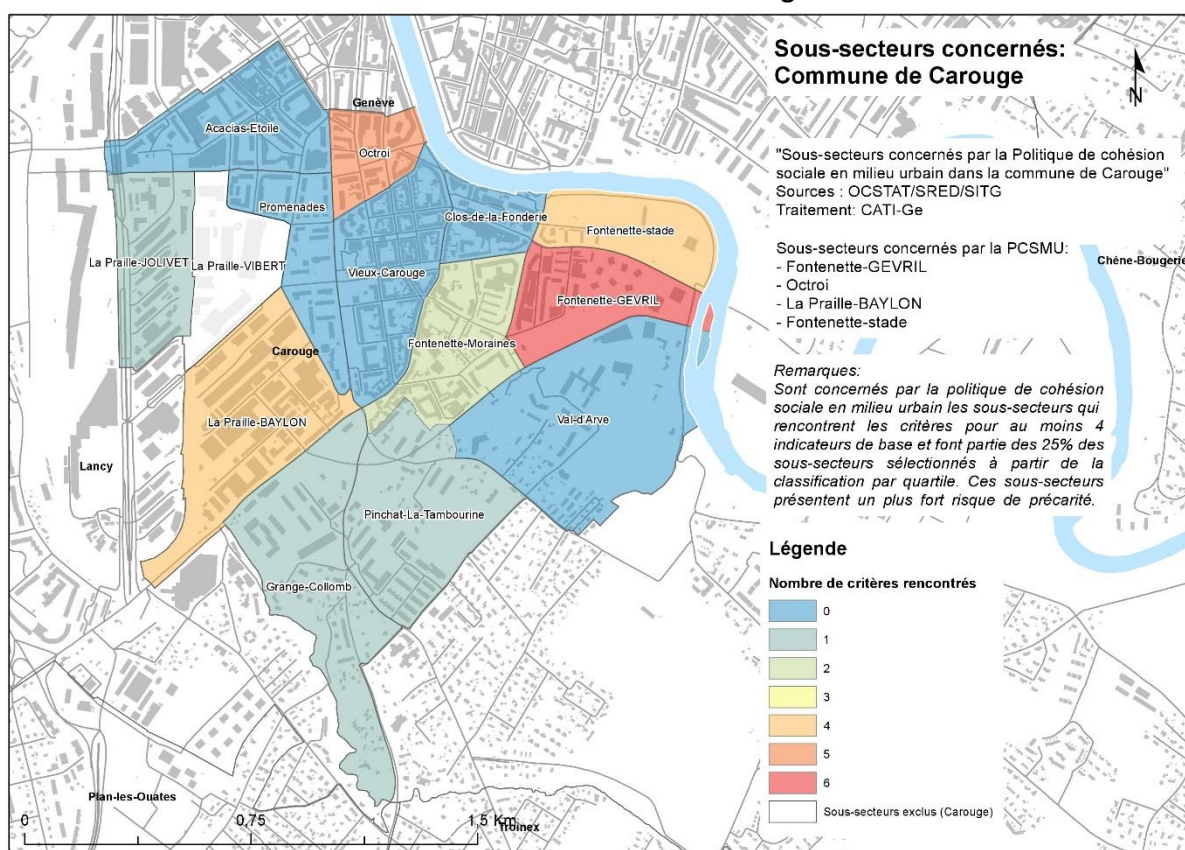


Tableau 11. Données par sous-secteurs pour la commune de Carouge

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Fontenette-GEVRIL	2 230	101 152	30.72	49.52	6.14	18.65	9.47	6	4	5
Octroi	2 209	101 575	31.18	44.33	4.40	14.26	3.22	5	4	4
La Praille-BAYLON	643	103 758	30.92	65.63		13.84	3.49	4	6	6
Fontenette-stade	512	87 932	35.81	58.49		17.97	3.28	4	4	6
Fontenette- Moraines	2 635	109 741	25.61	41.99	1.22	9.49	2.81	2	3	3
Pinchat-La- Tambourine	2 304	129 834	19.55	34.80	3.79	10.85	4.61	1	2	0
Grange-Collomb*	1 305	144 745	14.57	32.78	1.37	9.50	3.97	1	2	2
Acacias-Etoile*	3 046	119 496	24.66	21.20	3.51	11.59	3.66	0	4	4
Vieux-Carouge*	3 017	151 666	20.21	21.10	3.26	8.12	0.76	0	0	0
Promenades*	2 978	120 042	25.95	21.01	4.37	11.99	2.56	0	1	2
Clos-de-la-Fonderie	802	136 016	22.69	13.19	4.28	8.35	3.33	0	2	2
Val-d'Arve	744	211 836	7.87	12.60	1.61	2.02		0	0	0

6.2 LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

Dans la commune de Chêne-Bourg, deux sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des mêmes sous-secteurs qu'en 2014 et 2011, soit *Petit-Bel-Air* et *Chêne-Bourg-Centre*, qui rencontrent chacun les critères de sélection pour les 6 indicateurs de base. Ces sous-secteurs sont représentés sur la Carte 26 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 12. A noter que le sous-secteur de *Chêne-Bourg-Centre* jouxte le sous-secteur *Deux-Communes*, également concerné par la PCSMU et situé sur la commune de Thônex.

Carte 26. La commune de Chêne-Bourg

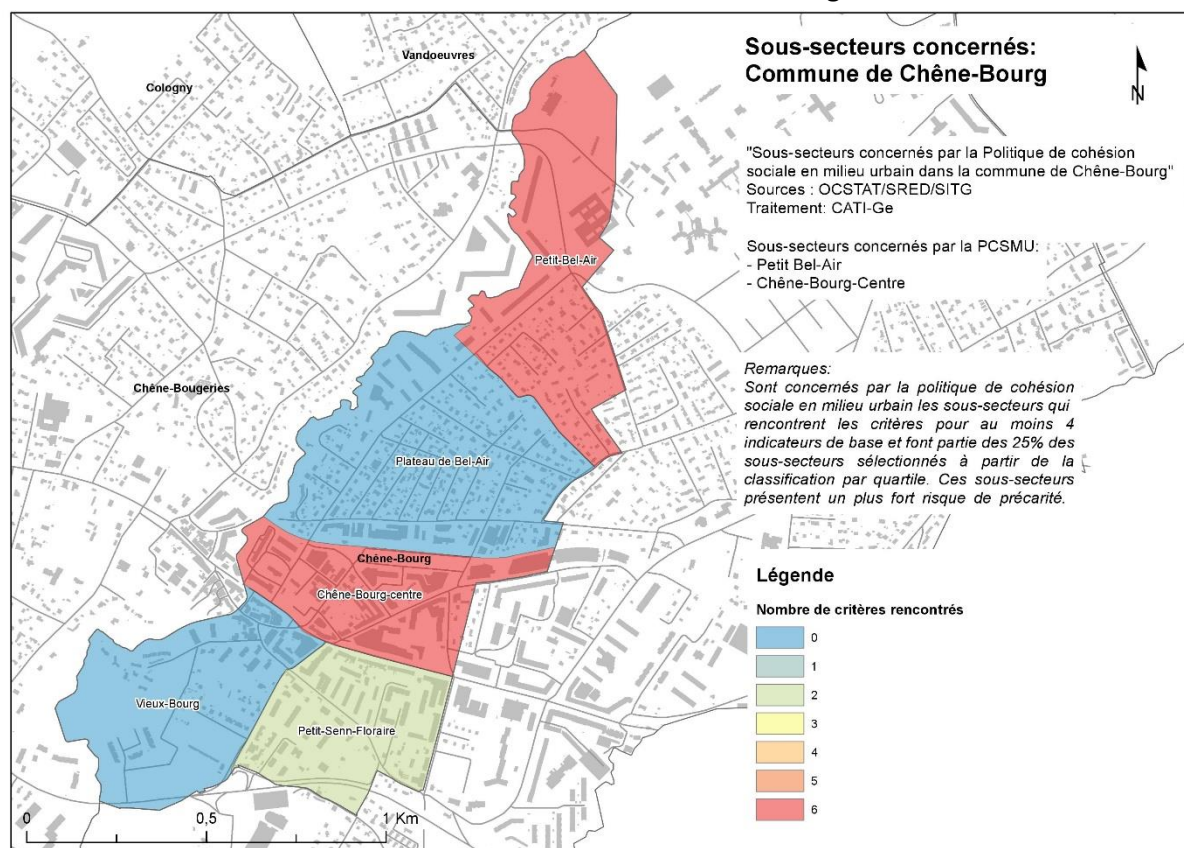


Tableau 12. Données par sous-secteurs pour la commune de Chêne-Bourg

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Chêne-Bourg-centre*	2 589	101 856	30.00	50.31	4.47	13.67	5.82	6	4	5
Petit-Bel-Air	1 204	95 857	37.19	55.37	4.59	19.19	5.67	6	5	6
Petit-Senn-Floraire*	2 331	117 237	24.74	45.99	4.09	11.58	4.87	2	3	3
Plateau de Bel-Air	1 591	147 154	20.77	18.43	4.07	6.16	2.68	0	0	0
Vieux-Bourg	993	145 929	23.36	14.48	4.18	7.75	2.56	0	0	0

6.3 LA COMMUNE DE LANCY

Dans la commune de Lancy, deux sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU, soit *Les mouilles-Collège DE-SAUSSURE* et *Les Palettes*, qui rencontrent chacun les critères de sélection pour quatre indicateurs de base. Ces sous-secteurs sont représentés sur la Carte 27 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 13. A noter qu'en 2014, même si la commune de Lancy était considérée comme prioritaire pour la PCSMU, aucun sous-secteur n'était prioritairement concerné par la PCSMU.

En 2011 par contre, le sous-secteur *Louis-Bertrand* et *Grand-Lancy 1er août* cumulaient quatre critères de base, en plus du sous-secteur *Les mouilles-Collège DE-SAUSSURE*.

Carte 27. La commune de Lancy

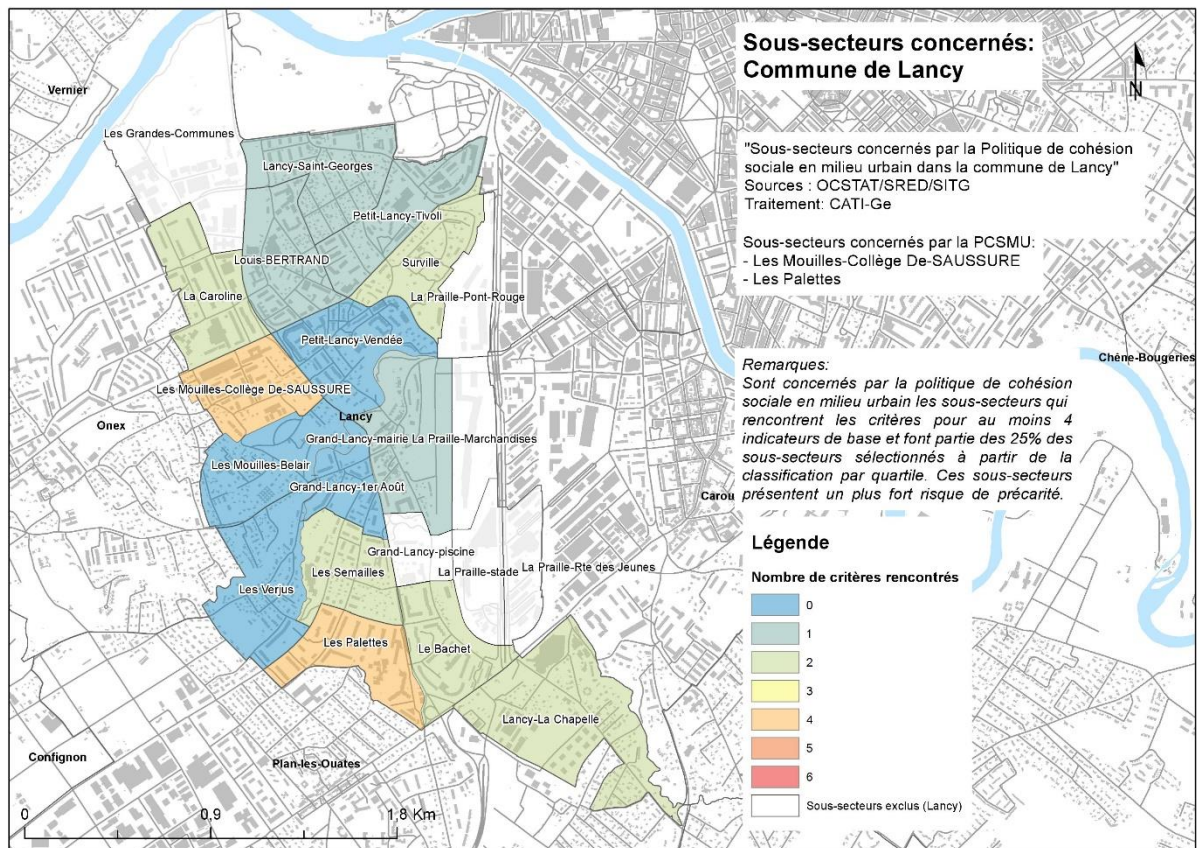


Tableau 13. Données par sous-secteurs pour la commune de Lancy

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Les Palettes*	4 893	106 237	26.99	46.83	4.49	11.85	4.00	4	3	3
Les Mouilles-Collège De-SAUSSURE*	2 204	106 883	22.92	42.55	3.92	15.25	10.84	4	3	4
Le Bachet	3 850	104 567	26.84	51.44	0.56	9.84	3.07	2	3	2
La Caroline	3 405	103 479	25.92	43.65	1.02	8.37	2.09	2	1	2
Les Semailles	1 808	125 550	27.54	33.98	2.78	11.73	7.48	2	1	1
Lancy-La Chapelle*	1 771	131 396	18.46	38.99	6.59	8.75	9.65	2	0	1
Surville	623	111 754	30.29	20.00	3.87	6.74	4.66	2	1	2
Petit-Lancy-Tivoli	3 472	125 281	20.11	31.90	3.35	7.83	5.17	1	1	2
Lancy-Saint-Georges	2 392	138 099	17.41	32.84		6.27	5.94	1	2	2
Louis-BERTRAND*	1 331	121 705	25.84	35.71	3.89	9.77	6.07	1	1	4
Grand-Lancy-mairie*	721	127 445	26.47	24.10		10.68	4.65	1	1	0
Petit-Lancy-Vendée*	2 631	136 541	18.71	20.51	3.67	6.61	3.14	0	0	1
Les Verjus	1 273	164 938	21.25	16.36	2.74	3.69		0	0	0
Grand-Lancy-1er Août	1 090	140 150	21.22	14.87	2.70	10.28	2.64	0	1	4
Les Mouilles-Belair	510	205 935	11.82	10.02	2.33	2.94		0	0	0
Les Palettes	4 893	106 237	26.99	46.83	4.49	11.85	4.00	4	3	3
Les Mouilles-Collège De-SAUSSURE	2 204	106 883	22.92	42.55	3.92	15.25	10.84	4	3	4
Le Bachet	3 850	104 567	26.84	51.44	0.56	9.84	3.07	2	3	2

6.4 LA COMMUNE DE MEYRIN

Dans la commune de Meyrin, un sous-secteur est prioritairement concerné par la PCSMU. Il s'agit de *Prulay*, qui rencontre les critères de sélection pour les six indicateurs de base. Les sous-secteurs de la commune de Meyrin sont représentés sur la Carte 28 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 14. Le même sous-secteur était prioritairement concerné en 2014 et 2011.

De nombreux sous-secteurs de la commune de Meyrin ont été exclus. Il s'agit essentiellement de sous-secteurs en zone industrielle ou de la zone aéroportuaire de Cointrin, où la population résidente est pratiquement nulle.

Carte 28. La commune de Meyrin

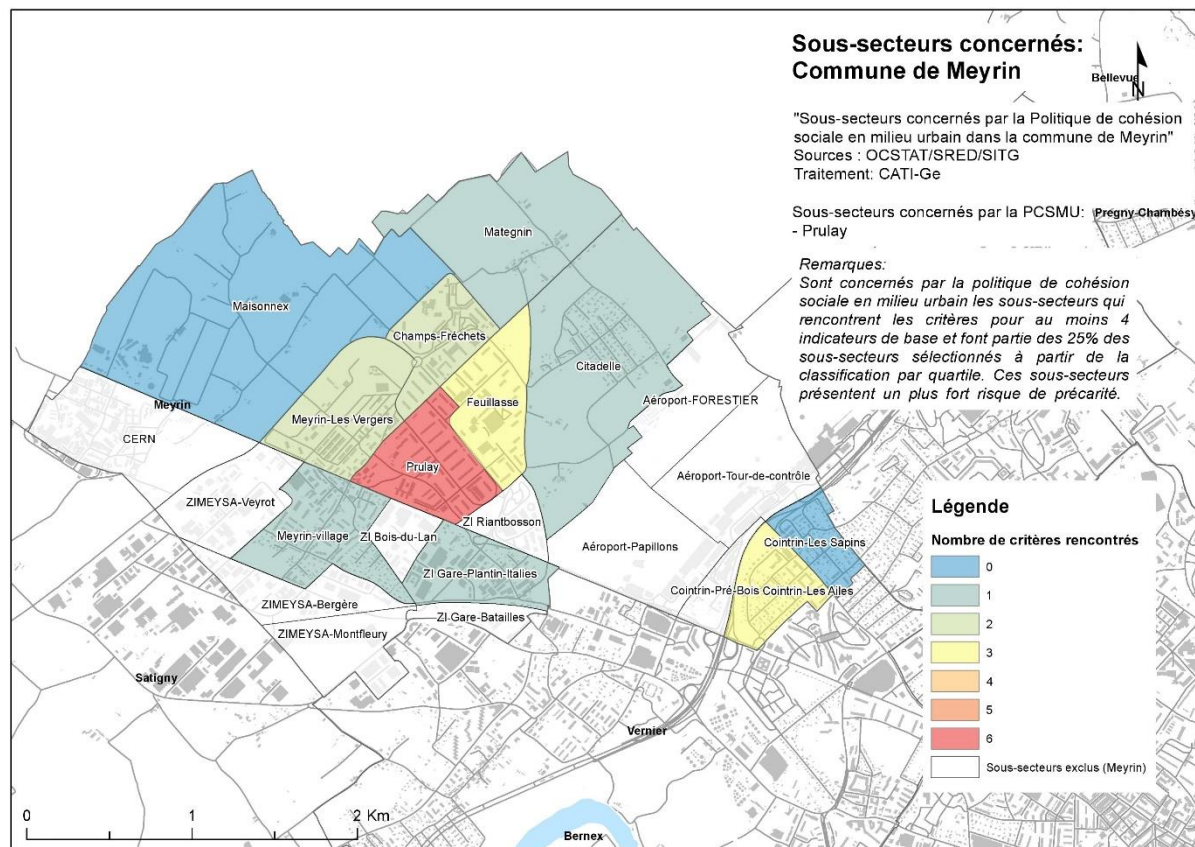


Tableau 14. Données par sous-secteurs pour la commune de Meyrin

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Prulay	6 322	96 522	32.33	52.75	4.84	14.96	7.48	6	6	5
Feuillasse*	3 779	107 855	24.93	41.33	0.71	7.46	4.03	3	2	3
Cointrin-Les Ailes*	1 132	108 100	25.44	43.22	3.27	12.99	3.87	3	2	3
Champs-Fréchets*	5 287	108 764	26.88	43.36	3.94	10.46	3.23	2	3	3
Meyrin-Les Vergers*	1 665	128 377	25.31	37.87	4.14	13.69	6.58	2	2	1
Meyrin-village*	3 690	124 763	22.36	37.39	4.02	8.02	3.98	1	2	1
Citadelle	934	163 445	28.65	37.78	3.72	5.03		1	0	0
ZI Gare-Plantin-Italies	167	130 359	33.80		3.88	6.59		1	1	2
Mategnin	162	166 403	18.97		5.36	3.70		1	0	0
Cointrin-Les Sapins	626	150 060	21.43	11.51	2.71	7.51		0	0	0
Maisonnex	113	()	8.70	5.27			0.00	0	1	3

6.5 LA COMMUNE D'ONEX

Dans la commune d'Onex, un sous-secteur est prioritairement concerné par la PCSMU. Il s'agit de *Cité-Nouvelle*, qui cumule les critères de sélection pour les six indicateurs de base. Les sous-secteurs de la commune d'Onex sont représentés sur la Carte 29 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 15. Le même sous-secteur était concerné en 2014 et 2011.

A noter que le sous-secteur des *Evaux* n'est pas pris en compte dans l'analyse car la population résidente y est nulle.

Carte 29. La commune d'Onex

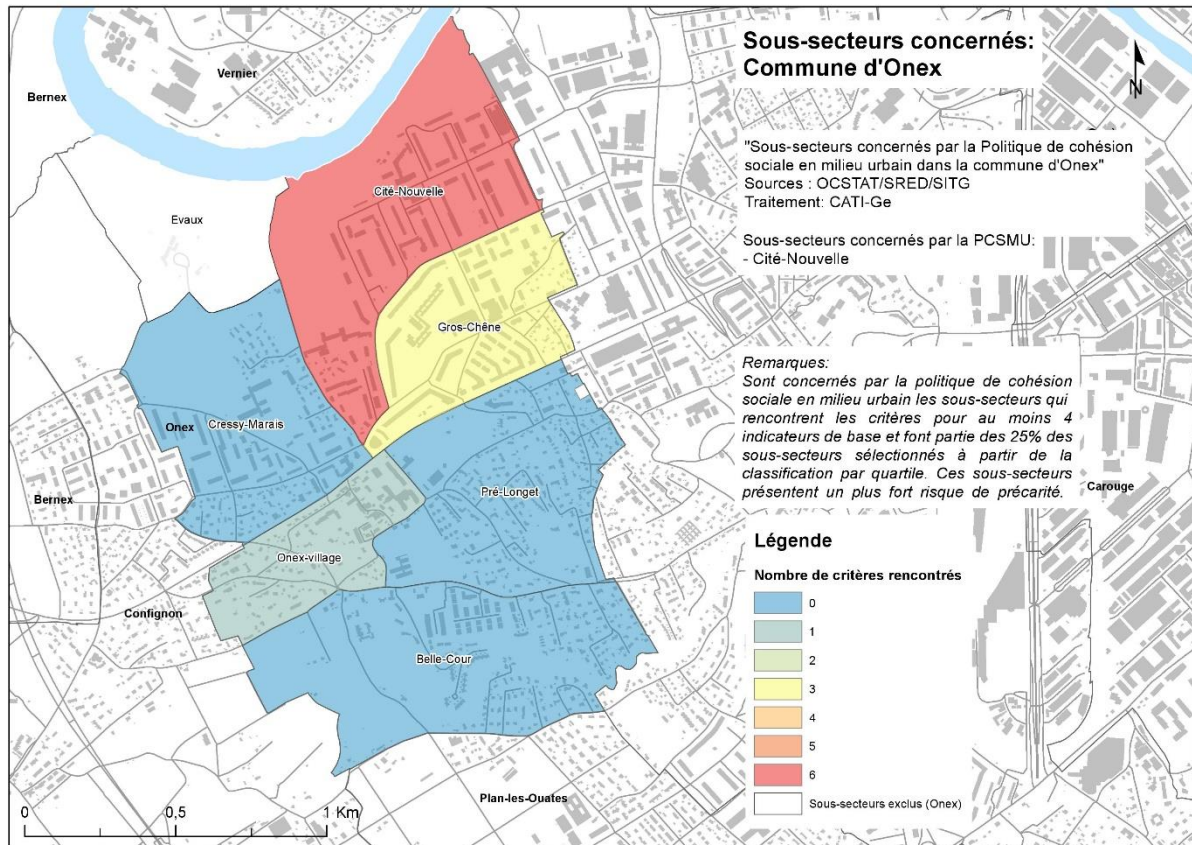


Tableau 15. Données par sous-secteurs pour la commune d'Onex

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsidés sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Cité-Nouvelle*	7 587	95 075	34.98	56.55	4.56	17.04	5.92	6	6	6
Gros-Chêne*	6 203	111 093	25.39	45.11		12.46	4.23	3	3	3
Onex-village*	761	172 818	11.38	16.25	3.31	14.98		1	1	0
Cressy-Marais	1 987	118 773	25.40	19.62	2.66	9.61	3.66	0	0	0
Belle-Cour	1 442	211 111	12.48	17.64	2.67	2.15		0	0	0
Pré-Longet*	1 035	196 701	12.47	14.67	2.86	10.63	2.57	0	0	0

6.6 LA COMMUNE DE THÔNEX

Dans la commune de Thônex, un sous-secteur est prioritairement concerné par la PCSMU. Il s'agit du sous-secteur *Deux-Communes*, qui cumule les critères de sélection pour cinq indicateurs de base. Les sous-secteurs de la commune de Thônex sont représentés sur la Carte 30 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 16. En 2014 et 2011, en plus de ce sous-secteur, les sous-secteurs *Moillesulaz* et *Thônex-église* étaient aussi concernés et *Adrien-Jeandin* cumulait trois critères de sélection.

Carte 30. La commune de Thônex

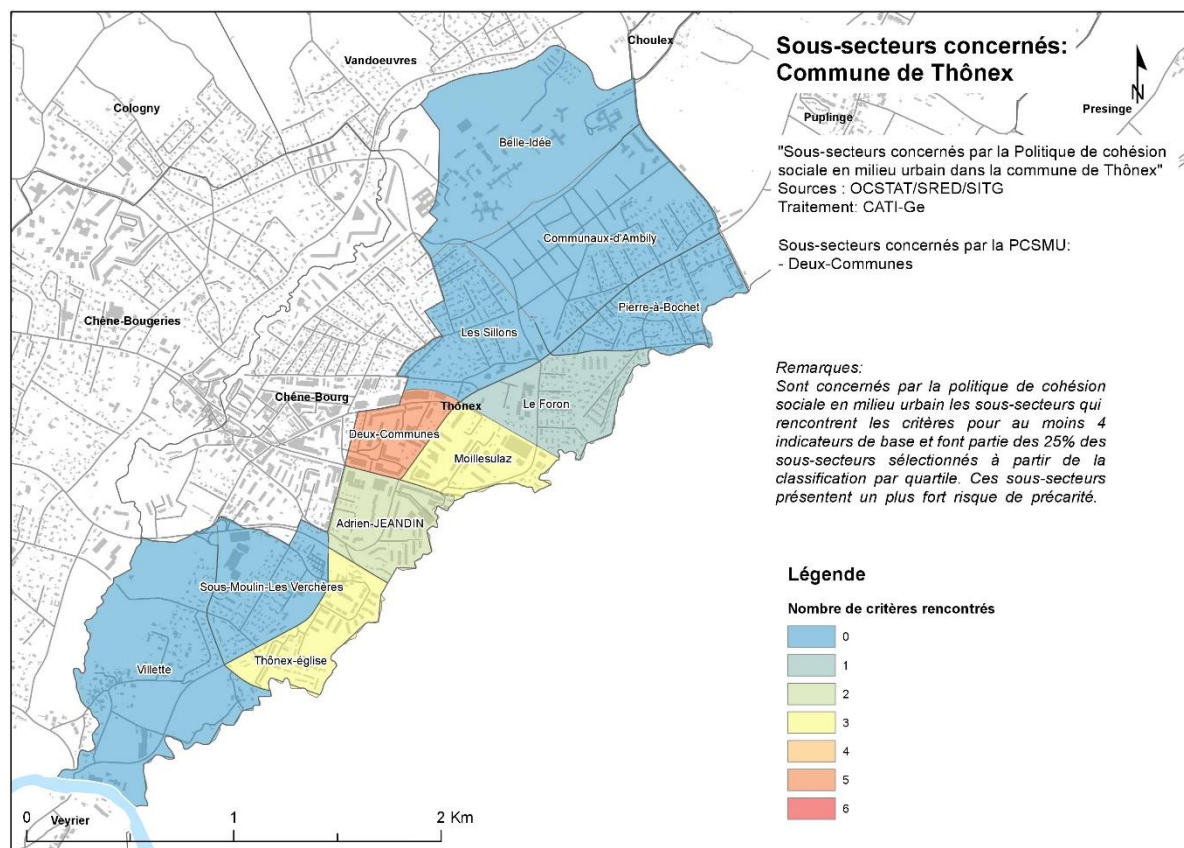


Tableau 16. Données par sous-secteurs pour la commune de Thônex

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsidés sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Deux-Communes	2 723	97 050	31.30	51.86		16.75	6.01	5	6	6
Moillesulaz*	2 029	110 278	28.44	49.10	3.39	11.73	2.74	3	5	3
Thônex-église	1 982	125 161	22.44	50.00	2.91	13.57	11.22	3	4	2
Adrien-JEANDIN*	2 648	112 026	27.18	35.20	3.09	12.42	3.90	2	3	3
Le Foron	637	215 657	12.41	15.07	5.15	0.63	0.00	1	0	0
Communaux- d'Ambilly*	1 257	135 172	23.68	16.26	2.93	9.79	1.73	0	0	1
Les Sillons*	773	199 375	12.79	12.99	1.88	1.16	0.00	0	0	0
Sous-Moulin-Les Verchères	771	232 263	12.86	12.89	2.21	3.11	0.00	0	0	0
Pierre-à-Bochet	663	221 852	18.11	12.10		1.21	0.00	0	0	0
Villette*	538	249 220	19.37	10.32	2.45	4.09	0.00	0	0	0
Belle-Idée	154	261 061	18.60	6.07		3.25	0.00	0	0	0

6.7 LA COMMUNE DE VERNIER

Dans la commune de Vernier, dix sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs *Champs-Prévost* (qui cumule six critères de sélection), *Les Avanchets*, *Le Lignon*, *Châtelaine-village*, *Libellules*, *Rte de Peney-Crotte-au-Loup*, *Balexert-Crozet*, *Châtelaine-SIMONET* (qui rencontrent cinq critères de sélection) ainsi que *Poussy-Champ-Claude* et *Bois-des-Frères* (qui cumulent quatre critères de sélection). Les sous-secteurs de la commune de Vernier sont représentés sur la Carte 31 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 17.

A l'exception de *Poussy-Champ-Claude*, l'ensemble de ces sous-secteurs étaient déjà concernés par la PCSMU en 2014 et 2011. Ce sous-secteur était alors « à la limite » avec trois critères de sélection rencontrés. Par contre, le sous-secteur *Rte-de-Vernier-Pétrolier*, était concerné en 2014 et 2011, mais ne rencontre plus que trois critères en 2020.

La commune de Vernier présente de fortes disparités au sein de son territoire, avec des sous-secteurs rencontrant 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 critères de sélection pour la PCSMU.

A noter que les sous-secteurs de *Balexert-Centre*, *Le Canada*, *Blandonnet*, *Mouille-Galand* et *Chemin de la Verseuse* ont été exclu en raison du nombre de résidents inférieur à 90.

Carte 31. La commune de Vernier

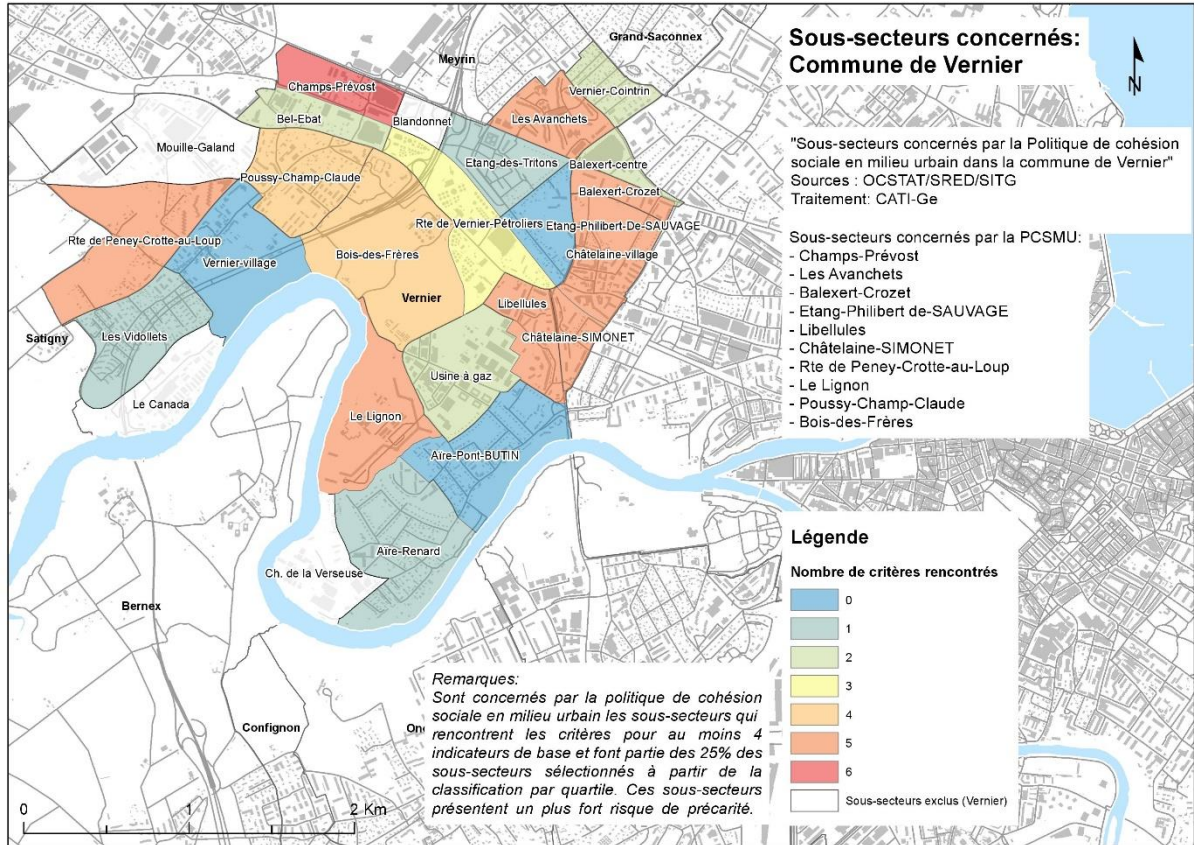


Tableau 17. Données par sous-secteurs pour la commune de Vernier

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Champs-Prévost	560	92 552	38.86	45.16	4.39	14.64	4.95	6	6	6
Les Avanchets*	6 003	98 426	35.18	51.52		15.08	7.15	5	6	6
Le Lignon*	5 872	89 175	38.18	58.31	0.75	20.44	5.77	5	6	6
Châtelaine-village	3 978	104 201	29.48	50.68	4.27	14.18	5.64	5	5	5
Libellules*	2 667	87 728	39.22	52.92	4.06	26.55	15.01	5	6	6
Rte de Peney- Crotte-au-Loup	1 800	101 387	35.26	74.58	3.22	14.00	7.14	5	5	6
Balexert-Crozet	1 768	95 187	30.56	55.95		13.80	4.40	5	4	3
Châtelaine- SIMONET	1 249	93 736	37.67	58.12	4.00	18.41	4.18	5	6	6
Poussy-Champ- Claude*	3 354	109 934	24.98	48.18	5.26	10.47	6.00	4	3	3
Bois-des-Frères	723	73 721	61.07	76.92	3.23	22.13	0.00	4	5	3
Rte de Vernier- Pétroliers	194	73 473	69.01		3.23	26.29		3	6	5
Usine à gaz	911	146 846	16.39	34.85	4.93	14.71	0.00	2	1	0
Vernier-Cointrin	742	139 775	26.99	40.00	3.25	5.80	4.96	2	1	0
Bel-Ebat	102	103 040	28.00			8.82		2	1	1
Les Vidollets	1 444	172 905	17.77	24.39	2.26	7.06	4.26	1	1	1
Aire-Renard*	1 352	139 482	21.79	39.58	3.83	9.47	4.35	1	1	1
Etang-des-Tritons	452	104 054	21.50	35.48		2.21		1	0	0
Aire-Pont-BUTIN	1 121	166 975	20.24	15.07	3.73	5.53	3.41	0	0	0
Vernier-village	765	126 568	21.49	12.69	3.76	7.58	2.13	0	0	0
Etang-Philibert-De- SAUVAGE	206	156 258	24.14	6.56	3.79	2.91	0.00	0	0	0

6.8 LA COMMUNE DE VERSOIX

Dans la commune de Versoix, trois sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit du sous-secteur Crève-Cœur, qui rencontre les critères de base pour les six indicateurs de base, ainsi que *Versoix-Bourg* et *Versoix-lac*, qui rencontrent chacun quatre critères. Les sous-secteurs de la commune de Versoix sont représentés sur la Carte 32 et les données relatives sont reportées dans le Tableau 18. Ce sont les mêmes sous-secteurs concernés qu'en 2014 et 2011.

Les données de *Sauverny* et de *Creuson* sont exclues en raison du faible nombre de résidents.

Carte 32. La commune de Versoix

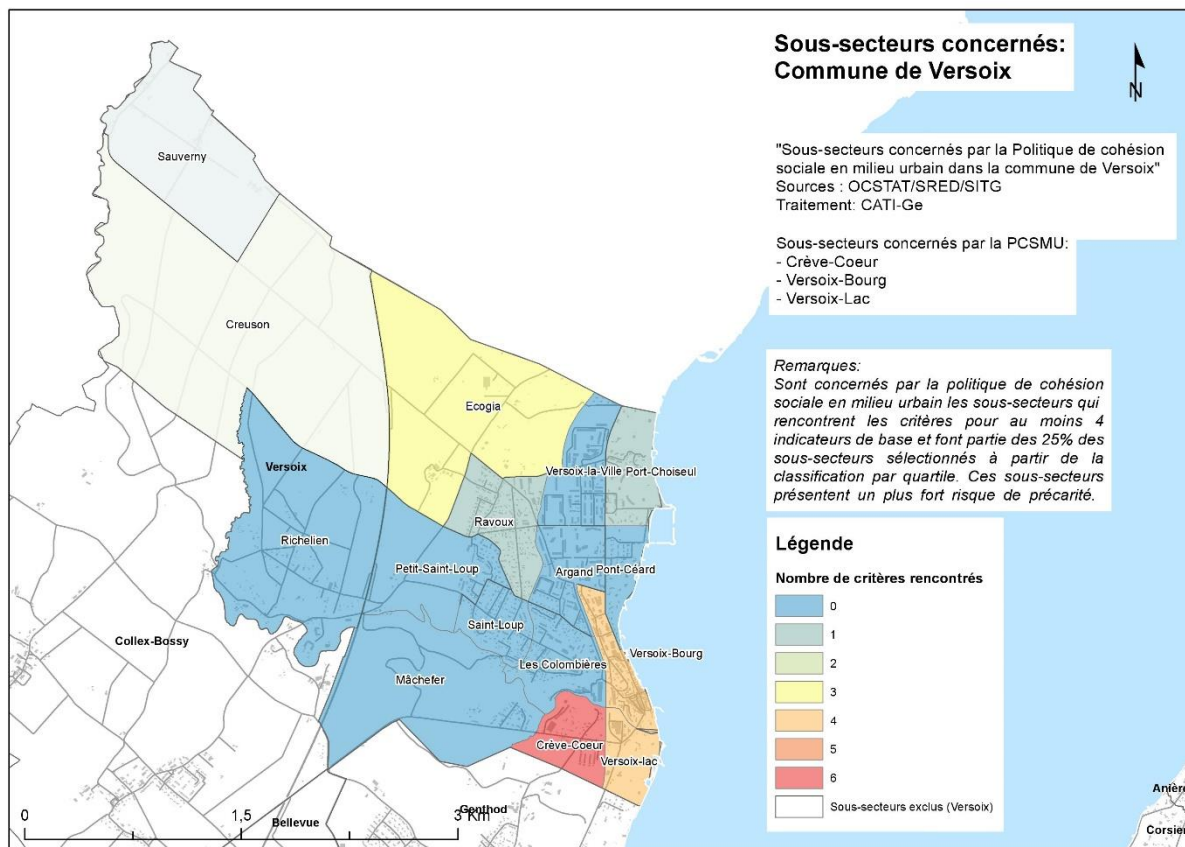


Tableau 18. Données par sous-secteurs pour la commune de Versoix

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsidés sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Crève-Coeur	1 341	87 402	37.93	54.21	8.89	24.31	16.43	6	6	5
Versoix-Bourg*	1 440	108 928	26.56	43.51	0.64	15.21	5.03	4	5	6
Versoix-lac	190	90 500	46.38		51.85	10.53	7.29	4	4	5
Ecogia	237	77 311	50.43	34.62		21.94	0.00	3	3	2
Ravoux	816	221 477	15.10	62.94	1.23		0.00	1	1	1
Port-Choiseul	424	218 531	14.29	40.58	2.97	2.36		1	1	0
Versoix-la-Ville*	3 554	121 760	23.33	21.70	1.46	6.67	3.07	0	1	1
Argand*	3 325	117 433	24.40	21.50	3.96	10.08	3.67	0	1	1
Les Colombières	582	151 648	20.65	11.01		2.92	0.00	0	0	0
Saint-Loup	493	244 954	15.83	9.73	1.20	1.01	0.00	0	0	0
Petit-Saint-Loup	280	168 468	22.22	7.55	2.21	3.93	0.00	0	0	0
Mâchefer	241	200 021	14.29	7.05			0.00	0	0	0
Richelien	200	165 126	19.28	6.46		3.00	0.00	0	0	0
Pont-Céard	144	()	11.11	5.97			0.00	0	0	0

6.9 LA VILLE DE GENÈVE

La répartition des sous-secteurs prioritairement concernés entre la Ville de Genève et l'entier du canton est reportée dans le Tableau 19. Ainsi, sur 55 sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU, 29 se situent en Ville de Genève.

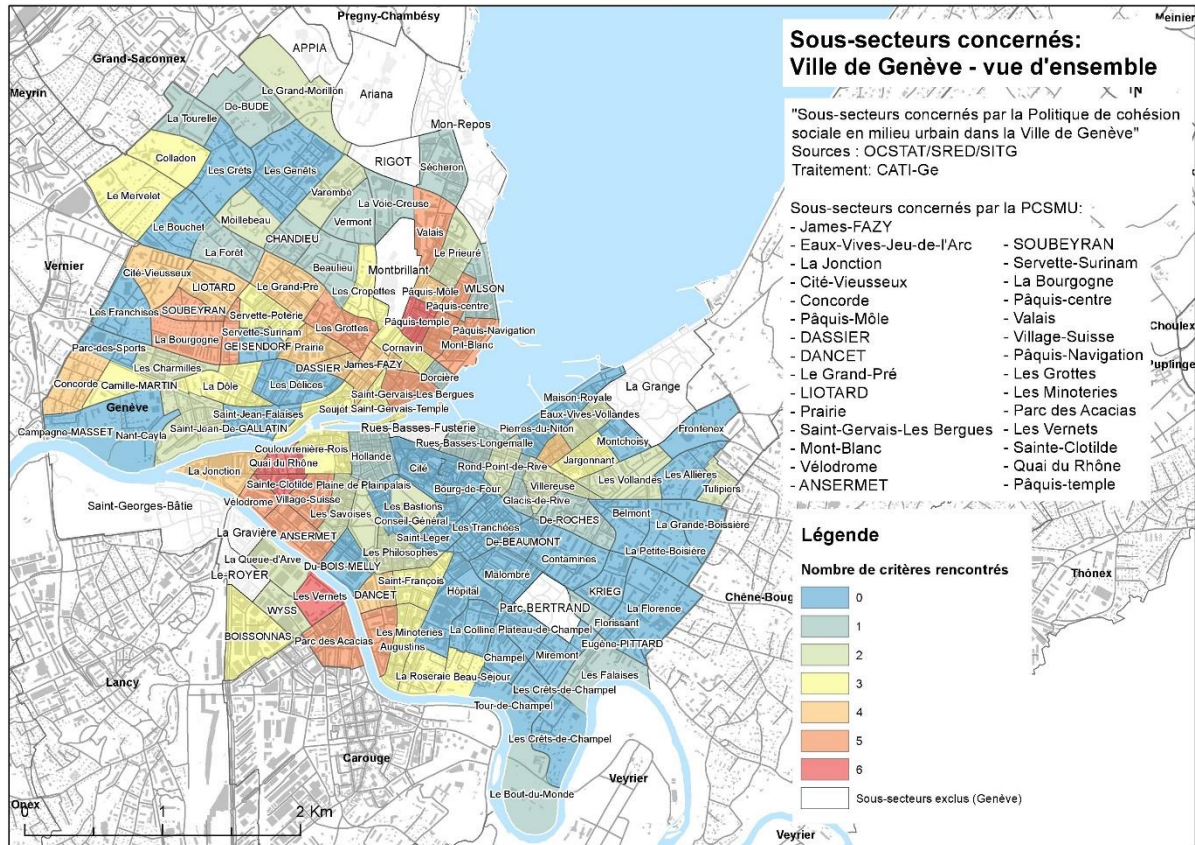
Tableau 19. Sous-secteurs prioritairement concernés en Ville de Genève et en-dehors

Nombre de critères rencontrés	Hors Ville de Genève	Ville de Genève	Total
6	7	4	11
5	9	14	23
4	10	11	21
Total	26	29	55

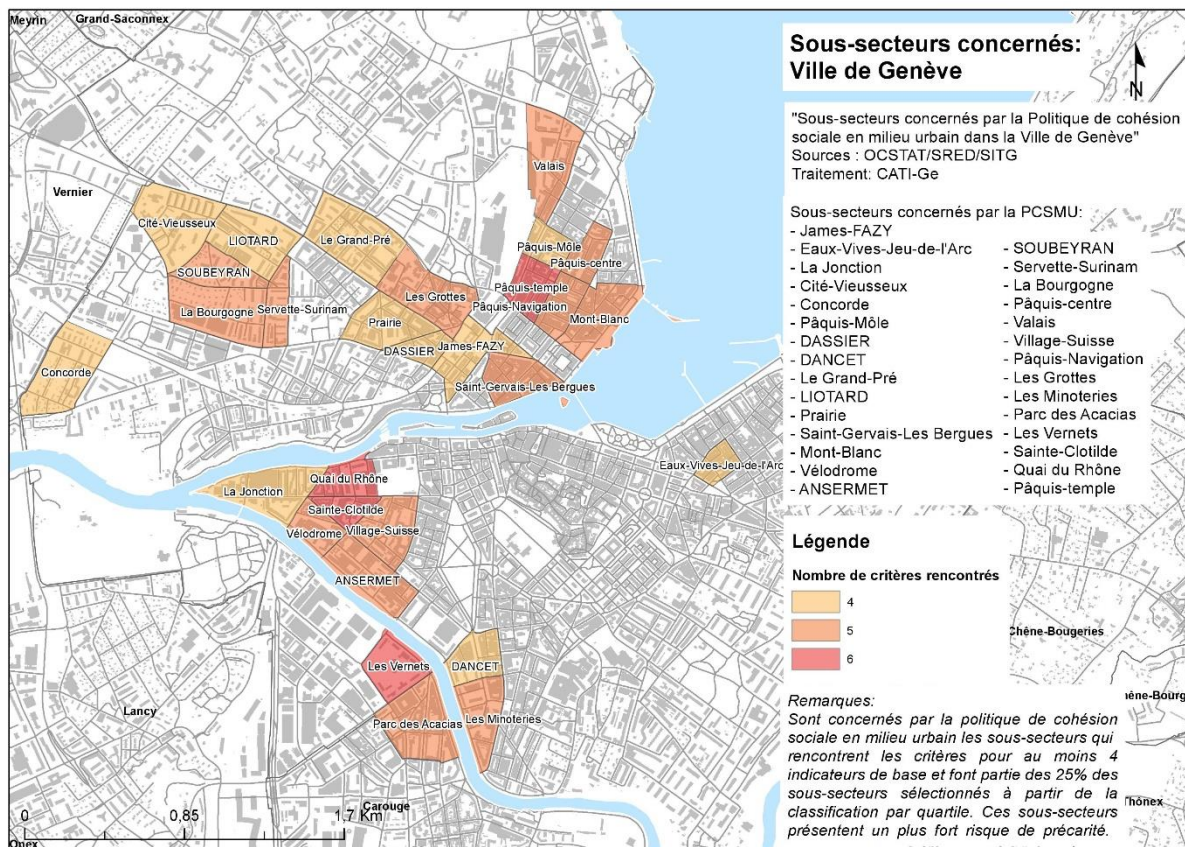
La Carte 33 présente une vue d'ensemble des sous-secteurs de la Ville de Genève et le Tableau 20 reporte les données pour les indicateurs de base rencontrant au moins un critère de sélection en 2020³². Pour plus de clarté, la Carte 34 représente uniquement la localisation des sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU en Ville de Genève.

³² Les données des autres sous-secteurs sont reportées dans l'Annexe 8.

Carte 33. La Ville de Genève, vue d'ensemble



Carte 34: Ville de Genève, sous-secteurs prioritairement concernés



Les sous-secteurs *Les Bastions, Plaine de Plainpalais, La Queue-d'Arve, WYSS, Moillebeau, La Grange, Rues-Basses-Fusterie, Ariana, Mon-Repos, Saint-Georges-Bâtie, RIGOT, Parc BERTRAND, La Gravière, Le-ROYER, Montbrillant* et *APPIA* ne sont pas pris en compte dans l'analyse en raison du faible nombre de résidents.

29 sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU en raison du cumul de :

- Six indicateurs de base : *Pâquis-temple, Quai du Rhône, Sainte-Clotilde, et Les Vernets* ;
- Cinq indicateurs de base : *Parc des Acacias, Les Grottes, Les Minoteries, Valais, Village-Suisse, Pâquis-Navigation, SOUBEYRAN, Servette-Surinam, La Bourgogne, Pâquis-centre, Mont-Blanc, Vélodrome, ANSERMET* et *Saint-Gervais-Les Bergues* ;
- Quatre indicateurs de base : *Le Grand-Pré, LIOTARD, Prairie, DANCET, La Jonction, Cité-Vieusseux, Concorde, Pâquis-Môle, DASSIER, Eaux-Vives-Jeu-de-l'Arc* et *James-FAZY*.

Par rapport à 2014, on peut noter l'apparition de nouveaux quartiers prioritaires pour la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs *Liotard* et *James-Fazy*. Par contre, *La Dôle, Saint-François, Les Croupettes, Saint-Gervais-Temple, Beau-Séjour, Les Augustins, Jargonnant, Coulouvrenière-Rois, Camille-Martin, Boissonnas, Servette-Poterie, La Roseraie, Seujet, Colladon* et *Les Charmilles* ne sont plus prioritairement concernés par la PCSMU alors qu'ils l'étaient en 2011 et 2014

Tableau 20. Données par sous-secteurs pour la Ville de Genève

Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Pâquis-temple	2 046	89 219	37.36	48.15	5.34	14.66	3.97	6	5	5
Quai du Rhône*	1 311	95 679	35.21	55.61	5.12	22.65	9.22	6	5	6
Sainte-Clotilde*	920	91 973	41.02	56.10	5.32	25.43	4.16	6	4	4
Les Vernets*	510	83 047	44.58	56.52	5.11	31.57	7.36	6	6	5
Parc des Acacias*	4 388	96 041	32.59	48.49		14.49	5.00	5	6	6
Les Grottes*	3 268	98 169	32.53	47.01	5.12	18.70	1.95	5	5	4
Les Minoteries*	2 871	95 990	30.18	52.09	4.59	17.45	2.19	5	5	5
Valais*	2 627	101 166	32.61	42.42	3.53	15.53	7.73	5	6	6
Village-Suisse*	2 291	103 363	30.51	43.33	4.68	14.40	2.77	5	6	6
Pâquis-Navigation	2 219	86 264	42.21	40.29	4.46	13.34	2.51	5	5	4
SOUBEYRAN*	2 057	107 783	28.93	40.83	4.20	13.61	6.12	5	5	5
Servette-Surinam*	1 991	91 621	31.16	54.55	3.74	12.56	4.08	5	6	5
La Bourgogne*	1 948	87 427	38.00	40.91		19.51	5.22	5	6	4
Pâquis-centre*	1 840	86 424	35.39	54.00	4.66	14.78	2.49	5	5	5
Mont-Blanc*	1 751	104 143	33.20	56.52	5.06	13.82	2.34	5	4	6
Vélodrome	1 672	78 853	38.68	66.84	6.37	20.10	1.53	5	5	5
ANSERMET	1 429	90 569	32.74	40.29	4.06	16.86	5.21	5	5	5
Saint-Gervais-Les Bergues	1 370	88 348	38.62	42.55	6.29	16.35	3.55	5	5	5
Le Grand-Pré	5 052	98 923	30.26	43.36	0.17	12.43	2.46	4	4	5
LIOTARD*	3 689	104 742	27.19	43.82	4.43	12.74	3.55	4	3	1
Prairie	3 423	92 887	30.50	43.35	4.63	11.36	2.52	4	5	5
DANCET*	2 205	96 092	28.39	52.15	0.36	11.70	3.99	4	5	6
La Jonction*	2 117	94 039	31.45	56.69		12.14	3.42	4	5	4
Cité-Vieusseux*	1 840	91 585	33.61	52.03	3.00	16.41	2.20	4	4	5
Concorde	1 787	116 103	27.53	50.39	4.25	15.50	6.19	4	5	6
Pâquis-Môle*	1 704	94 237	32.65	45.38	3.53	16.84	1.10	4	3	5
DASSIER	1 684	100 086	28.87	42.06	0.98	14.31	2.31	4	5	4
Eaux-Vives-Jeu-de- l'Arc	1 520	105 864	27.98	46.67	9.35	10.39	1.84	4	3	4
James-FAZY	665	110 444	29.29	39.02	23.08	12.03	4.72	4	1	2
Augustins	4 461	109 310	27.02	46.33	4.93	10.63	3.67	3	4	4
La Dôle	4 449	95 505	30.67	38.86		13.01	3.08	3	6	6
Saint-François*	3 951	94 915	31.22	38.61	4.22	13.49	3.32	3	6	6
Servette-Poterie*	3 825	103 008	29.42	35.91	4.22	13.78	2.32	3	5	2
Jargonnant*	3 161	107 753	27.97	42.02		10.09	2.40	3	4	4
Coulouvrenière- Rois	1 477	103 925	30.19	30.53	4.88	11.51	2.52	3	4	5
La Roseaie	1 368	108 789	28.08	41.05		11.77	3.87	3	3	6
Camille-MARTIN	1 193	97 488	31.49	52.03	4.23	11.65	2.34	3	4	5

Données par sous-secteurs pour la Ville de Genève (suite)

Sous-secteur	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Seujet	1 085	127 061	29.71	25.81	5.09	12.53		3	4	3
Le Mervelet	1 000	123 801	25.31	42.00	0.60	14.60	8.24	3	1	3
Les Crottes*	949	116 126	32.97	35.11	4.84	12.12	3.20	3	5	5
Cornavin	853	91 511	34.21	28.13	4.55	11.84	1.92	3	3	3
Colladon*	722	96 031	17.51	95.45		24.79	0.00	3	5	3
Saint-Gervais-Temple*	695	92 273	35.13	39.53	3.90	13.81	3.77	3	5	5
Beau-Séjour	497	136 178	30.19	33.64	2.12	25.55	16.57	3	5	5
BOISSONNAS	140	()	51.92		12.90	16.43	0.00	3	4	4
Saint-Jean-De-GALLATIN*	4 200	102 210	26.25	43.69	4.23	11.29	2.13	2	2	1
Les Philosophes	3 219	108 677	27.13	42.80	3.72	10.10	2.90	2	2	4
Eaux-Vives-Vollandes	3 176	108 580	28.56	34.21		11.27	1.75	2	3	3
Les Charmilles*	2 935	110 793	23.09	38.35	0.43	15.71	7.20	2	6	5
Les Savoises*	2 722	100 705	28.62	33.87	4.26	9.44	2.13	2	3	5
Le Prieuré*	2 675	99 209	34.29	36.84	0.35	9.42	2.52	2	2	3
Villereuse*	2 582	124 071	27.67	33.33	3.67	12.32	1.76	2	2	4
Les Vollandes*	2 351	129 687	30.08	29.28	4.49	10.80	3.63	2	3	3
Tulipiers	1 104	125 560	24.46	31.94	3.74	12.95	6.67	2	2	3
Rond-Point-de-Rive	411	206 015	15.79	61.22	2.33	16.55	0.00	2	1	0
Varembé*	365	95 015	34.68	34.04	2.87	8.22		2	1	2
Le Grand-Morillon	302	()			55.19			2	0	1
La Tourelle	3 037	105 295	27.38	33.08		5.56	0.87	1	1	0
La Forêt*	2 928	118 190	25.37	38.19		11.89	4.96	1	1	1
De-ROCHES*	2 418	128 232	24.91	30.46	5.57	7.65	1.39	1	0	1
Beaulieu	2 280	117 686	26.59	30.23	4.53	9.30	1.99	1	1	3
Glacis-de-Rive	2 065	136 314	21.31	20.75	4.10	43.29		1	0	0
Sécheron	2 027	110 653	29.93	36.53	2.72	6.56	1.02	1	2	1
La Voie-Creuse	1 831	116 352	22.51	35.57	0.36	9.78	4.19	1	1	1
CHANDIEU*	1 802	113 284	29.32	21.11	3.54	6.60	1.36	1	2	2
WILSON	1 714	121 254	26.32	45.38	3.13	9.57	1.17	1	3	2
Les Falaises	1 603	139 666	21.54	27.69	2.02	7.30	4.56	1	1	1
Vermont*	1 300	104 948	24.58	33.61	3.23	7.62	2.13	1	0	1
De-BUDE	1 181	126 307	24.82	32.65	7.87	2.03		1	1	0
Florissant	865	181 849	21.58	20.27	13.31	2.43	0.00	1	0	0
Rues-Basses-Longemalle	490	136 053	24.64	10.00	5.38	7.14	1.78	1	1	1
Hollande	478	182 649	22.51	14.81	5.00	6.69		1	0	0
Le Bout-du-Monde*	219	123 624	15.15			73.06		1	2	1
Dorcière	134	()	26.32		23.60	4.48		1	0	0

7. CONCLUSION

Le Rapport CATI-GE 2020 s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de remettre à l'ordre du jour la PCSMU. Il s'agissait donc avant tout d'actualiser les données et les analyses conduites pour les Rapports précédents (CATI-GE 2014 et 2011). Les six indicateurs de base déjà utilisés dans les précédents rapports ont été repris, ainsi que les critères de sélection. La règle d'identification des communes éligible à la PCSMU a été allégée afin de mettre l'accent sur les communes et les sous-secteurs prioritairement concernés sans toutefois exclure les autres quartiers des actions de la PCSMU

Les communes de Carouge, Chêne-Bourg, Genève, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex, Vernier et Versoix sont les neuf communes identifiées comme prioritairement concernées par la PCSMU. Il s'agit des mêmes communes déjà identifiées dans le Rapport 2014 et 2011, à l'exception du Grand-Saconnex, qui ne fait plus partie des communes prioritaires depuis 2014.

Au niveau des sous-secteurs, 55 sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU en 2020, contre 67 en 2014 et 68 en 2011. Cette baisse est toutefois à considérer avec un certain recul. En effet, pour certains indicateurs, des valeurs sont manquantes à ce niveau de découpage géographique pour des raisons de représentativité statistique et de protection des données. Lorsque des données sont manquantes, il n'est pas possible d'apprécier précisément la situation du sous-secteur en question. Par exemple, un sous-secteur qui cumule trois critères de sélection et qui a une valeur manquante pour un indicateur est « à la limite » et devrait faire l'objet d'une attention particulière. Une grande stabilité au niveau des sous-secteurs prioritairement concernés perdure tout de même, puisque sur les 55 sous-secteurs prioritaires en 2020, 47 l'étaient déjà en 2014.

On peut noter l'apparition de nouveaux quartiers prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs des *Palettes* (Lancy), *Liotard* (Genève), *Poussy-Champ-Claude* (Vernier) et *James-Fazy* (Genève) qui cumulent tous quatre facteurs de précarité.

Cité-Nouvelle, sur la commune d'Onex, est le sous-secteur présentant à la fois la population résidente la plus élevée (7'587 hab., 2017) et rencontrant les critères de sélection pour l'ensemble des six indicateurs de base. Il est suivi du Prulay à Meyrin (6'322 hab., 2017).

Les résultats du présent rapport pointent donc vers une persistance des inégalités. Si ces dernières sont plutôt stables entre communes, des déplacements progressifs de ces poches de précarité sont tout de même perceptibles, même si dans l'ensemble, les quartiers les plus touchés et les plus densément habités sont les mêmes que voici 8 ans.

Cette analyse des inégalités territoriales du canton devra être complétée sur différents points. Certaines dimensions des inégalités territoriales sont absentes ou moins bien représentées en raison de données lacunaires, voire inexistantes. Nous avons vu par exemple que les inégalités en matière d'éducation font essentiellement appel à un indicateur sur l'origine des parents, plutôt que sur la performance scolaire. Des indicateurs sur les parcours de formation en fonction de l'appartenance du quartier permettraient de mieux saisir les dynamiques des inégalités qui se manifestent dans une dimension cruciale de la mobilité sociale. De même, des indicateurs sur la qualité des logements ou la densité d'habitation

permettraient de mieux cerner la précarité dans ce domaine. La santé est un autre axe important de politique publique sur lequel des inégalités manifestes existent et méritent une discussion plus étendue et il serait certainement intéressant de classer les communes et sous-secteurs avec un indicateur en lien avec l'état de santé médian du quartier. Il en est ainsi pour les questions de mobilité et d'accès aux transports, ou lieux de manifestations sportives et culturelles. Enfin, l'intégration sociale et la mixité peuvent différer de manière sensible entre quartiers, renforçant aussi les risques de ségrégation.

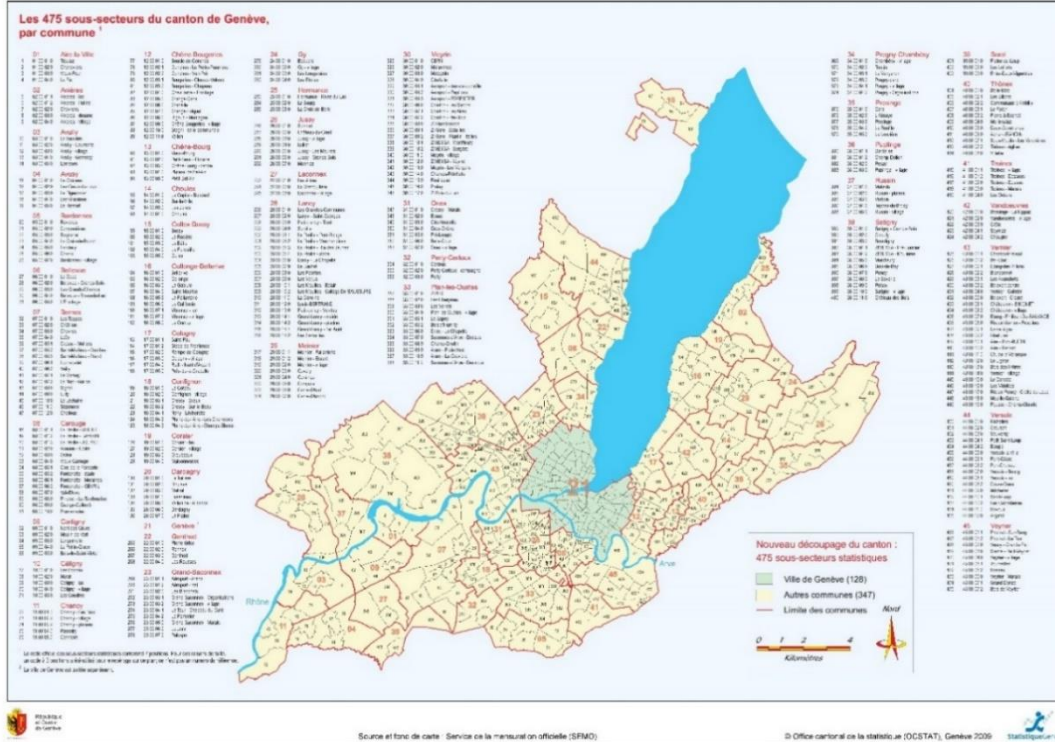
La mission du CATI-Ge consiste à fournir, en toute transparence, une vision à la fois large et détaillée sur les inégalités territoriales du canton, qu'il s'agisse de différences entre communes ou au sein d'une même commune, ceci afin de permettre aux décideurs de mieux suivre, monitorer et répondre autant que faire se peut à la formation et au maintien de poches de précarité sur différentes dimensions qui affecte tant la qualité de la vie que la cohésion du quartier. En améliorant les infrastructures et la qualité de vie d'un quartier, son image s'améliore et favorise la mixité sociale. Les décideurs doivent toutefois veiller à prendre en compte la « trop grande » attractivité du quartier qu'une politique de développement urbain peut amener. En effet, des ménages aisés peuvent s'y installer et pousser les loyers à la hausse, évinçant de fait les ménages moins favorisés. Ce phénomène dit de « gentrification » est indésirable s'il conduit au final à simplement remplacer les habitants « historiques » de milieu social précaire par des ménages plus aisés. Un juste équilibre doit donc être visé par une politique publique qui s'assure que la politique de développement du quartier ne se fasse pas au détriment de la mixité.

Au-delà donc des politiques visant à réduire les inégalités entre ménages, il y a clairement à Genève des leviers pour améliorer le bien-être des populations précarisées au niveau du quartier par une plus grande transversalité des politiques publiques. La gageure réside naturellement dans une mise en œuvre harmonieuse et collaborative entre départements mais également entre Canton et communes.

ANNEXES

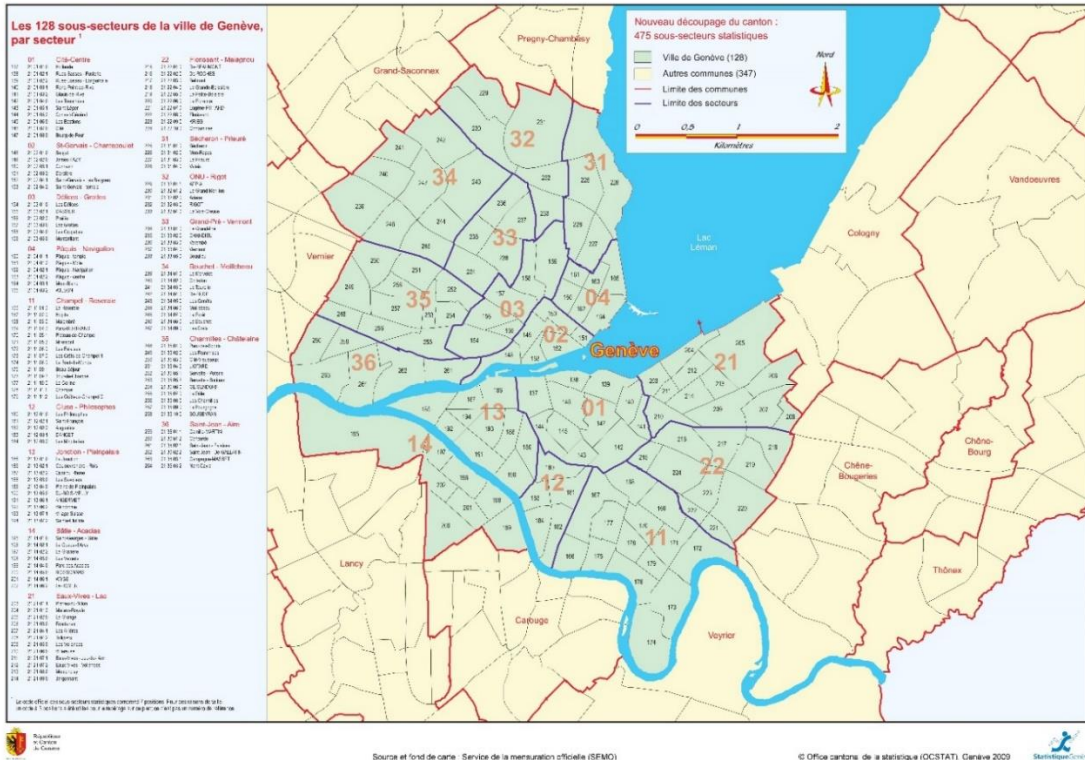
ANNEXE 1. LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU CANTON DE GENÈVE

Carte 35. Les 475 sous-secteurs du canton de Genève, par commune



Source : OCSTAT, https://www.ge.ch/statistique/cartes/00/00_01/C00_01_03.pdf, consulté le 25/11/2020

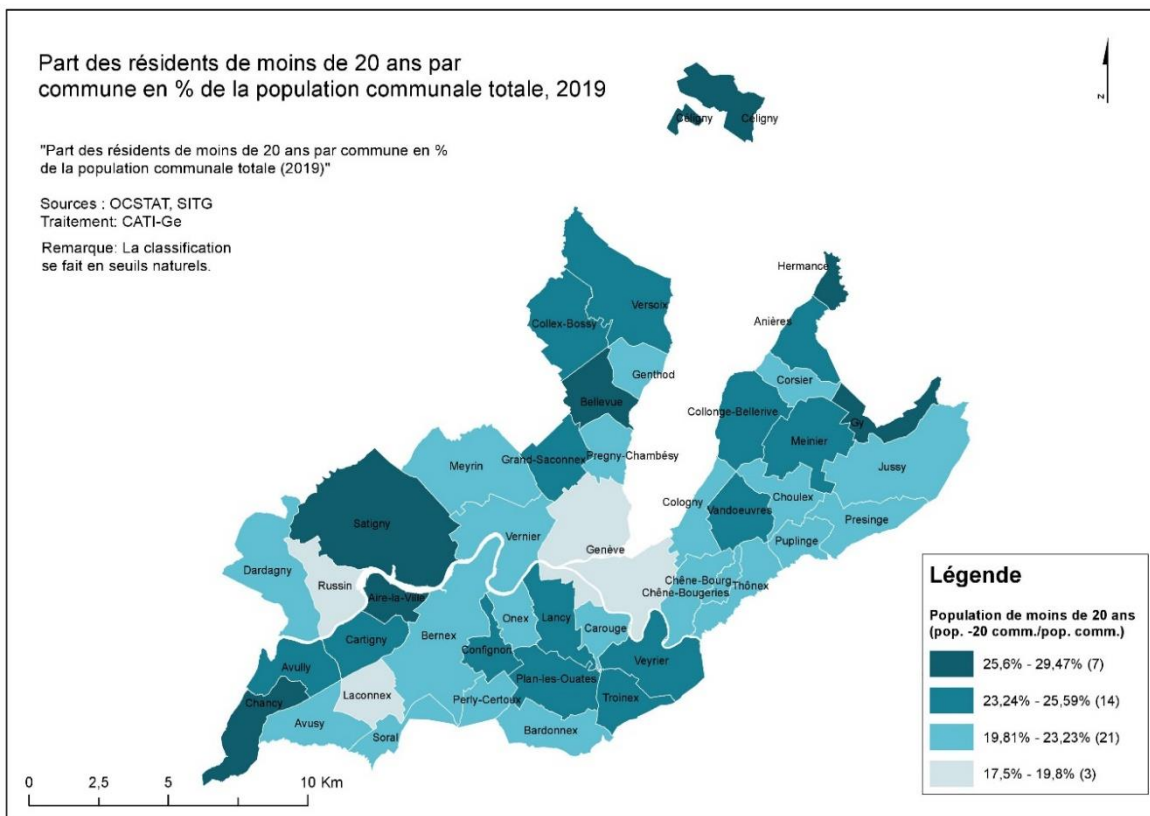
Carte 36. Les 128 sous-secteurs de la Ville de Genève, par secteur



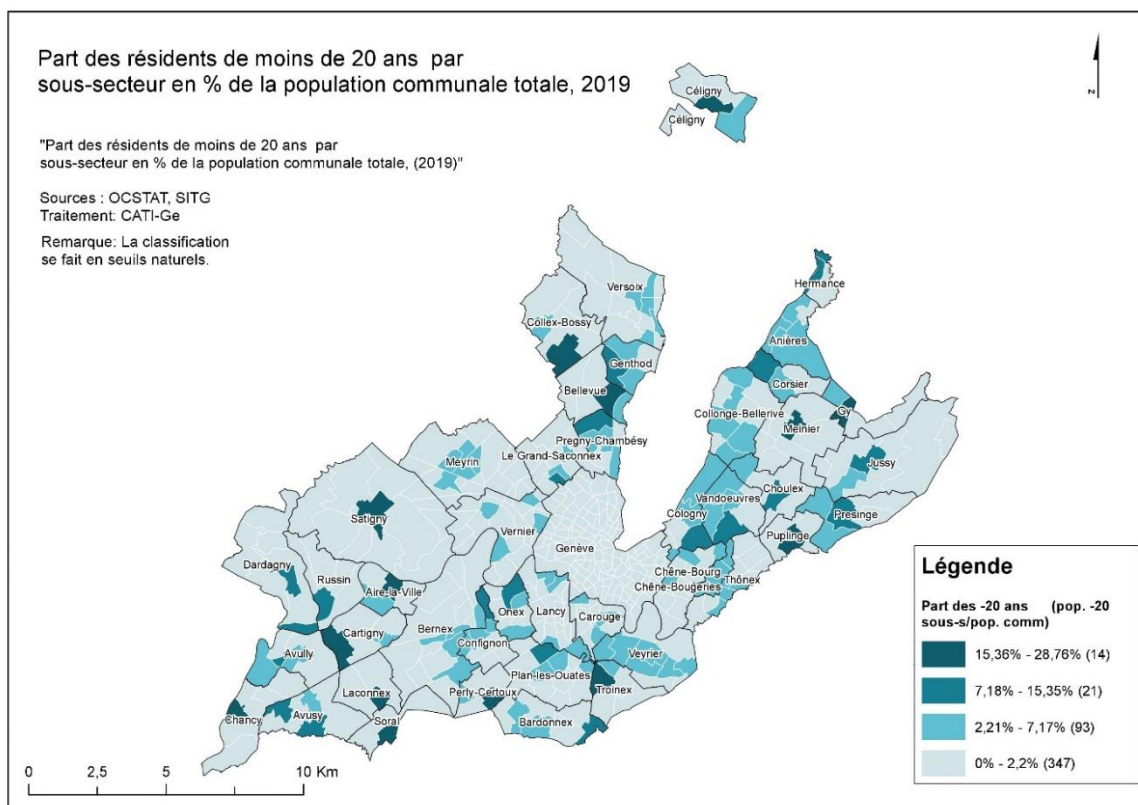
Source : OCSTAT, https://www.ge.ch/statistique/cartes/00/00_01/C00_01_04.pdf, consulté le 25/11/2020

ANNEXE 2. POPULATION DE MOINS DE 20 ANS ET DE 65 ANS ET PLUS

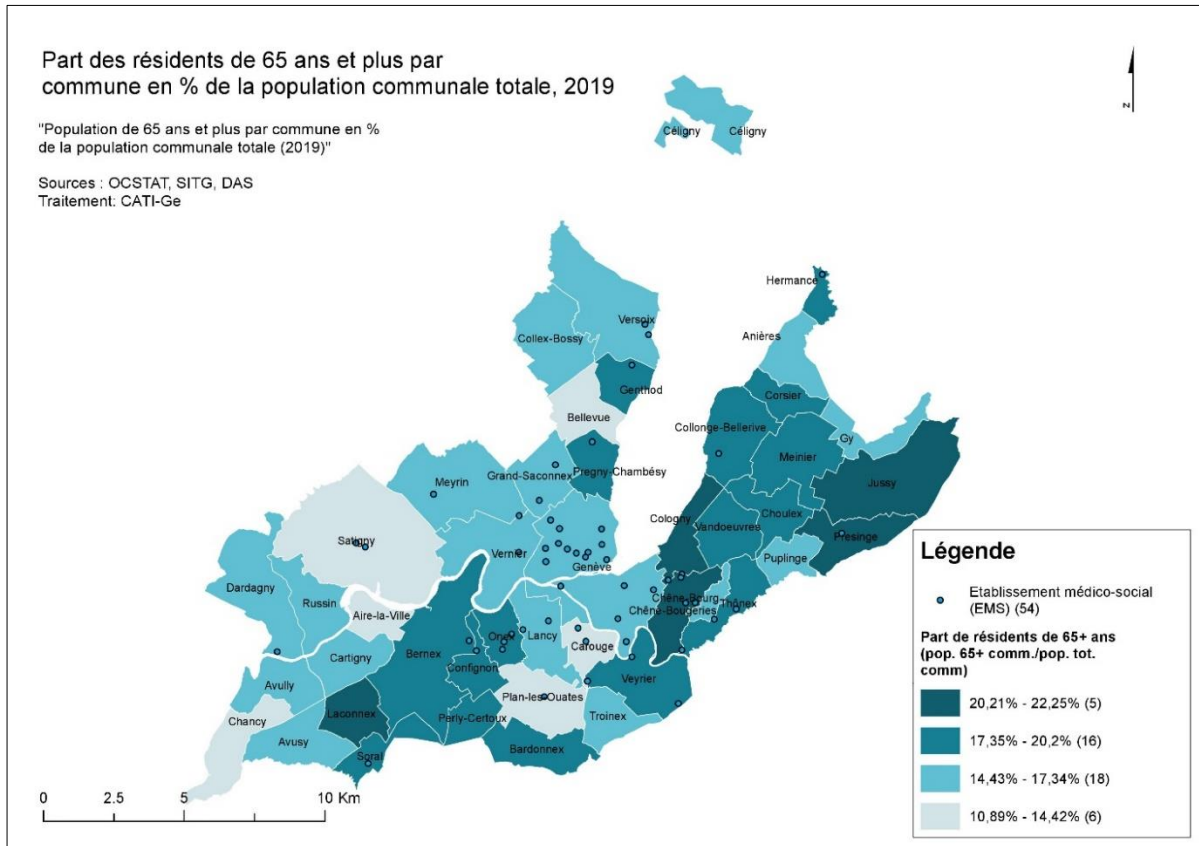
Carte 37. Part des résidents de moins de 20 ans par commune, en % de la population communale



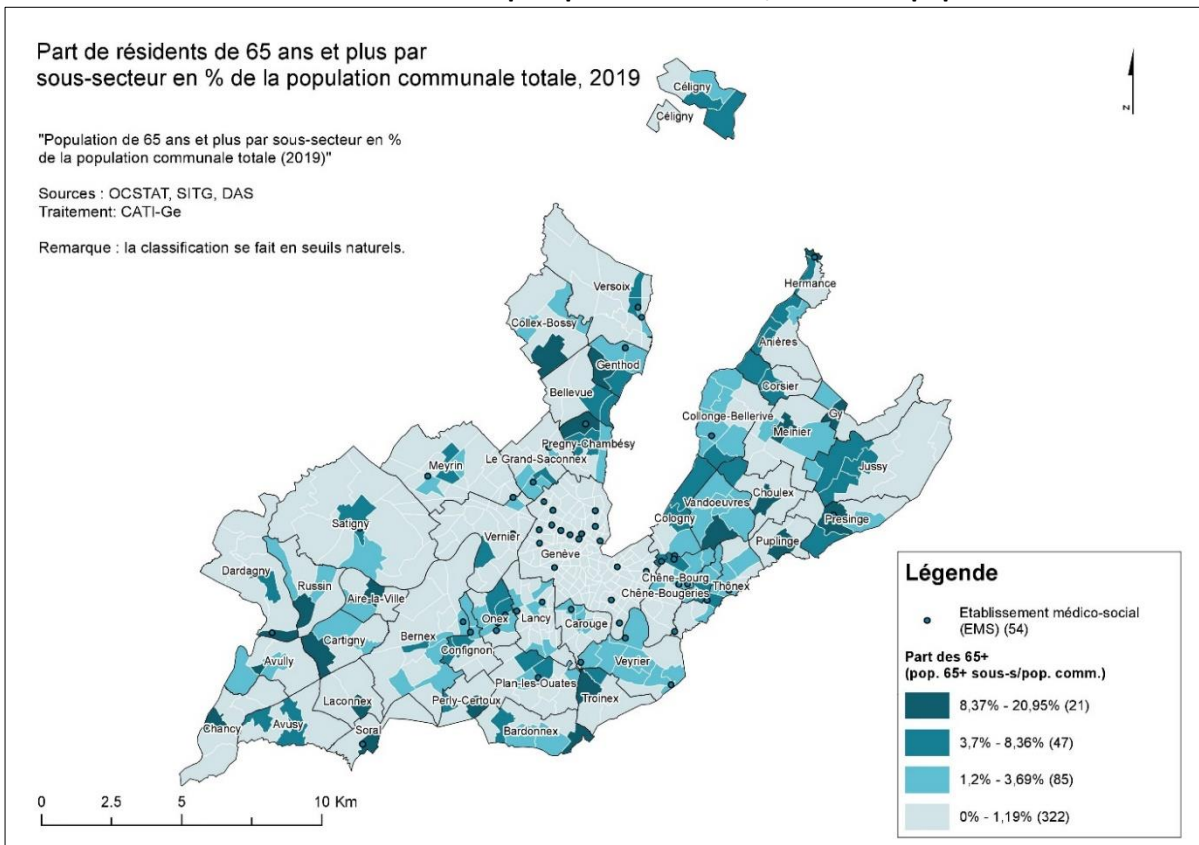
Carte 38. Part des résidents de moins de 20 ans par sous-secteur, en % de la population communale



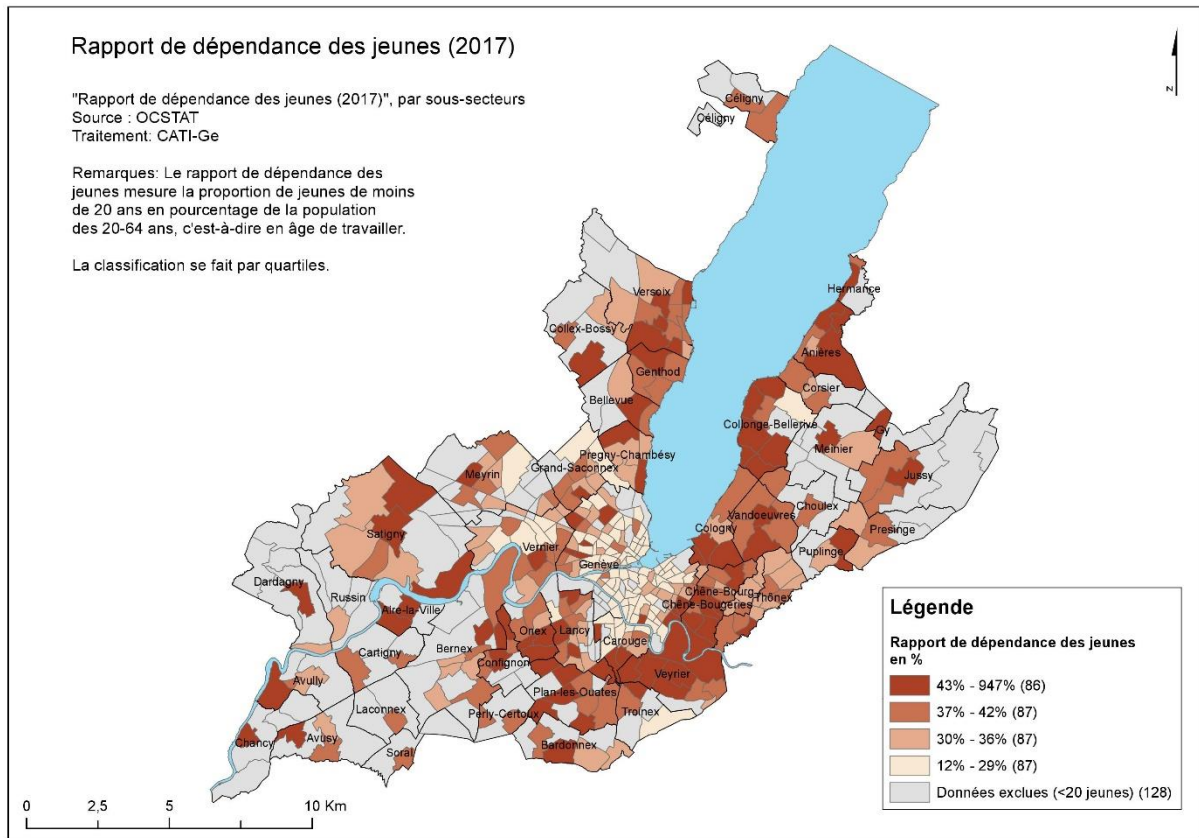
Carte 39. Part des résidents de 65 ans et plus par commune, en % de la population communale



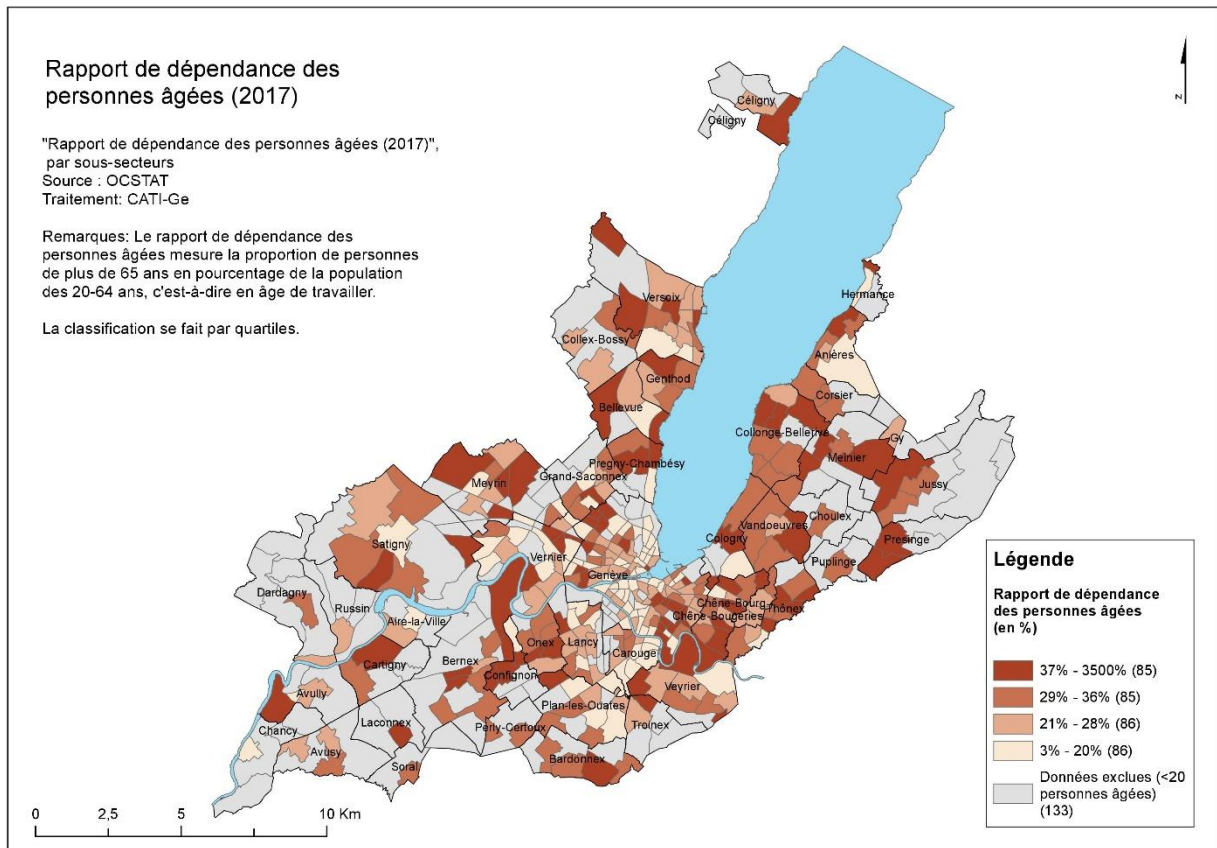
Carte 40. Part des résidents de 65 ans et plus par sous-secteur, en % de la population communale



Carte 41. Rapport de dépendances des jeunes, par sous-secteur

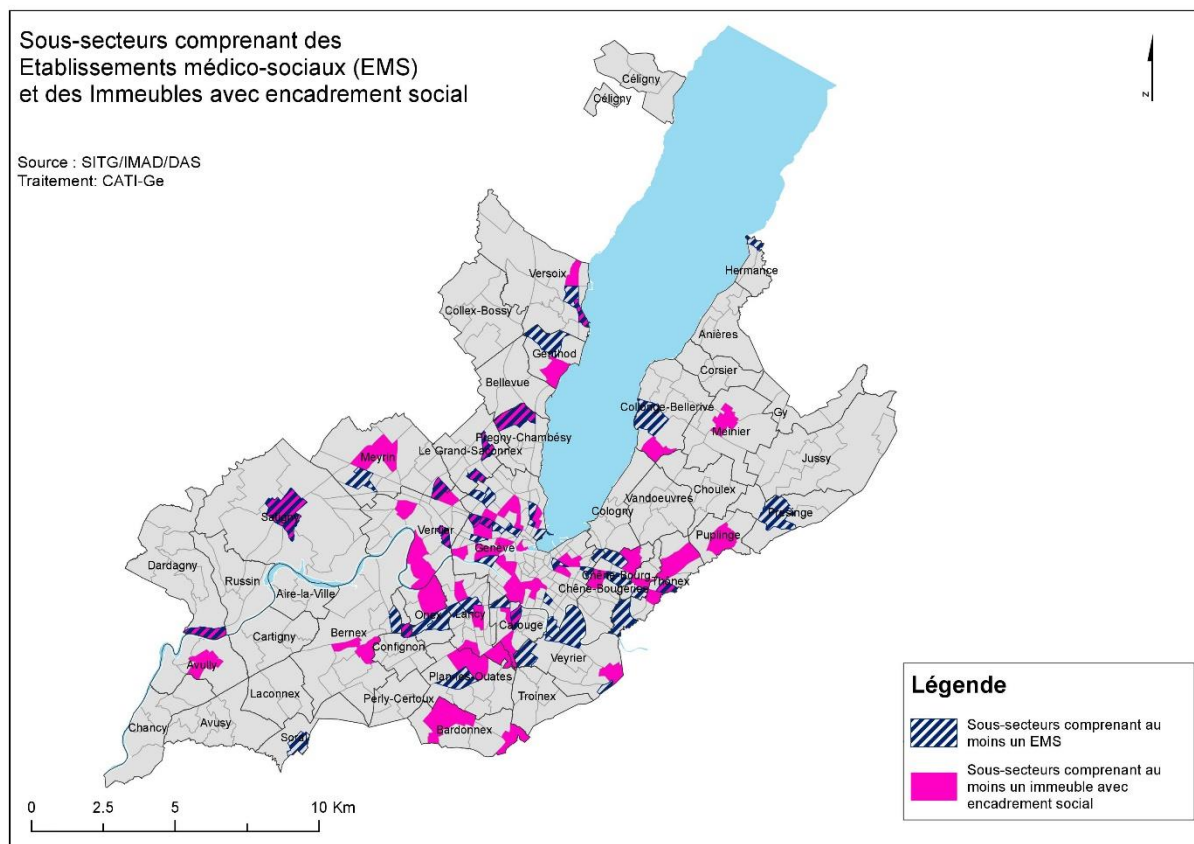


Carte 42. Rapport de dépendances des personnes âgées, par sous-secteur



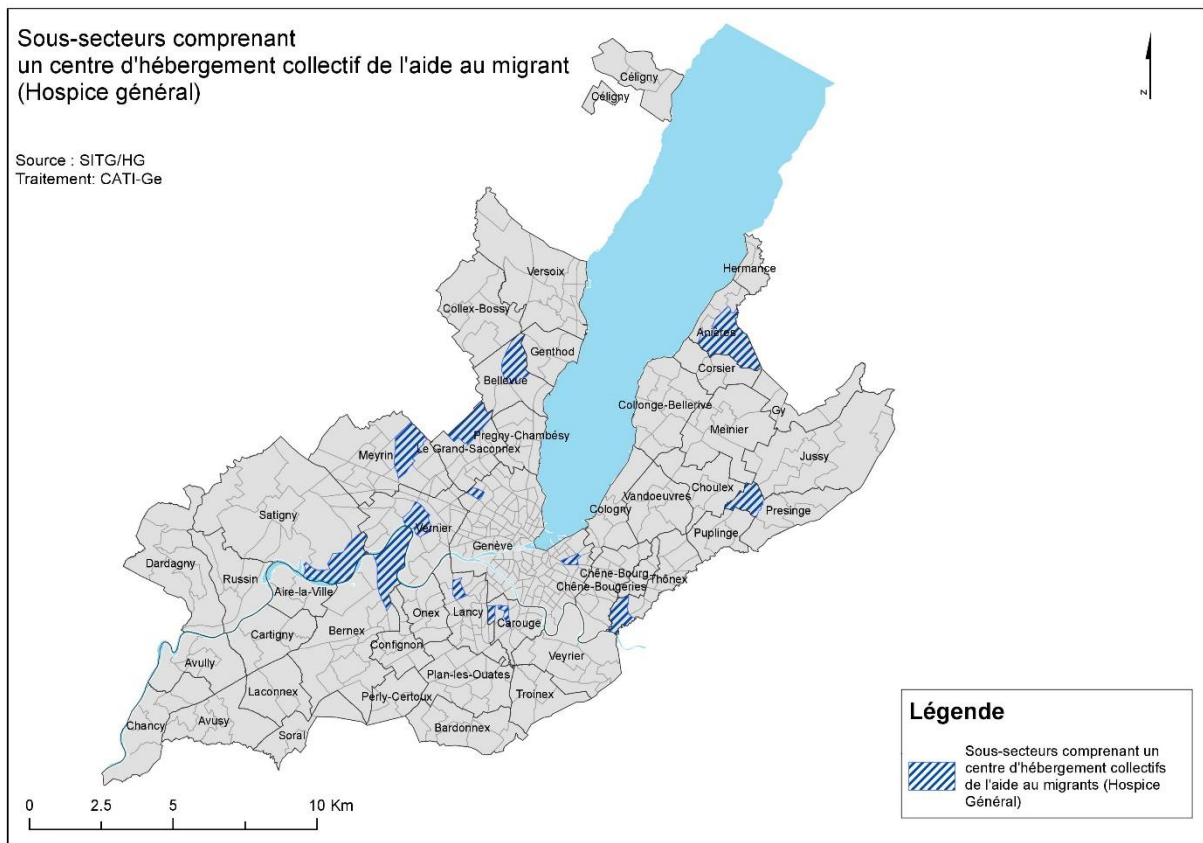
ANNEXE 3. SOUS-SECTEURS COMPRENANT DES INSTITUTIONS SPÉCIFIQUES

Carte 43. Sous-secteurs abritant un Etablissements médico-sociaux (EMS) et/ou un Immeubles avec encadrement social (IEPA)³³



³³ Les immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA) regroupent des logements indépendants, pour les personnes en âge AVS qui sont locataires à part entière; et des locaux communs pour différentes activités d'animation.

Carte 44. Sous-secteurs abritant un centre pour migrants



ANNEXE 4. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉDUCATION

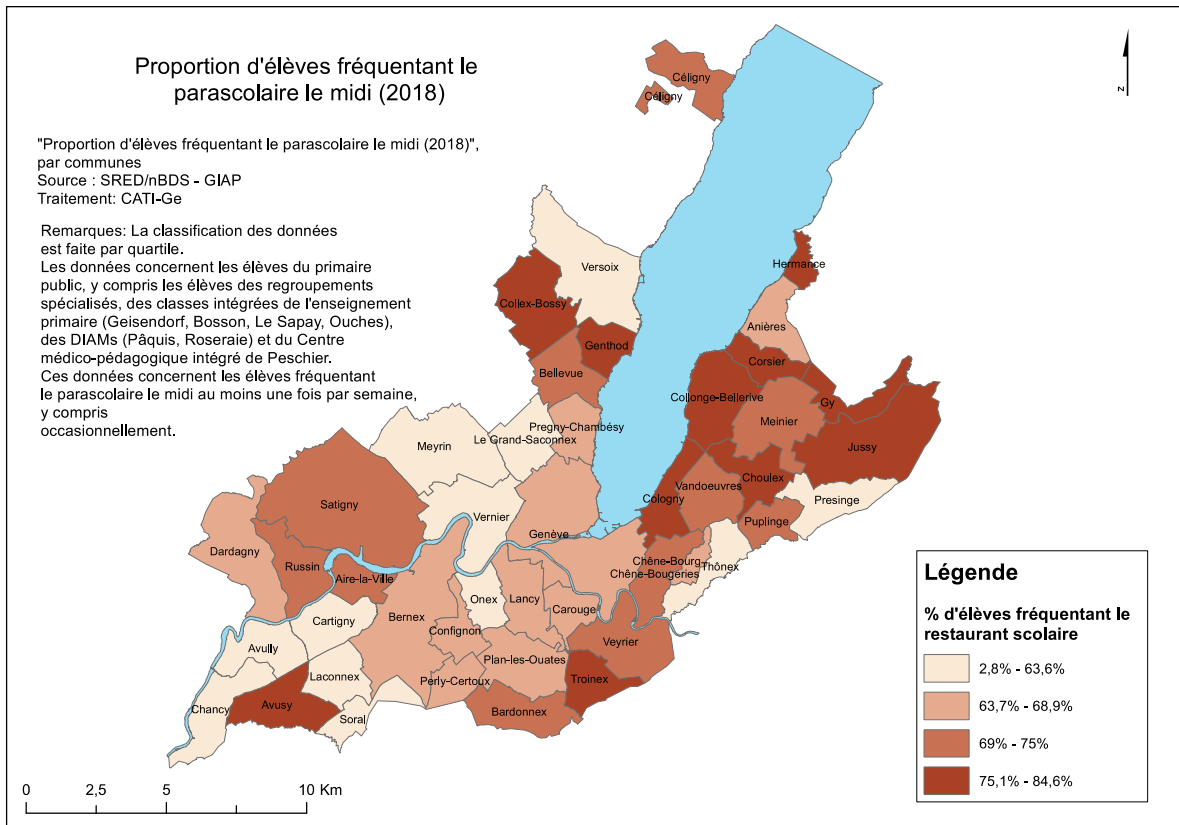
Les élèves fréquentant le parascolaire

L'indicateur du parascolaire représente la part d'élèves fréquentant le parascolaire à midi. C'est un nouvel indicateur complémentaire proposé dans ce Rapport. Les données concernent les élèves du primaire public³⁴.

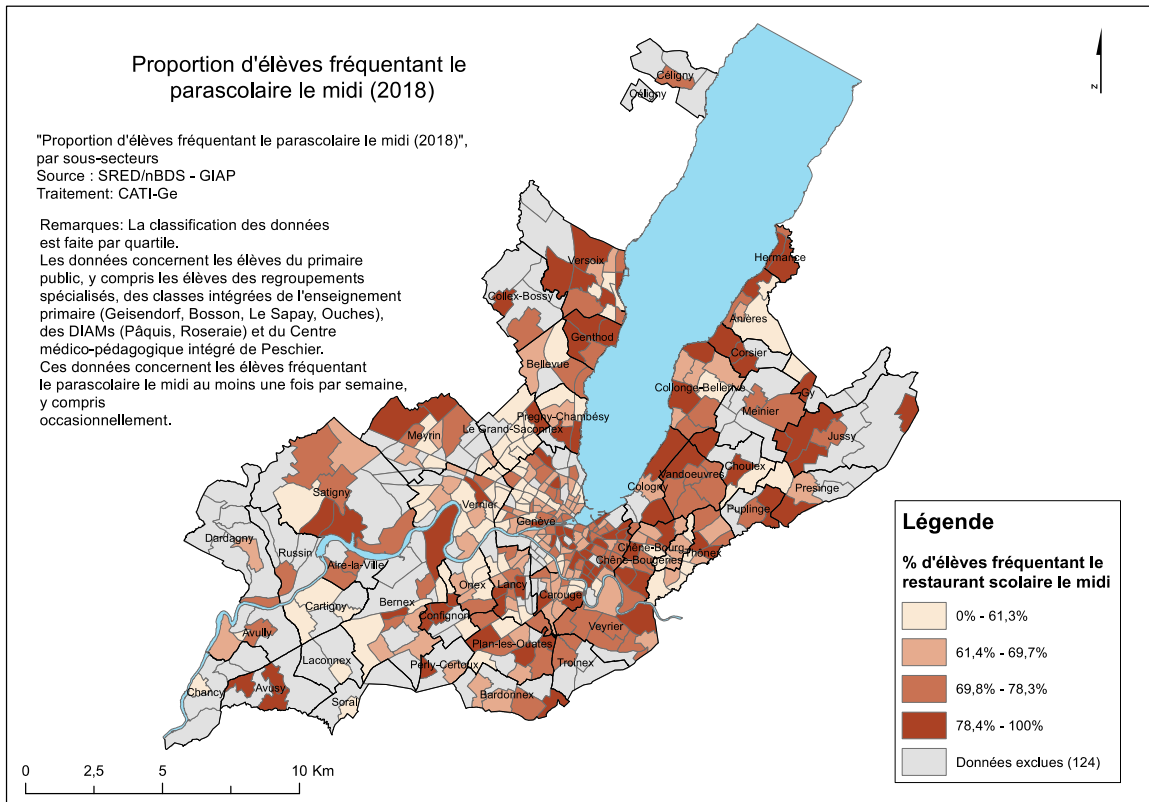
La Carte 45 représente la part d'élèves fréquentant le parascolaire le midi en 2018 par commune, et la Carte 46 par sous-secteur statistique. On peut s'attendre à ce que la part d'élève fréquentant le parascolaire soit plus faible dans les communes prioritairement concernées par la PCSMU. Effectivement, les communes de Meyrin, Vernier, Onex, Thônex et Versoix affichent des parts bien plus faibles que les autres communes du Canton. En Ville de Genève, la Carte 46 montre que les sous-secteurs de la rive gauche ont une part plus importante d'élèves fréquentant le parascolaire, de même que les sous-secteurs proches des organisations internationales et l'hyper-centre.

³⁴ Sont compris les élèves de 1P à 8P, ainsi que les élèves des regroupements spécialisés, des classes intégrées de l'enseignement primaire (Geisendorf, Bosson, Le Sapay, Ouches), des dispositifs d'intégration et d'apprentissage mixtes ou DIAMs (Pâquis, Roseaie) et du Centre médico-pédagogique intégré de Peschier. Pour plus d'informations, voir <https://www.ge.ch/document/ris-e2-disparites-territoriales-usage-animation-parascolaire-donnees>

Carte 45. Part d'élèves fréquentant le parascolaire le midi, par commune



Carte 46. Part d'élèves fréquentant le parascolaire le midi, par sous-secteur



ANNEXE 5. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOGEMENT

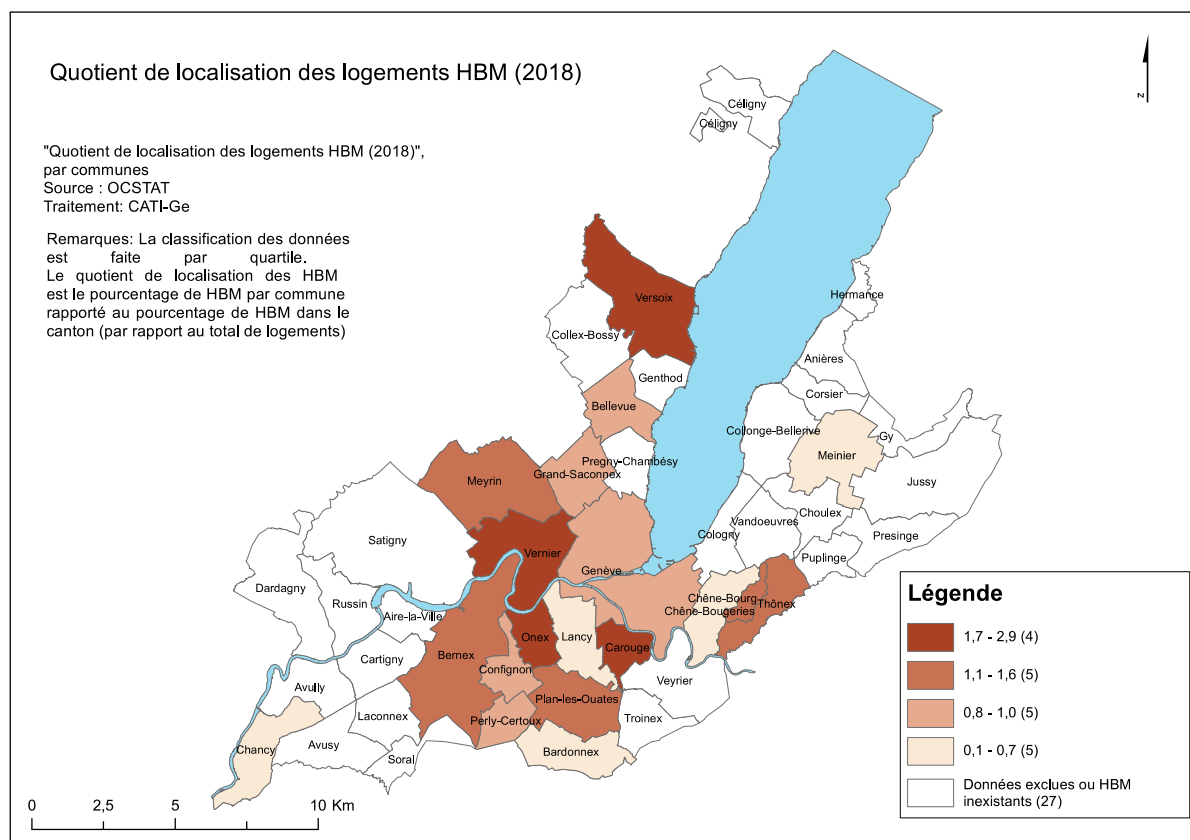
Le Quotient de localisation des HBM

Sur la base du nombre de logements HBM dans la commune, on peut calculer le quotient de localisation, qui est un indicateur de concentration. Il vise ici à mesurer la concentration des logements HBM dans les communes, en tenant compte du nombre total de logements. Il est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre de logements HBM dans la commune}}{\text{Nombre total de logements dans la commune}} \div \frac{\text{Nombre de logements HBM dans le canton}}{\text{Nombre total de logements dans le canton}}$$

La Carte 47 représente le quotient de localisation des logements HBM en 2018. Cette carte illustre à nouveau le fait que les logements HBM sont très concentrés. Toutefois, la Ville de Genève, qui compte 3'191 logements HBM en 2018 obtient un quotient de localisation moindre en raison du nombre de logements particulièrement élevé (plus de 100'000) dans cette commune.

Carte 47. Quotient de localisation des logements HBM, par commune



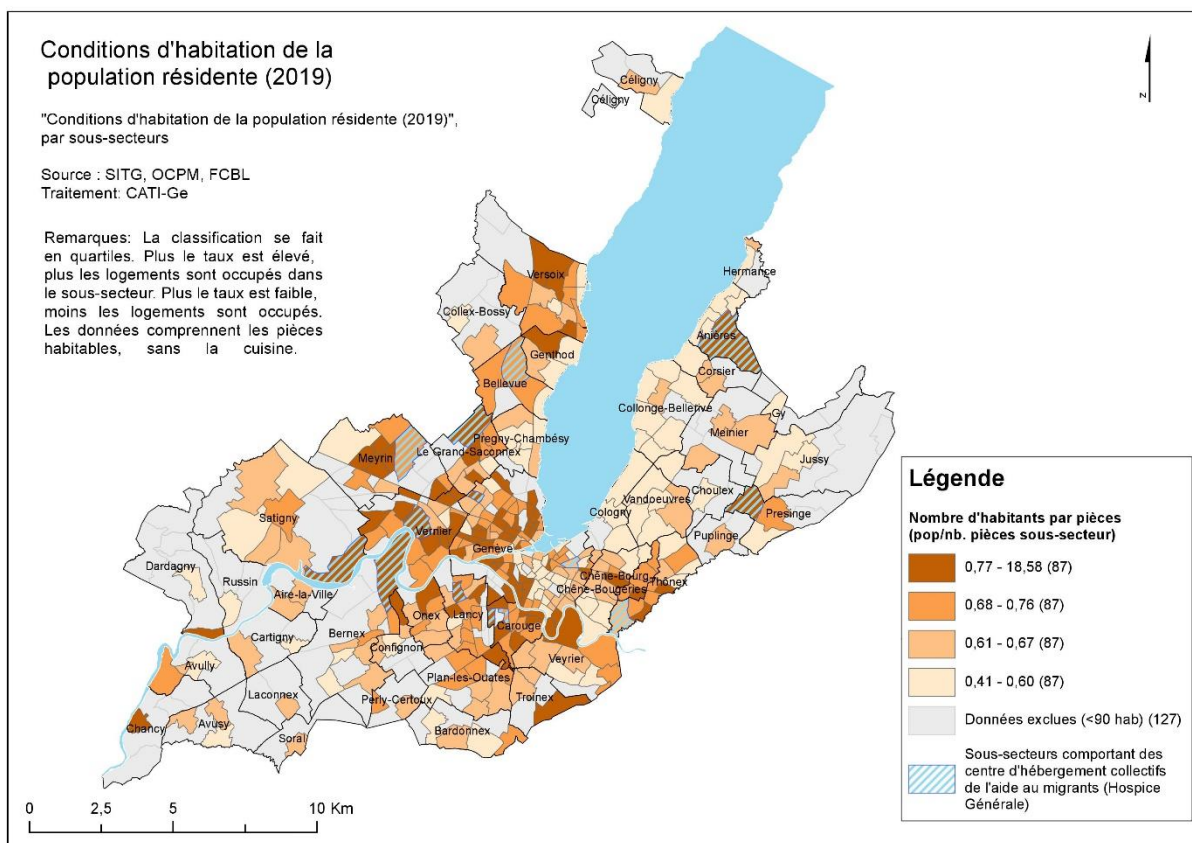
Le taux d'occupation des logements

La densité d'occupation par pièce (nombre moyen d'occupants par pièce) et le nombre de personnes dans le logement (nombre moyen de personnes par logement) sont deux indicateurs qui portent sur les conditions d'habitation. Les données de l'OFS montrent que la densité d'occupation en 2017 était de 0.75 personne par pièce en moyenne dans le canton de Genève.³⁵

Les données à disposition ne nous permettent pas de calculer un taux d'occupation moyen en tenant compte de l'occupation moyenne effective de chaque logement. Par contre, nous pouvons approximer ce taux en calculant le nombre d'habitants d'un sous-secteur par rapport au nombre total de pièces dans le même sous-secteur. Les données sont reportées dans la Carte 48. Ainsi le taux d'occupation médian est de 0.68 en 2020. Les sous-secteurs prioritairement concernés par la PCSMU, notamment *Fontenette-Gevril*, *Fontenette-Stade* et la *Praille-Baylon* à Carouge, *Prulay* à Meyrin, *Cité-Nouvelle* à Onex, *Champs-Prévost*, *Les Libellules*, *Châtelaine-Village*, *Les Avanchets* à Vernier, *Crève-Cœur* à Versoix, ainsi que le secteur des *Pâquis*, *des Grottes* et de la *Jonction* à Genève affichent des taux d'occupation élevés. Certains sous-secteurs ont des taux d'occupation très élevés notamment du fait que certaines populations sont prises en considération, alors que les logements dans lesquels elles habitent ne le sont pas. C'est le cas notamment des chambres en EMS et des centres d'hébergement collectifs pour les migrants

³⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/conditions-habitation.assetdetail.6286321.html>

Carte 48. Conditions d'habitation de la population résidente, par sous-secteur

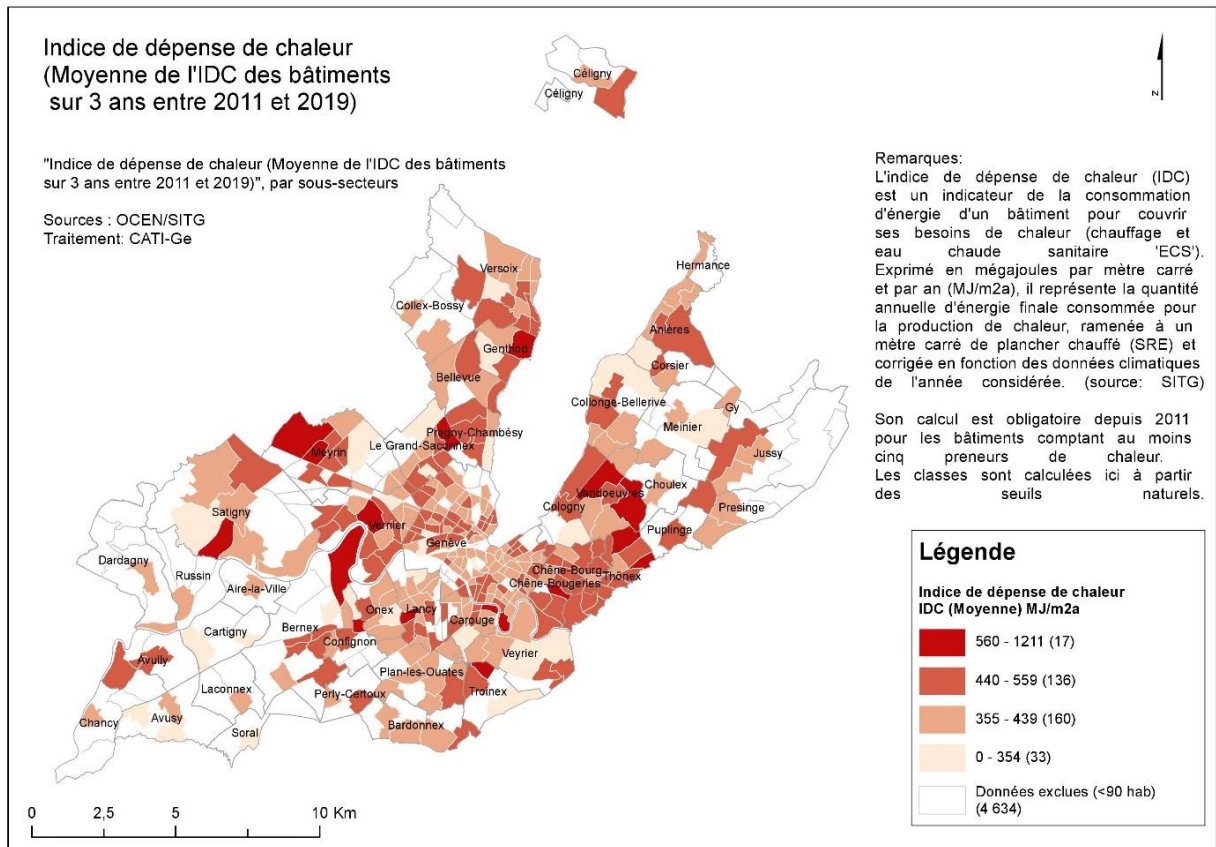


Indice de dépense de chaleur

L'indice de dépense de chaleur (IDC) est un indicateur de la consommation d'énergie d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en mégajoules par mètre carré et par an (MJ/m²/an). Il représente la quantité annuelle d'énergie finale consommée pour la production de chaleur par mètre carré de plancher chauffé et corrigé pour les variations climatiques de l'année considérée. Le calcul de l'IDC est obligatoire depuis 2011 pour les bâtiments comptant au moins 5 preneurs de chaleur.

La Carte 49 représente l'indice de dépense de chaleur, calculé sur la base d'une moyenne sur 3 ans entre 2011 et 2020. Selon la Directive relative au calcul de l'IDC de l'Office cantonal de l'énergie, les propriétaires de bâtiments dont l'IDC moyen sur 3 ans dépasse 900 MJ/m²/an ont l'obligation de prendre des mesures d'optimisation énergétiques. Lorsque l'IDC moyen sur 3 ans se situe entre 800 et 900 MJ/m²/an, seuls sont exigés l'audit énergétique du bâtiment aux frais du propriétaire. Seul le sous-secteur de *Belle-Idée* à Meyrin dépasse la moyenne de 800 900 MJ/m²/an sur 3 ans.

Carte 49. Indice de dépense de chaleur, moyenne sur 3 ans entre 2011 et 2019



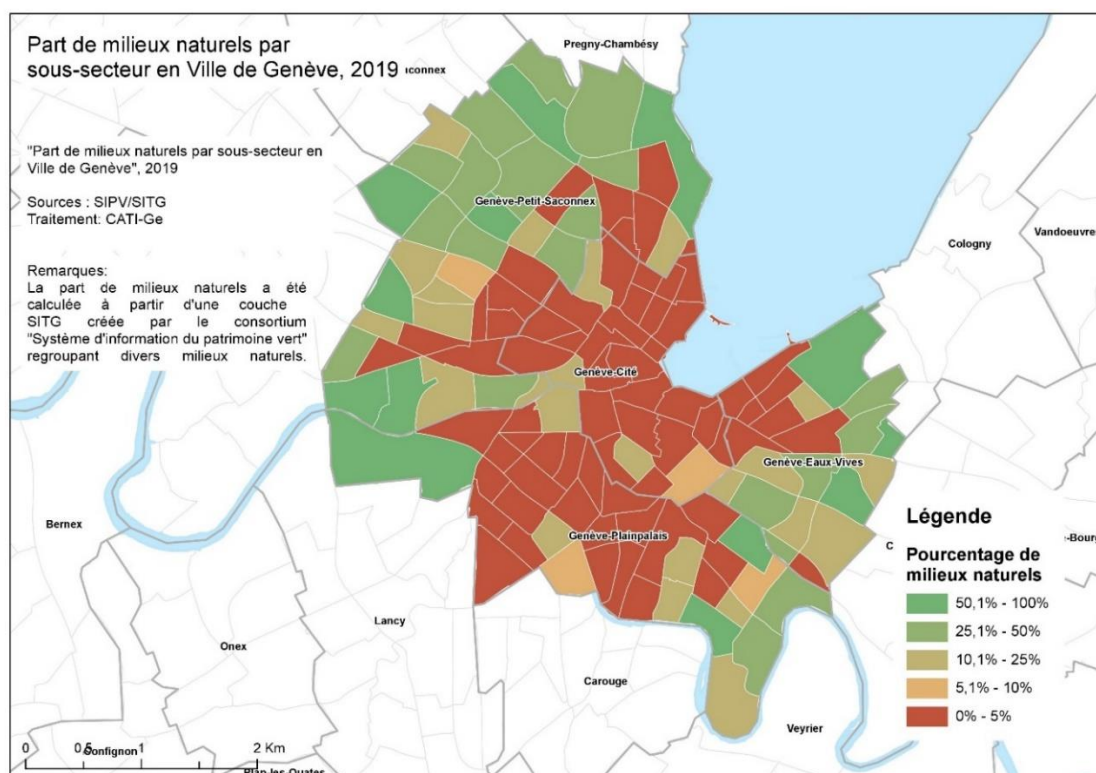
ANNEXE 6. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Les milieux naturels

La part de milieux naturels a été calculée sur la base de la couche SITG créée par le consortium « Système d'information du patrimoine vert » regroupant plusieurs milieux naturels. Les milieux naturels considérés ici sont : les gazons et bosquets urbains, les prairies, la végétation des zones humides, les végétations rudérales, les cultures, les végétations arborées, les buissons et haies, les vignes et la végétation de zones sèches. Ces surfaces ont été additionnées puis divisées par la surface totale de chaque sous-secteur. La Carte 50 représente la part de milieux naturels par sous-secteur en Ville de Genève.³⁶

Ainsi dans les sous-secteurs de l'hyper-centre et dans l'axe du lac, la part de milieux naturels est très faible. Par contre, plus on s'éloigne du centre sur le côté des deux rives, plus la part de milieux naturels augmente.

Carte 50. Part de milieux naturels, par sous-secteur en ville de Genève



La mixité fonctionnelle

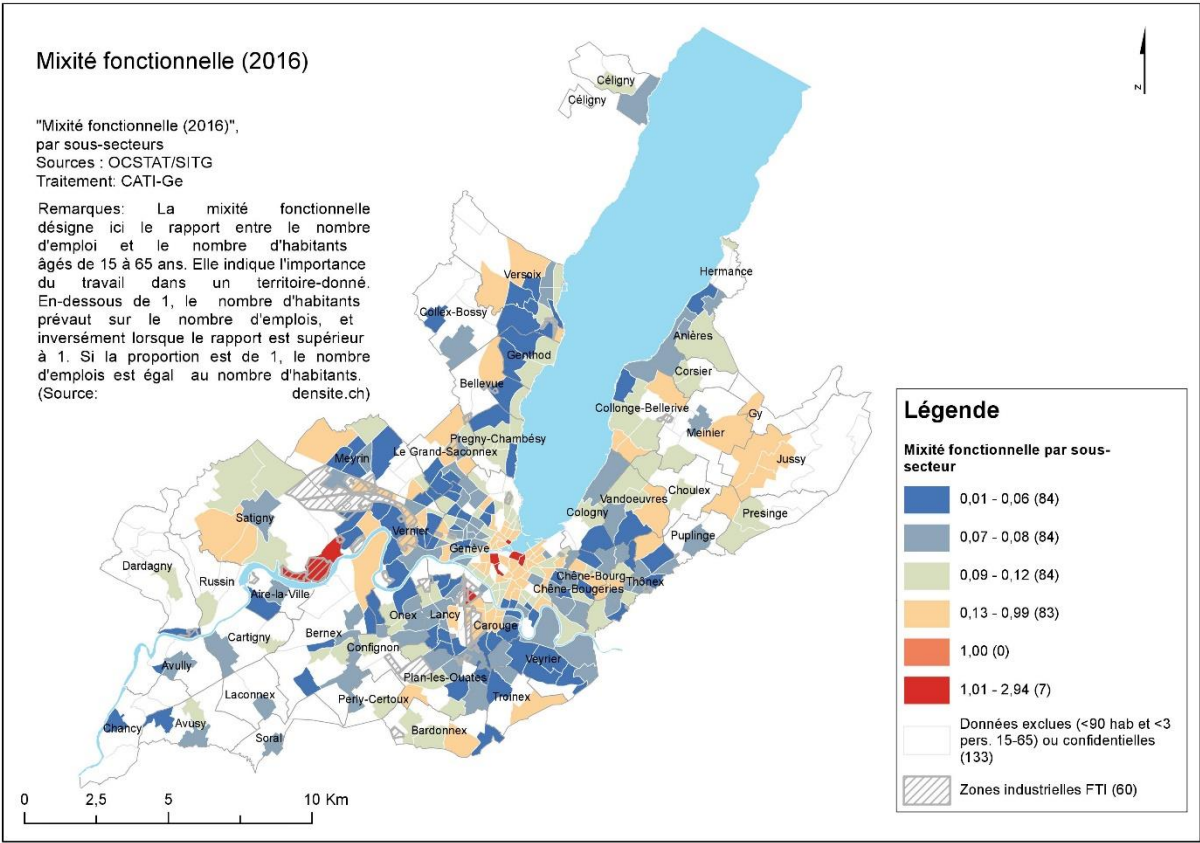
La mixité fonctionnelle désigne le degré de diversification d'une unité géographique par rapport aux différentes fonctions (résidentielles, économiques, politiques, culturelles, etc.) qui y sont représentées. Dans ce rapport, la mixité fonctionnelle se focalise sur les aspects résidentiels et économiques en

³⁶ Cette carte s'approche à la carte du [Plan stratégique de végétalisation](#) de végétalisation de la Ville de Genève, page 53.

considérant le nombre d'emplois par rapport à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) dans chaque sous-secteur. Plus ce ratio est proche de 1, plus la répartition entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitants est égale dans le sous-secteur. Un ratio supérieur à 1 signifie que le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'habitants en âge de travailler, tandis qu'un ratio compris entre 0 et 1 signifie que le nombre d'habitants est supérieur au nombre d'emplois dans le sous-secteur considéré.

La Carte 51 représente la mixité fonctionnelle par sous-secteur en 2020. La grande majorité des sous-secteurs obtiennent un ratio de mixité fonctionnelle inférieur à 1, la population en âge de travailler étant en général plus faible que le nombre d'emplois dans le secteur. Dans les sous-secteurs des *Rues-Basses* et de *Hollande* en Ville de Genève sont recensés jusqu'à deux fois plus d'emplois que d'habitants en âge de travailler. Au contraire, dans les sous-secteurs de la couronne suburbaine, le nombre d'emplois recensés est très faible par rapport au nombre de résidents.

Carte 51. Mixité fonctionnelle, par sous-secteur

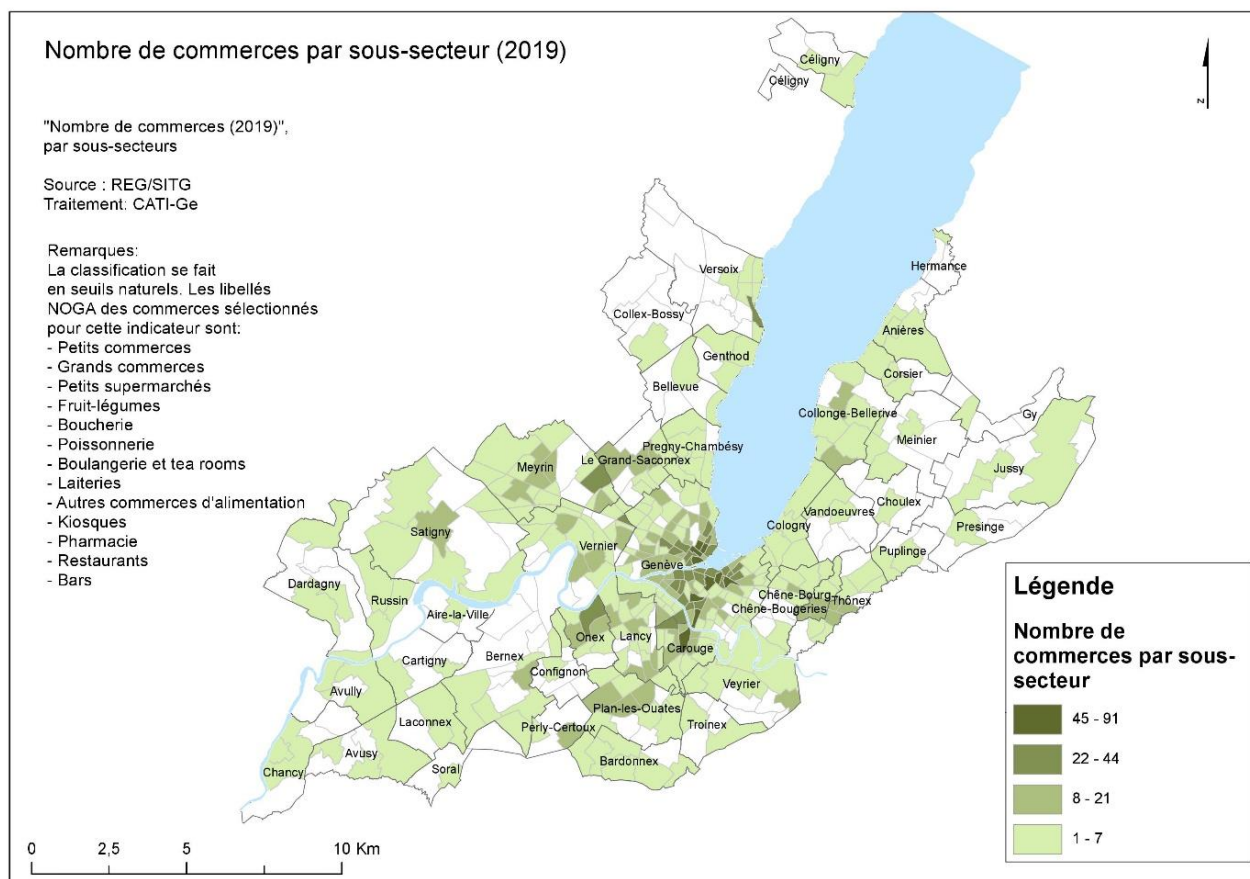


Le nombre de petits commerces

La terminologie de « commerce de proximité » se réfère à l'ensemble des magasins situés dans un rayon de marche à pied des logements et fréquentés au moins une fois par semaine par les habitants, soit les petits supermarchés (400 – 999 m²), les grands commerces (100 – 399 m²), les petits commerces (< 100 m²), les primeurs (fruits et légumes), les boucheries, les poissonneries, les boulangeries, les laiteries, les autres commerces alimentaires spécialisés, ainsi que les kiosques, les pharmacies. Nous avons également pris en considération les bars et les restaurants. Les données sont tirées du Registre des entreprises du canton de Genève sur le SITG.

La Carte 52 représente le nombre de petits commerces par sous-secteur statistique en 2020. Nous constatons évidemment un plus grand nombre de petits commerces au centre-ville, mais rares sont les sous-secteurs de la couronne suburbaine dans lesquels il n'y a pas de petits commerces.

Carte 52. Nombre de petits commerces, par sous-secteur



ANNEXE 7. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ

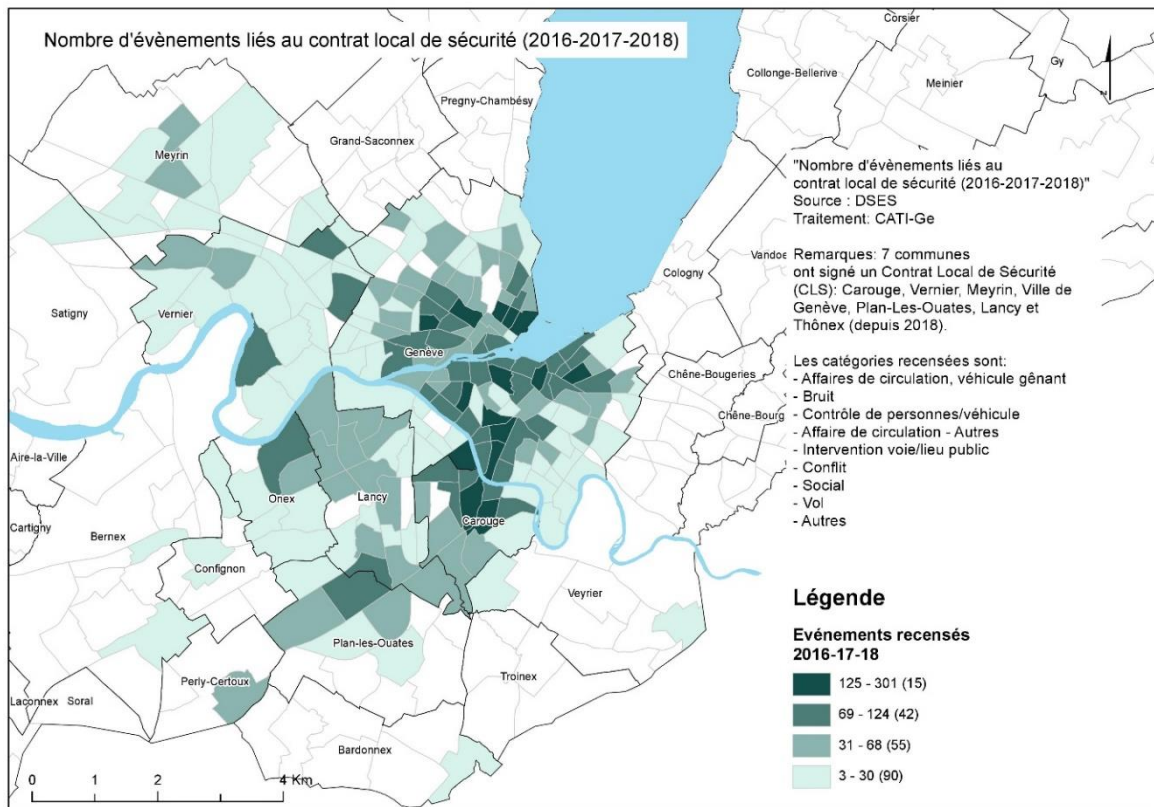
La sécurité est également une dimension importante de la politique sociale de proximité. Pour représenter cette variable, nous avons pu accéder aux données du contrat local de sécurité signé par sept communes : Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Vernier et Thônex (depuis 2018).

La Carte 53 recense tous les évènements, soit notamment les affaires de circulation, de véhicule gênant, de bruit, de contrôle de personnes et de véhicules, les interventions sur la voie et lieux publics, les conflits, le social et les vols. Les conflits se réfèrent aux conflits sur la voie publique, à la circulation routière, aux mauvais payeurs, à l'assistance de la force publique, aux menaces, à la violation de domicile ou aux établissements scolaires). Le social se réfère quant à lui aux personnes perdues et amnésiques, aux chutes, aux personnes ivres, sous médicaments ou endormies, aux personnes dérangées ou en détresse psychique, aux personnes qui ne répondent plus, aux appartements insalubres, aux internements psychiatriques (volontaires ou non), aux tentatives de suicides et à l'assistance de la force publique.

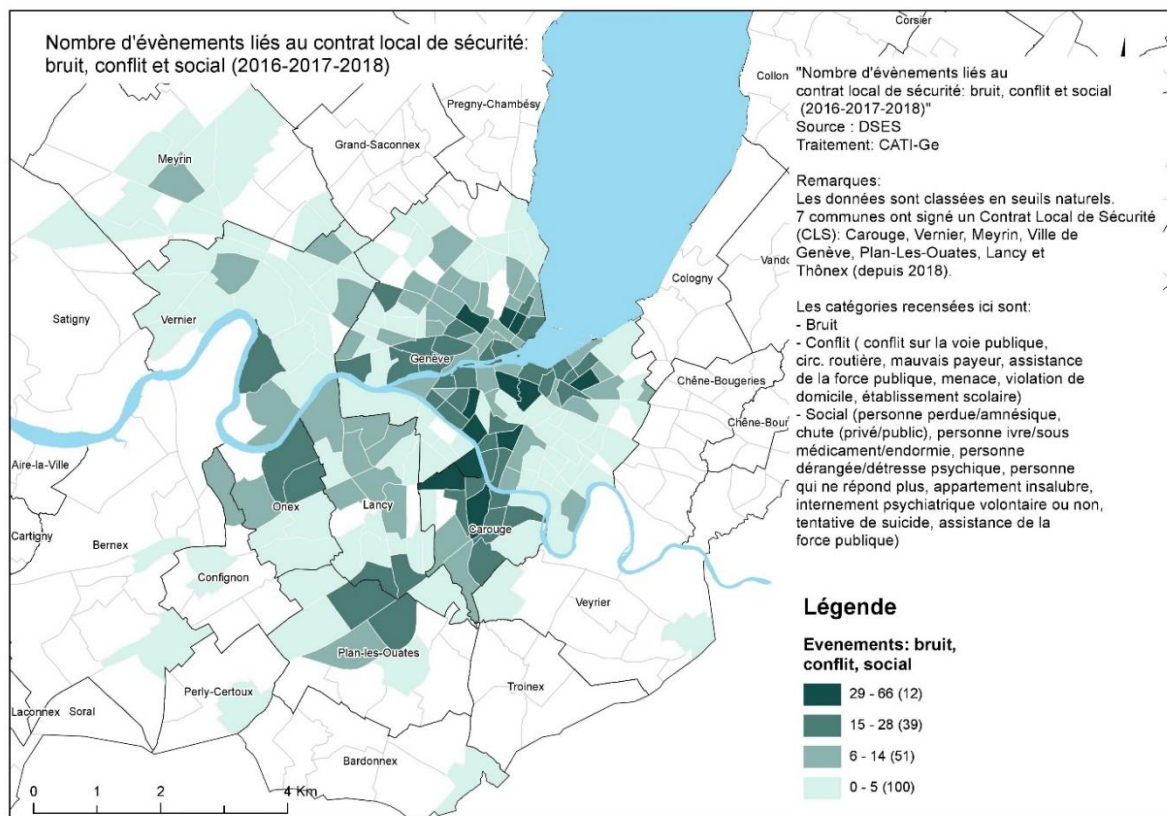
Certains évènements sont toutefois recensés dans un sous-secteur spécifique « par hasard » du fait que les habitants du quartier ne sont pas forcément liés ou touchés par ces évènements. Afin d'essayer de mieux cibler les évènements liés au quartier, nous avons représenté sur la Carte 54 uniquement les évènements liés au bruit, au conflit et au social.

Ces cartes montrent clairement que plus d'évènements se produisent au centre-ville, notamment dans les sous-secteurs *des Pâquis*, de *Cité*, du *Bourg-de-Four*, des *Grottes*, de *Saint-François*, des *Savoises*, de *Jargonnant*. Sur la commune de Carouge, *Acacias-Etoile*, de *Fontenette-Moraine*, du *Parc des Acacias* ressortent également, de même que *Le Lignon*, *Poussy-Champ-Claude*, *Châtelaine-Village* et *Les Avanchets* sur la commune de Vernier, *Cité-Nouvelle* et *Gros-Chêne* sur la commune d'Onex, *Le Prulay* sur la commune de Meyrin, *Lancy-Chapelle* et *Bachet* sur la commune de Lancy.

Carte 53. Nombre d'évènements liés au contrat local de sécurité (2016-2018), par sous-secteur



Carte 54. Nombre d'évènements liés au contrat local de sécurité : bruit, conflit, social (2016-2018), par sous-secteur



ANNEXE 8. AUTRES SOUS-SECTEURS DE LA VILLE DE GENÈVE

Tableau A1. Sous-secteurs de la Ville de Genève ne rencontrant aucun critère de sélection des indicateurs de base, résultats 2020

Sous-secteur (* abrite un EMS et/ou un IEPA)	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Les Délices*	4 809	120 345	22.72	20.00	3.43	7.26	1.91	0	0	1
Les Genêts	3 585	143 775	21.09	25.33	3.03	7.28	3.52	0	1	1
Malombré	3 507	183 575	20.98	21.60	3.32	4.05	0.84	0	0	0
La Florence	3 250	164 161	21.73	21.40	3.44	6.34	1.31	0	0	0
Contamines	2 651	196 368	21.04	20.71	3.06	5.02		0	0	0
Du-BOIS-MELLY*	2 641	114 407	26.94	20.61	2.16	11.25	3.70	0	2	4
Les Crêts*	2 202	113 645	25.00	19.92	0.37	8.81	1.74	0	0	0
Champel*	2 066	154 128	21.88	19.82	4.13	7.89	1.02	0	0	0
Plateau-de-Champel	2 056	137 608	21.45	19.72	3.47	6.37	0.63	0	0	0
Montchoisy	1 826	136 083	22.96	19.32	3.55	6.90	1.48	0	0	0
Maison-Royale	1 714	152 466	23.85	18.83	4.03	6.36	0.83	0	1	0
Pierres-du-Niton	1 600	141 671	25.04	18.63	3.93	10.88	0.93	0	1	3
Miremont	1 593	152 844	19.24	18.53	3.20	3.83	0.72	0	0	0
KRIEG	1 588	179 150	22.06	18.24		2.46		0	0	0
Les Allières	1 468	133 306	22.76	17.94		5.25	1.40	0	0	0
Les Crêts-de-Champel	1 446	257 035	22.31	17.74	1.95	0.41	0.00	0	0	0
Bourg-de-Four	1 439	204 545	22.45	17.44	4.13	7.16		0	3	2
Cité	1 439	169 614	26.32	17.54	3.21	5.21		0	1	0
Le Bouchet	1 429	138 952	21.69	17.25	0.86	7.56	3.19	0	2	1
La Colline	1 365	177 288	22.16	16.85	2.15	4.69	1.40	0	0	0
Saint-Jean-Falaises*	1 284	185 960	20.08	16.45	2.88	5.84	2.30	0	0	0
La Petite-Boisière	1 198	187 489	17.50	16.06		6.76		0	0	0
Crêts-de-Champel	1 178	154 855	19.86	15.96		4.92	0.94	0	0	1
Campagne-MASSET*	1 148	124 563	20.77	15.86	3.66	10.80	2.90	0	2	1
Belmont	1 136	152 199	21.43	15.56	4.38	5.11		0	0	0
Tour-de-Champel	1 027	178 037	23.57	14.57	3.11	4.87		0	0	1
Frontenex	968	172 902	22.02	14.28	2.01	4.96		0	0	1
La Grande-Boisière*	957	131 003	17.66	14.18		11.39	2.05	0	2	1
De-BEAUMONT	892	195 511	21.49	13.68	2.51	5.16	0.00	0	0	0
Hôpital*	878	181 631	22.14	13.49	4.03	5.81		0	0	0
Les Tranchées	653	248 520	16.82	11.90	2.18	1.99	0.00	0	0	0
Conseil-Général	626	166 338	21.80	11.41	2.21	3.67		0	0	0
Parc-des-Sports	615	112 346	20.15	11.31	3.76	10.73	3.41	0	5	3

Sous-secteurs de la Ville de Genève ne rencontrant aucun critère de sélection des indicateurs de base, résultats 2020 (suite)

Sous-secteur	Pop. résidente (2017)	< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	≥40.28 (%)	>4.38 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
		Revenu annuel médian (2015)	Part de bas revenu (2015)	Part d'élèves d'origine modeste (2018)	Part de chômeurs inscrits (2018)	Part de subsides sociaux (2017)	Part allocations logement (2020)	2020	2014	2011
Eugène-PITTARD	471	223 808	17.95	9.43		2.34		0	0	1
Saint-Léger	453	216 450	18.89	9.23	4.29	2.87	0.00	0	0	0
GEISENDORF	396	113 652	23.78	8.24		5.56		0	1	1
Nant-Cayla	128	174 341	15.38	5.57			0.00	0	0	0
Les Franchises	117	()	20.00	5.47		6.84	0.00	0	0	1